

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026

Préparé

Sous la direction du Vice-Président du Gouvernement

Présenté par :

Monsieur Thierry MINKO

Ministre de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations,
chargé de la Lutte contre la Vie Chère

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026	5
I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	6
I.1.La conjoncture dans les principaux pays avancés	6
I.2.La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....	6
I.3.La conjoncture dans les pays de la CEMAC	7
I.4.L'évolution des cours des produits de base	8
II.1 Les principaux secteurs d'exportation.....	10
II.1.1. Le secteur pétrolier	10
II.1.2. Le secteur des mines.....	10
II.1.3. Les industries du bois	10
II.2. Les autres secteurs.....	10
II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche	10
II.2.2. Les agro-industries	11
II.2.3. Les autres industries	11
II.2.4. Le bâtiment et travaux publics	11
II.2.5. L'eau et l'électricité.....	11
II.2.6. Le commerce	11
II.2.7 Les services	12
II.2.8 Le transport et auxiliaires de transport	12
II.2.9. L'hôtellerie.....	12
II.3. Le produit intérieur brut en 2025	12
II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre).....	13
II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)	14
II.4. L'emploi, les salaires et les prix	15
II.4.1. L'emploi.....	15
II.4.2. Les salaires	15
II.4.3. Les prix	16
II.5. La balance des paiements	18
La balance des transactions courantes	18
La balance commerciale	18
La balance des services.....	18
La balance des revenus.....	18
La balance des transferts	18
La balance des capitaux	19
La balance globale.....	19
II.6. La situation monétaire.....	19
II.6.1 Les ressources monétaires	20
II.6.2 Les contreparties de la masse monétaire	20
II.7. La situation de l'exécution des finances publiques	22
II.7.1. Exécution des recettes budgétaires.....	22
II.7.2. Exécution des dépenses budgétaires.....	23
II.7.3 Exécution des opérations de trésorerie et de financement	29
II.7.3.1 Exécution des ressources de trésorerie et de financement	29

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU	
GOUVERNEMENT	31
I- PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	32
I.1. Les principales hypothèses.....	32
I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services	33
I.3.1. Critères de surveillance multilatérale	35
I.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale	36
I.3.3 L'emploi public, les salaires et les prix	36
I.3.3.1. L'emploi public	36
I.3.3.2. Les salaires	37
I.3.3. Les prix	37
I.4. La balance de paiements.....	37
I.5. La situation monétaire.....	38
I.5.1. La masse monétaire (M2)	39
I.5.2. Les ressources extra-monétaires	39
I.5.3. Les contreparties de la masse monétaire	39
I.5.3.1. Les avoirs extérieurs nets	39
I.5.3.2. Le crédit intérieur	40
I.5.3.3. Les créances nettes sur l'Etat	40
I.5.3.4. Les créances sur l'économie	40
Graphique n°2 : Agrégats monétaires résumés (en milliards FCFA)	40
I.5.3.5 La politique monétaire	40
II- POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	42
II.1. La politique budgétaire	42
II.1.1. Optimisation de la mobilisation des recettes	42
II.1.2. Amélioration de la gestion des finances publiques	45
II.2. Les politiques sectorielles.....	52
Développement des infrastructures	54
Diversification et opportunités de croissance.....	56
Développement humain et social.....	63
1.1.1. Services généraux, ordre et sécurité	67
TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER.....	70
I- OPERATIONS BUDGETAIRES.....	71
I.1. Les recettes budgétaires.....	77
I.1.1 Les recettes pétrolières	77
I.1.2 Les recettes hors pétrole	78
I.2. Les dépenses budgétaires.....	81
I.2.1. Les dépenses du budget général	81
I.2.2 Les comptes spéciaux (CS)	87
II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	88
II.1. Les ressources de trésorerie et de financement	89

INTRODUCTION

Le Rapport Economique, Social et Financier (RESF) est un document d'analyse macroéconomique et budgétaire qui accompagne la loi de finances (LF) soumise au Parlement, conformément à l'article 12 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

Le présent rapport, annexé au projet de loi de finances rectificative 2026, s'inscrit en droite ligne des recommandations de la Conférence des Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), tenue le 22 janvier 2026 à Brazzaville, visant à garantir la cohérence entre la trajectoire de la politique budgétaire et les engagements des Etats envers les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), et à assurer la compatibilité avec les objectifs de soutenabilité de la dette et de consolidation de la position extérieure à moyen terme.

Ce rapport tient également compte des effets du conflit israélo-américano-iranien, déclenché le 28 février 2026, notamment la hausse des prix du baril de pétrole et des coûts de transport des marchandises par voie maritime.

Sur le plan national, l'opérationnalisation des projets prioritaires inscrits dans le Plan National de Croissance et Développement (PNCD 2026-2030) devrait soutenir l'activité. Néanmoins, sa mise en œuvre sera déterminée, entre autres, par la capacité de mobilisation des ressources internes et externes.

Ainsi, l'activité progresserait à 4%, tirée par l'accélération du secteur hors pétrole (+4,4%), à la faveur de la mise en œuvre du programme d'investissements publics décliné à travers les six (6) piliers du projet de société du Président de la République et d'un effort soutenu d'investissement privé.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026

I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2026, l'environnement international est marqué par les tensions géopolitiques liées aux conflits militaires en Ukraine et au Moyen-Orient, la guerre tarifaire opposant les Etats-Unis à la plupart de ses partenaires, la remontée des cours de l'or noir, la persistance de l'inflation, et le maintien à des seuils relativement bas des principaux taux directeurs par les banques centrales. Dans ce contexte, le PIB ralentirait à 3,1% en 2026 contre 3,4% en 2025 et les déficits publics des grandes économies se creuseraient de nouveau.

I.1. La conjoncture dans les principaux pays avancés

Au cours de la période sous-revue, la croissance de l'économie des principaux pays avancés est projetée à 1,8% contre 1,9% en 2025.

Aux **Etats-Unis**, l'expansion se chiffrerait à 2,3% contre 2,1% un an plus tôt. La croissance de la première économie mondiale s'appuierait, entre autres, sur une bonne tenue de la consommation des ménages, en lien avec une baisse de l'inflation.

Au Japon, l'activité ralentirait à 0,7% en 2026 contre 1,2% en 2025. Cette situation découlerait d'une baisse des exportations et de la consommation.

En zone euro, l'observé conjoncturel laisserait entrevoir des évolutions disparates au sein de ce bloc économique. Son PIB décélèrerait à 1,1% contre 1,4% l'année dernière, suite aux incertitudes commerciales et à la flambée des coûts énergétiques.

Parallèlement, l'économie Allemande afficherait une croissance de 0,8% en 2026. Elle serait toujours lestée par des coûts d'exploitation importants et une demande extérieure atone.

En France, l'activité en hausse de 0,9% serait portée par un frémissement de l'investissement et de la consommation des ménages, malgré les incertitudes budgétaires.

De même, la croissance italienne se situerait à 0,5% en lien avec une consommation intérieure vigoureuse.

En Espagne, bien que robuste, le PIB refluerait à 2,1% contre 2,8% une année auparavant. Le dynamisme des services et l'augmentation de l'immigration qui offre une main d'œuvre bon marché expliqueraient cette évolution.

Hors zone euro, le Royaume-Uni traverse une période difficile : une faible productivité, des tensions inflationnistes et une dette publique relativement élevée. Ainsi, la croissance se situerait à 0,8% en 2026.

I.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2026, dans les pays émergents et en développement, la croissance ralentirait pour se situer à +3,9% contre +4,4% en 2025. La surenchère tarifaire, les facteurs endogènes propres à chaque pays seraient les principaux facteurs explicatifs.

L'économie russe continuerait de s'adapter, en dépit du conflit avec l'Ukraine et des sanctions européennes. Dans ce contexte, le pays enregistrerait une croissance de +1,1% contre +1% en 2025.

Dans les pays émergents d'Asie, l'expansion resterait robuste bien qu'en repli. En effet, elle serait de 4,9% contre 5,5% en 2025. Dans son sillage, l'économie chinoise enregistrerait une croissance de 4,4%, plombée par la surenchère des mesures commerciales américaines et par l'enlisement de la crise immobilière. L'Inde connaîtrait également une tendance baissière, avec un taux de croissance de 6,5% contre 7,6% en 2025, en liaison avec la diminution des investissements et le ralentissement du secteur de la manufacture.

En Amérique latine et Caraïbes, la croissance de ce bloc économique fléchirait pour se situer à 2,3% contre 2,4% un an plus tôt. Au Brésil, le PIB atteindrait 1,9% comparativement aux 2,3% enregistré en 2025. Cette décélération s'expliquerait par des taux d'intérêt élevés et un reflux des investissements. En revanche, l'activité économique au Mexique serait marquée par une légère reprise. En effet, soutenu par la consommation et le lancement des projets d'investissement, le PIB augmenterait de 1,6% contre 0,6% en 2025.

La croissance du Moyen-Orient et de l'Asie Centrale chuterait à 1,9% contre 3,6% en 2025, en raison de l'intensification des conflits dans la zone.

La hausse des prix du pétrole influencerait sur l'expansion du Nigéria. En effet, son économie croîtrait de 4,1% contre 4% l'année précédente. Parallèlement, le PIB de l'Afrique du Sud connaîtrait un léger repli pour s'établir à 1% contre 1,1% en 2025.

I.3.La conjoncture dans les pays de la CEMAC

Dans la zone CEMAC, les perspectives macroéconomiques pour l'année 2026 font ressortir :

- un ralentissement de la croissance sous-régionale à 2,9 %, dans un contexte de modération des activités non pétrolières (3,3%) ;
- des pressions inflationnistes contenues sous la norme communautaire, avec un taux d'inflation qui se situerait à 2,3% ;
- une réduction du déficit du solde budgétaire, base engagements, hors dons à 2,2% du PIB ;
- une dégradation du solde du compte courant, dons compris, à -5,2 % du PIB.

La masse monétaire devrait quant à elle augmenter de 11,1% à 25 186,5 milliards FCFA. En ce qui concerne les réserves de change, elles progresseraient de 9,9% atteignant 6 958,5 milliards FCFA au 31 décembre 2026. Ce niveau correspondrait à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 68%. En mois d'importations de biens et services, les réserves de change permettraient de couvrir environ 4,52 mois.

A moyen terme, les projections des Services de la BEAC font état d'une période de consolidation de la croissance dans la CEMAC sur la période 2027-2029, avec une croissance du PIB réel qui s'établirait respectivement à 3,1% en 2027, 4% en 2028 et 5% en 2029. Cette progression serait principalement due à la résilience du secteur non-pétrolier, soutenue par

les efforts croissants de diversification des économies engagés dans les pays membres, notamment dans l'agriculture, les mines, l'industrie manufacturière et les services.

Le secteur pétrolier contribuerait également à cette dynamique, sous l'effet essentiellement de la montée en puissance de la production du gaz (GNL et GPL) notamment au Congo, au Gabon et au Cameroun.

L'inflation moyenne se maintiendrait en-dessous de la cible communautaire de 3%, traduisant une stabilité des prix. Par ailleurs, le taux de couverture extérieure de la monnaie se situerait en moyenne annuelle à 79% et les réserves de change, exprimées en mois d'importations des biens et services s'établiraient à 5,29 mois sur la période considérée.

Les autres comptes macroéconomiques présenteraient des évolutions différenciées à moyen terme comme suit :

- le déficit du solde budgétaire, base engagement hors dons, se réduirait progressivement de 2,2% du PIB en 2027 à 1,4% du PIB en 2028, puis à 0,2% du PIB en 2029 ;
- le déficit du solde extérieur courant, dons inclus, se maintiendrait en moyenne autour de 4% du PIB sur la période 2027-2029 ;
- plusieurs agrégats monétaires progresseraient entre 2027 et 2029, avec des taux de croissance annuelle moyens de 11,1% pour la masse monétaire, 29,2% pour les avoirs extérieurs nets du système monétaire et 11,8% pour les crédits à l'économie.

I.4.L'évolution des cours des produits de base

Au cours de l'année 2026, les tensions géopolitiques, entretenues par les conflits militaires et la généralisation des guerres tarifaires entre les grandes puissances, continueraient de peser sur l'évolution des cours des matières premières.

Le pétrole

Le cours moyen du Brent se situerait à 80,2 dollars US en 2026 contre 68,3 dollars US estimés en 2025, porté par le conflit au Moyen-Orient, notamment la paralysie du détroit d'Ormuz d'où transitent 20% de l'offre mondiale de pétrole brut.

Les oléagineux

Au début de l'année 2026, le marché mondial des oléagineux est caractérisé par une forte volatilité, directement influencée par l'escalade des tensions au Moyen-Orient et le conflit en Iran. Le blocage du détroit d'Ormuz, zone stratégique de transit, agit comme un choc majeur sur l'offre et les coûts de production, inversant les tendances de stabilité initiale prévues pour 2026.

S'agissant de l'huile de palme, les prix seraient en progression, soutenus par divers secteurs tels que l'alimentation, les cosmétiques et les biocarburants. La relation mécanique avec le prix du pétrole aurait un effet haussier. En conséquence, le prix de l'huile de palme se situerait en moyenne à 1 099,1 dollars US la tonne, en hausse de 10,3%.

Le caoutchouc

En 2026, le marché mondial du caoutchouc traverse une période de forte volatilité, caractérisée par une pénurie structurelle aggravée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Au premier trimestre de l'année 2026, le conflit en Iran a agi comme un catalyseur, faisant grimper les coûts de production et de transport, dans un contexte où le marché subit sa sixième année consécutive de déficit. En conséquence, les prix du caoutchouc naturel gagneraient 7,2% à 107,6 cents le kilogramme.

Le café

Le marché du café devrait être marqué par un retrait des prix en 2026 malgré le conflit au Moyen-Orient, car une production plus importante est attendue au Brésil, pesant ainsi fortement sur les cours. Ainsi, le Robusta chuterait de 20,8% à 174,5 cents la livre en moyenne. S'agissant de l'Arabica, son prix baisserait de 15,7% pour se situer à 322,8 cents la livre.

Le cacao

Selon l'Organisation internationale du cacao (Icoco), pour le compte de la campagne 2025/2026, le marché mondial du cacao devrait continuer de croître. Ainsi, la production mondiale devrait s'améliorer, entraînant potentiellement une baisse des prix après une hausse en 2025. En conséquence, le prix du cacao baisserait fortement de 53,8% à 3 597 dollars US en moyenne la tonne.

Le sucre

La production mondiale de sucre devrait augmenter, avec une croissance estimée à 1,7% pour atteindre 210 millions de tonnes en 2026, dans un contexte de stabilité de la demande. En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 32,8 cents la livre, en recul de 8,8% sur un an.

L'or

En 2026, le marché de l'or devrait poursuivre sa tendance haussière, notamment dans un contexte d'incertitude économique et géopolitique. Les effets du conflit américano iranien devraient conforter son rôle de valeur refuge. Dans ce contexte, le prix de l'once d'or se situerait autour de 5 234,5 dollars US en moyenne, en forte progression de 52,2% par rapport à 2025.

II - CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II.1 Les principaux secteurs d'exportation

II.1.1. Le secteur pétrolier

Pour l'exercice 2026, la production pétrolière nationale se stabiliserait à 11,173 millions de tonnes. Cette résilience s'expliquerait par une meilleure optimisation opérationnelle des champs matures, grâce à une meilleure disponibilité du matériel de surface et à l'entrée en production de nouveaux puits. Quant aux perspectives de marché, le prix moyen du panier de brut gabonais est anticipé à 75,0 \$US au plan budgétaire, pour un prix moyen du Brent évalué à 80,2 \$US, dans un contexte de fermeté des cours soutenue par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

II.1.2. Le secteur des mines

Les perspectives pour 2026 tablent sur un redressement de la production nationale de manganèse par rapport aux prévisions initiales (+2,1%), qui devrait atteindre 9,423 millions de tonnes contre 9,439 millions de tonnes en 2025, soit une légère baisse de 0,2%. La révision à la hausse de la production repose sur une optimisation de la chaîne logistique ferroviaire pour l'évacuation du minerai, conjuguée à une demande mondiale soutenue, particulièrement en provenance de l'Inde. Ce contexte favorable serait renforcé par une atténuation des tensions commerciales entre les États-Unis et ses principaux partenaires économiques. La production de l'or devrait rester marginale et se maintenir à 0,4 tonne.

II.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois devraient connaître une nouvelle contraction de leurs performances en 2026. La production de bois débités enregistrerait ainsi un recul de 10,5%, s'établissant à 0,989 million de mètres cubes contre 1,106 million en 2025. Ce fléchissement s'expliquerait par la morosité de la demande sur les principaux marchés d'exportation, notamment en Asie, et les conditions d'accès au marché de l'Union européenne.

II.2. Les autres secteurs

II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur agricole devrait afficher des indicateurs en berne pour l'exercice 2026. La production d'huile de palme brute est projetée à 137 523 tonnes, soit une contraction de 6,4% par rapport aux prévisions initiales, imputable à une baisse de rendement des plantations d'Olam Palm. Parallèlement, la filière du caoutchouc naturel connaîtrait une dégradation marquée, exacerbée par les difficultés persistantes de l'opérateur Agro Business Group (ex-SIAT). En conséquence, la production de caoutchouc usiné accuserait une chute brutale de 76,9%, pour s'établir à seulement 568 tonnes.

II.2.2. Les agro-industries

La branche de l'agro-industrie devrait consolider sa dynamique en 2026, avec une croissance projetée de 6,1%. Cette performance serait soutenue par la vigueur des segments des huiles et corps gras, de la raffinerie de sucre, ainsi que par le dynamisme de la production d'eaux minérales et de boissons (gazeuses et alcoolisées).

II.2.3. Les autres industries

En 2026, la branche des "autres industries de transformation" devrait enregistrer un raffermissement de son activité, avec une croissance projetée de 6,2%. Cette dynamique serait portée par la filière chimie (peintures), les matériaux de construction et la transformation de l'aluminium. Cette embellie sectorielle repose sur la fermeté de la demande émanant des principaux secteurs, notamment le génie civil, la construction et les mines.

II.2.4. Le bâtiment et travaux publics

Le secteur des BTP devrait enregistrer une consolidation de son activité, avec une croissance projetée de 10,5%. Cette amélioration proviendrait de la poursuite des grands chantiers structurants de l'État, notamment les complexes de la Cité de la Démocratie et la Cité Administrative, ainsi que de l'avancement des axes routiers prioritaires (Ovan Makokou, Ndéndé-Doussala, Ntoun Cocobeach et Oyem-Assok-Medzeng) et des voiries urbaines dans plusieurs localités. Cette trajectoire ascendante est également soutenue par l'attribution de nouveaux marchés destinés à renforcer durablement le maillage infrastructurel national.

II.2.5. L'eau et l'électricité

Le segment de l'énergie devrait renforcer sa capacité de production et ses réseaux de distribution d'eau et d'électricité en 2026, sous l'impulsion de la mise en service de la centrale à gaz de Mayumba et du barrage Kinguéle Aval, la réhabilitation du barrage de Bongolo et des livraisons des travaux liés au projet PIAEPAL. Grâce à cet apport infrastructurel, la production nationale d'électricité devrait atteindre 3 300 GWh, tandis que l'offre en eau potable s'établirait à 125,7 millions de m³.

II.2.6. Le commerce

L'activité du commerce général devrait enregistrer une progression de 5,2%, soutenue par l'accroissement de la commande publique liée aux projets d'investissement (acquisition d'engins et de matériels divers). Cette dynamique est renforcée par la vitalité de la consommation des ménages, dans un contexte marqué par l'opérationnalisation de la Centrale d'Achat, dispositif clé pour la maîtrise des coûts et la régulation des prix.

II.2.7 Les services

La branche des "autres services" enregistrerait un raffermissement de 5,3%, soutenu par la bonne tenue de l'ensemble de ses segments. Cette progression serait principalement portée par le regain d'activité dans l'immobilier, la consolidation des services aux particuliers, ainsi que par l'amélioration attendue des prestations aux entreprises. Par ailleurs, la relance des services pétroliers et de la maintenance mécanique contribuerait significativement à cette trajectoire de croissance.

II.2.8 Le transport et auxiliaires de transport

Le secteur des transports et de la logistique devrait poursuivre sa trajectoire de reprise, soutenu par l'amélioration des segments aérien et maritime. Globalement, le volume de marchandises acheminées par voie ferroviaire et traitées au sein des différentes interfaces portuaires (ports, rades et débarcadères d'Owendo et de Port-Gentil) enregistrerait une progression de 2,7%.

II.2.9. L'hôtellerie

Le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des loisirs devrait se caractériser par la poursuite des bonnes performances amorcées en période post-Covid. En 2026, l'activité bénéficierait particulièrement de la vitalité du tourisme d'affaires, porté par l'organisation de séminaires, de colloques et de forums internationaux. Quant au segment de la restauration collective, il maintiendrait sa trajectoire ascendante, confirmant la solidité de ses indicateurs de performance.

II.3. Le produit intérieur brut en 2025

En 2025, l'activité économique a évolué dans un contexte international marqué par une stabilisation de la croissance mondiale (+3,3%) et une demande extérieure plus modérée. Sur le plan national, la réalisation de certains projets phares du Plan National de Développement pour la Transition (PNDT 2024-2026) a permis de dynamiser le secteur hors pétrole.

Ainsi, le Produit Intérieur Brut a progressé de 3,2% en 2025, tiré par le secteur hors – pétrole (+4,0%), en dépit du recul du secteur pétrolier (-2,9%).

Tableau n°1 : l'évolution du taux de croissance du PIB.

(En %)	2022	2023	2024	2025
PIB TOTAL	3,0	2,4	3,4	3,2
PIB pétrole	3,3	7,6	3,1	-2,9
PIB hors-pétrole	3,0	1,8	3,4	4,0

Source : MEGA/DGEPPF, 2026.

II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2025, la progression du PIB réel a été portée par les performances des secteurs secondaire (+7,0%) et tertiaire (+2,4%), nonobstant la baisse de l'activité dans le secteur primaire (-1,6%).

Le repli de l'activité du secteur primaire s'explique essentiellement par les contreperformances observées dans les branches « Exploitation forestière » (-8,2%) et « Pétrole brut » (-2,9%). Le recul de l'exploitation forestière résulte des problèmes d'évacuation (train et routes) et de la faiblesse de la demande locale de bois. Le fléchissement de la production pétrolière est quant à lui lié aux problèmes techniques survenus sur certains champs, ainsi qu'à la poursuite du déclin de champs matures.

Cependant, la contraction observée de l'activité dans le secteur primaire a été partiellement atténuée par la bonne tenue des branches « Agriculture, Elevage et Pêche » (+1,9%), et « Gaz » (+1,2%), soutenue par le raffermissement de la demande, ainsi que par la poursuite des investissements dans les infrastructures y relatives et la modernisation des techniques culturales.

La progression de la branche « Agriculture, Elevage et Pêche » a néanmoins été freinée par la contre-performance des cultures de rente (-4,5%). Celle-ci s'explique par la fermeture de la plantation de Mandji compte tenu de la faiblesse des rendements et par l'arrêt des activités d'Agro Business Group (caoutchouc), en raison des problèmes techniques et sociaux. Les contreperformances résultent également des perturbations au niveau climatique (faibles pluviométries) et des conséquences des intrusions de pachydermes qui occasionnent des destructions de palmiers.

Le secteur secondaire, quant à lui, a enregistré une progression de 7,0%, soutenue par le dynamisme des activités de transformation et des infrastructures.

La performance des industries agroalimentaires (+5,6%) a bénéficié du raffermissement de la demande intérieure, notamment dans les segments de production d'eau minérale, de boissons gazeuses et alcoolisées. Dans le même temps, la croissance des autres industries (+8,3%), s'explique par la hausse de la production des matériaux de construction et des gaz industriels, en lien avec la forte demande inhérente aux activités de construction.

La branche « Électricité et Eau » (+5,3%) a poursuivi sa consolidation, soutenue par le renforcement des capacités de production énergétique, notamment dans le cadre du Projet d'Investissement dans l'Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (PIAEPAL), bien qu'une part importante de la demande demeure non satisfaite.

Enfin, l'activité des bâtiments et travaux publics a enregistré une forte progression (+33,7%), portée par l'intensification des investissements dans les infrastructures publiques et privées. Cette dynamique est liée à la construction des écoles, de dispensaires, à la réhabilitation de certaines routes et voiries urbaines dans le Grand Libreville et les principales villes de l'intérieur du pays. Cette tendance est également impulsée par la poursuite des travaux d'aménagement de plusieurs tronçons routiers stratégiques (Ovan-Makokou, Oyem-Assok-Medzeng, Ndéndé-Doussala). Dans le domaine du bâtiment, de nombreux projets ont connu

de grandes avancées, notamment la reconstruction de la Cité de la Démocratie, la cité administrative et l'érection de Tours sur le front de mer de Libreville.

Toutefois, cette dynamique a été ralentie par le repli des industries minière (-14,1%) et forestière (-23,7%), affectées par une demande extérieure moins favorable et par certaines contraintes opérationnelles.

Le secteur tertiaire, quant à lui, a bénéficié de la dynamique de la quasi-totalité de ses branches, enregistrant une croissance de 2,4% en 2025 contre -1,8% en 2024. Cette progression de l'activité s'explique par la bonne tenue des activités des services (+4,4%) et du commerce (+1,4%), en lien avec l'amélioration des services aux particuliers, la performance des services hôteliers ainsi que la bonne orientation de la commande publique.

En revanche, la branche transports et télécommunications a enregistré un léger repli (-0,9%), principalement attribuable à la baisse de l'activité dans le transport ferroviaire. Néanmoins, ce recul a été atténué par la progression des télécommunications (+2,2%), soutenue par l'extension des services numériques et le développement des infrastructures de télécommunication.

II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)

Du point de vue de la demande, la croissance a été tirée par la demande intérieure (+10,0%), malgré la baisse de la demande extérieure (-6,9%).

L'accroissement de la demande intérieure s'explique principalement par la hausse simultanée de l'effort d'investissement (+19,9%) et de la consommation totale (+4,9%).

L'accroissement de l'investissement est imputable principalement à l'effort d'investissement public (+76,7%). Cette évolution résulte de la réalisation de certains projets prioritaires du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) tels que l'aménagement de certains tronçons routiers, la finalisation des travaux et l'équipement de la cité de la démocratie, les nouveaux locaux de la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC), l'implémentation du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et la poursuite des travaux d'infrastructures administratives (la cité administrative Emeraude), sociales, aéroportuaires et routières, mais aussi les travaux d'adduction d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, l'investissement privé a progressé de 20,1% en 2025, en lien notamment avec les investissements dans le secteur pétrolier (19%) dans les phases d'exploration et d'exploitation.

La hausse de la consommation totale est portée aussi bien par la consommation privée (+4,1%) que par la consommation publique (+7,2%). L'évolution de la consommation des ménages reflète une demande favorisée par la hausse des revenus, en lien avec la régularisation des situations administratives et les recrutements.

La baisse de la demande extérieure résulte d'une contraction simultanée des exportations de biens (-10,4%) et des importations (-2,5%). La tendance des importations s'explique par la diminution des acquisitions de biens d'équipement (-9,9%) et de produits intermédiaires (-4,4%), malgré la progression de biens de consommation (+10,7%). Le recul des

exportations reflète l'évolution de la quasi-totalité de ses composantes dont les produits pétroliers (-3,9%), le bois transformé (-21,5%), les produits agricoles (-18,3%) et les produits manufacturiers (-0,8%), nonobstant la hausse des ventes de produits miniers (+3,0%).

II.4. L'emploi, les salaires et les prix

II.4.1. L'emploi

En 2025, les effectifs du secteur public ont atteint 114 343 agents, soit une augmentation de 3,6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est tributaire aussi bien de l'accroissement des effectifs de la Fonction Publique (+3,3%) que de ceux de la Main d'œuvre non Permanente (+5,8%), en lien essentiellement avec l'intensification des recrutements, ainsi que la régularisation des situations des agents de la main d'œuvre non permanente en fin de carrière.

Tableau n°2 : Evolution de l'emploi dans le secteur public.

Désignation	2023	2024	2025	Variations
Fonction Publique	92 471	97 986	101 265	3,3%
MONP	12 273	12 361	13 078	5,8%
Total	104 744	110 347	114 343	3,6%

Source : DGB, 2026.

L'emploi public par département

Par département, plusieurs administrations ont enregistré une augmentation du nombre de leurs agents. C'est le cas des Pouvoirs Publics (+8,9%), de l'Administration des Transports (+4,6%), de l'Administration Economique (+3,6%) et de l'Administration Générale (+2,8%). Par ailleurs, au terme de l'année 2025, les effectifs ont reculé pour l'Administration Sociale (-0,3%) et l'Administration de l'Education (-0,1%).

Tableau n°3 : Evolution de l'emploi public par département.

Départements	2023	2024	2025	Variations
Pouvoirs Publics	24664	28049	30547	8,9%
Adm. Générale	15061	16430	16886	2,8%
Adm. Economique	8309	8846	9164	3,6%
Adm. Du Développement	3937	4105	4129	0,6%
Adm. Des Transports	1007	1188	1243	4,6%
Adm. De l'Education	27203	26744	26711	-0,1%
Adm. Sociale	12244	12584	12549	-0,3%
Autres	46	40	36	-10,0%
Total	92 471	97 986	101 265	3,3%

Source : DGB, 2026.

II.4.2. Les salaires

La masse salariale du secteur public (hors collectivités locales) s'est alourdie de 3,6% pour s'établir à 926,1 milliards FCFA en 2025. Cette variation est soutenue par l'amélioration de la solde permanente (+3,6%), nonobstant la baisse au niveau de la main d'œuvre non permanente (-5,5%).

Tableau n°4 : Evolution de la masse salariale du secteur public.

(En milliards FCFA)	2023	2024	2025	Var 25/24
Secteur Public	827,8	894,1	926,1	3,6%
Dont Solde Permanente	657,0	713,9	739,8	3,6%
MONP	27,8	30,8	29,1	-5,5%

Sources : DGCPT, 2026.

Les salaires par département

Au même titre que les effectifs, la dépense de la solde permanente des administrations de la fonction publique a enregistré une hausse de 3,6% à 739,8 milliards FCFA en 2025. Cette progression résulte à la fois de la progression des effectifs et des facteurs suivants :

- la régularisation des situations administratives des agents civils et militaires (avancements automatiques, advancements en grade, reclassements après stage) ;
- les intégrations en solde (primo-entrants).
- la réintégration en solde des agents en fin de détachement et ou ayant bénéficié d'une fin de suspension par mesure conservatoire.

Tableau n°5 : Evolution de la masse salariale du secteur public par département.

Départements	2023	2024	2025	Poids	25/24
Pouvoirs Publics	176,0	207,9	220,6	29,8%	6,1%
Adm. Générale	118,6	128,6	134,8	18,2%	4,8%
Adm. Economique	54,1	55,4	58,6	7,9%	5,9%
Adm. du Développement	26,6	26,5	27,0	3,6%	1,8%
Adm. des Transports	6,9	7,1	8,0	1,1%	12,3%
Adm. de l'Education	197,5	203,0	203,4	27,5%	0,2%
Adm. Sociale	76,8	84,7	86,9	11,7%	2,5%
Autres	0,6	0,6	0,5	0,1%	-14,9%
Total	657,0	713,9	739,8	100,0%	3,6%

Sources : DGCPT, DGEPP, 2026.

La masse salariale de la MONP

La masse salariale de la main d'œuvre non-permanente (MONP) a baissé de 5,5% à 29,1 milliards FCFA à fin décembre 2025. Par ailleurs, les agents de cette catégorie ont perçu sur le dernier trimestre de l'année des indemnités de services rendus (ISR).

II.4.3. Les prix

Au terme de l'année 2025, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages sur l'ensemble du territoire national, est ressortie en hausse comparativement à 2024. Cette évolution traduit une montée des tensions inflationnistes à partir de mai 2025, avec un pic observé au mois de juillet, avant une décélération progressive en fin de période.

En effet, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est situé à 1,8% en 2025 contre 1,2% l'année précédente. En glissement mensuel, le niveau général des prix à la consommation est en hausse de 1,6% en 2025 contre 0,9% en 2024.

Les mesures mises en œuvre par les nouvelles autorités, en particulier celles visant à

lutter contre la vie chère, ont permis de contenir la hausse des prix observée dans certains postes de consommation. Il s'agit notamment des postes « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Transport », « Biens et services divers » et « Boissons alcoolisées et tabac ».

Le relèvement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,2%) est lié principalement aux produits suivants :

- Céréales non transformées (+7,4% contre +4,6%), en raison de la crise du blé ;
- Pain (+14,3% contre -2,7%), en lien avec la spéculation du prix du sac de farine sur le marché ;
- Poissons et autre produits séchés et fumés (+6,8% contre +3,4%) ;
- Poissons frais (+0,6% contre 0,0%), suite à la faible production halieutique nationale (baisse de l'offre locale) ;
- Légumes frais en fruit ou racine (+3,3% contre +5,1%), en lien avec la baisse de l'offre sur le marché et les difficultés d'approvisionnement de certains produits.

En revanche, sur le plan international, l'indice FAO affiche un repli de 0,9% par rapport à l'année 2024.

En outre, l'augmentation des prix dans le poste « Transport » (+4,8% contre -1,1%) est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels le relèvement du montant de la taxe aéroportuaire (notamment la taxe de sécurité aérienne de l'ASECNA et la taxe de navigation), la hausse de la demande et la dégradation des infrastructures routières.

Aussi, les postes « Biens et services divers » (+2,7% contre +1,5%) et « Restaurants et hôtels » (+1,5% contre +0,9%), ont-ils été impactés par l'inflation.

En revanche, un recul des pressions inflationnistes a été observé dans certains postes de consommation, notamment « Articles d'habillement et chaussures » (-0,6% contre +0,5%), « Enseignement » (-1,7% contre -0,5%) et « santé » (-0,1% contre -0,1%).

Dans le secteur de l'enseignement, la baisse des prix s'explique par les mesures mises en œuvre par le gouvernement en vue de réduire les coûts de l'enseignement.

Il s'agit notamment de :

- la baisse de moitié des frais de candidature aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur public à 10 000 FCFA (initiée en juillet 2024) ;
- la limitation des frais d'APE à 2 000 FCFA par élève au public et à 5 000 FCFA dans les établissements du privé ;
- la distribution gratuite des manuels scolaires au pré-primaire et au primaire.

En définitive, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation des ménages à l'échelle nationale, s'est établie à 1,8% en 2025 et se situe, pour la deuxième année consécutive, en dessous du plafond de convergence régionale fixé à 3%.

II.5. La balance des paiements

En 2025, le secteur extérieur se caractériserait par une aggravation du déficit de la balance de paiements. Cette détérioration s'explique à la fois par la contraction du compte courant et l'aggravation du déficit du compte de capitaux.

La balance des transactions courantes

Après un excédent de 427,9 milliards FCFA en 2024, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 171,5 milliards FCFA. Cette évolution provient du repli de l'excédent commercial et de la dégradation du déficit des transferts.

La balance commerciale

La balance commerciale, structurellement excédentaire, serait en recul par rapport à l'année précédente. En effet, son solde s'établirait à 2 269,5 milliards FCFA contre 2 974,4 milliards FCFA en 2024, soit une baisse de 23,7%.

Cette évolution résulte d'une diminution des exportations fob (-15,6% à 4 537,4 milliards FCFA), liée principalement à la baisse de la vente des produits suivants : pétrole (-20,7%), manganèse (-6,4%) et or (-47,7%).

De même, les importations reculeraient de 5,6% à 2 267,8 milliards FCFA, en raison de la baisse des commandes du secteur pétrolier.

La balance des services

Le déficit des services s'atténuerait, passant de -1 686,9 milliards FCFA en 2024 à -1 673,0 milliards FCFA en 2025, soit un repli de 0,8%.

La balance des revenus

Le déficit des revenus se réduirait de 15,9% à -701,9 milliards FCFA en 2025. Cette évolution s'explique par la diminution des paiements au titre des revenus sur investissements directs et des intérêts publics.

La balance des transferts

Le solde de transferts enregistrerait un creusement de son déficit à 66,2 milliards FCFA après un déficit de 24,7 milliards FCFA un an auparavant. Cette situation reflète un reflux des transferts nets privés et publics vers le Gabon, contribuant à la détérioration du compte courant.

La balance des capitaux

En 2025, la balance des capitaux se dégraderait, affichant un déficit de 855,3 milliards FCFA, contre un déficit de 774,0 milliards FCFA en 2024. Cette détérioration s'explique par le rebond des investissements directs nets et le repli des investissements de portefeuille.

La balance globale

Les paiements globaux se solderaient par un déficit de 718,3 milliards FCFA en 2025 contre un déficit de 248,6 milliards FCFA en 2024. Cette détérioration provient de l'apparition d'un déficit courant et d'un creusement du déficit des capitaux.

Tableau n°6 : Evolution de la balance globale des paiements (en milliards FCFA)

(En milliards FCFA)	2023*	2024*	2025*	24/23	25/24
1- Transactions courantes	831,5	427,9	-171,5	-48,5%	-140,1%
Balance commerciale	3370,7	2974,4	2269,5	-11,8%	-23,7%
Balance des services	-1297,3	-1686,9	-1673,0	30,0%	-0,8%
Balance des revenus	-1244,1	-834,8	-701,9	-32,9%	-15,9%
Balance des transferts	2,2	-24,7	-66,2	-1221,8%	168,2%
2- Balance des capitaux	-884,4	-774,0	-855,3	-12,5%	10,5%
Compte de capital	0	0,0	0,8	-	-
Compte Financier	-884,4	-774,0	-856,1	-12,5%	10,6%
Investissements directs	336,8	-1010,0	-1137,7	-399,9%	12,6%
<i>Dont secteur pétrolier</i>	<i>1025,9</i>	<i>1042,8</i>	<i>908,7</i>	<i>1,6%</i>	<i>-12,9%</i>
Investissements de porte- feuille (nets)	-424,3	349,1	271,8	-182,3%	-22,2%
Autres investissements	-796,9	-113,1	9,8	-85,8%	108,7%
3- Erreurs et Omissions	20,6	97,4	308,5	372,9%	216,7%
BALANCE GLOBALE	-32,4	-248,6	-718,3	667,4%	188,9%

Source : BEAC, * Estimation 2026.

II.6. La situation monétaire

Au 31 décembre 2025, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, est caractérisée par une hausse des crédits intérieurs nets (+27,3%), une consolidation de la masse monétaire (+9,7%) et un amenuisement des avoirs extérieurs nets.

Tableau n°7 : évolution de la situation monétaire.

Trimestre	Déc-23	Déc-24	Déc-25
	En milliards de FRCA		
Avoirs extérieurs nets	213,3	121,9	-403,2
Banque centrale	35,8	-280,8	-708,1
Banques commerciales	177,6	402,7	304,9
Crédits intérieurs nets	3584,9	3848,4	4898,1
Créances nettes sur l'État	1739,8	1820,3	2717,9
<i>Dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>1768,6</i>	<i>1924,7</i>	<i>2530,2</i>

Trimestre	Déc-23	Déc-24	Déc-25
<i>Dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	-28,8	-104,4	187,7
Créances sur le reste de l'économie	1845,1	2028,1	2180,2
Ressources = Contreparties	3798,2	3970,3	4494,9
Monnaie au sens large	3282,1	3238,2	3553,3
Circulation fiduciaire	398,3	458,7	500,6
Dépôts	2883,9	2779,5	3052,6
<i>Dont Quasi-monnaie</i>	907,1	893,0	862,9
Ressources extra-monétaires	516,1	732,1	941,7
	Variation annuelle en %		
Avoirs extérieurs nets	-9,1%	-42,9%	-430,8%
Crédits intérieurs nets	6,8%	7,4%	27,3%
Créances nettes sur l'État	-1,7%	4,6%	49,3%
Créances sur le reste de l'économie	16,4%	9,9%	7,5%
Ressources = Contreparties	5,8%	4,5%	13,2%
Masse monétaire	9,7%	-1,3%	9,7%
Circulation fiduciaire	9,2%	15,2%	9,1%
Dépôts	9,8%	-3,6%	9,8%

Source : BEAC, 2026.

II.6.1 Les ressources monétaires

La masse monétaire (M2)

A fin décembre 2025, la masse monétaire s'est établie à 3 553,3 milliards FCFA, en hausse de 9,7% suite à l'augmentation de la monnaie fiduciaire et de la monnaie scripturale. En effet, la circulation fiduciaire s'est accélérée de 9,1% à 500,6 milliards FCFA contre 458,7 milliards FCFA un an plus tôt. De même, les dépôts à vue se sont renforcés de 16,1% pour se situer à 2 189,7 milliards FCFA. Cependant, les dépôts à terme se sont amenuisés de 3,4% à 862,9 milliards FCFA contre 893 milliards FCFA un an auparavant.

Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) ont augmenté de 28,6% à 941,7 milliards FCFA au 31 décembre 2025, portées notamment par la hausse de 18,3% des fonds propres.

II.6.2 Les contreparties de la masse monétaire

En glissement annuel, les contreparties des ressources monétaires ont augmenté de 13,2% à 4 494,9 milliards FCFA, conséquemment à l'accroissement du crédit intérieur.

Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N.) du système monétaire se sont effondrés, passant de 121,9 milliards FCFA au 31 décembre 2024 à -403,2 milliards FCFA en 2025. Ils ont été lestés par la dégradation des A.E.N. de la banque centrale qui se sont situés à -708,1 milliards FCFA contre -280,8 milliards FCFA l'année précédente, en lien avec le déficit de la balance commerciale, des transferts entrants nets négatifs et la hausse des règlements extérieurs. De

plus, les A.E.N. des banques commerciales ont baissé de 24,3% à 304,9 milliards FCFA contre 402,7 milliards FCFA à la même période en 2024.

Tableau n°8 : Évolution et répartition des Avoirs Extérieurs Nets

En milliards (FCFA)	Déc-23	Déc-24	Déc-25	25/24
Avoirs extérieurs nets	213,3	121,9	-403,2	-430,8%
Banque centrale	35,8	-280,8	-708,1	152,2%
Banques secondaires	177,6	402,7	304,9	-24,3%

Source : BEAC, 2026.

Par conséquent, le solde du compte d'opérations s'est réduit de 183,6% à -169,2 milliards FCFA en 2025, dans un contexte de besoin accru de devises. Ainsi, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs perd 7,9 points pour s'établir à 67% à fin décembre 2025 contre 74,9% l'année précédente.

Tableau n°9 : Évolution des réserves et du taux de couverture extérieure de la monnaie

En milliards (FCFA)	Déc-23	Déc-24	Déc-25	25/24
Compte d'opérations	552,3	202,4	-169,2	-183,6%
Taux de couverture extérieure de la monnaie	73,1%	74,9%	67%	-7,9 pts

Source : BEAC, 2026.

Le crédit intérieur

Le crédit intérieur s'est raffermi de 27,3% à 4 898,1 milliards FCFA à fin décembre 2025 à la faveur de l'accroissement conjugué des crédits à l'économie et des créances à l'Etat.

Tableau n°10 : Évolution du crédit intérieur

En milliards (FCFA)	Déc-23	Déc-24	Déc-25	25/24
Crédits intérieurs nets	3584,9	3848,4	4898,1	27,3%
Créances nettes sur l'Etat	1739,8	1820,3	2717,9	49,3%
Créances sur l'économie	1845,1	2028,1	2180,2	7,5%

Source : BEAC, 2026.

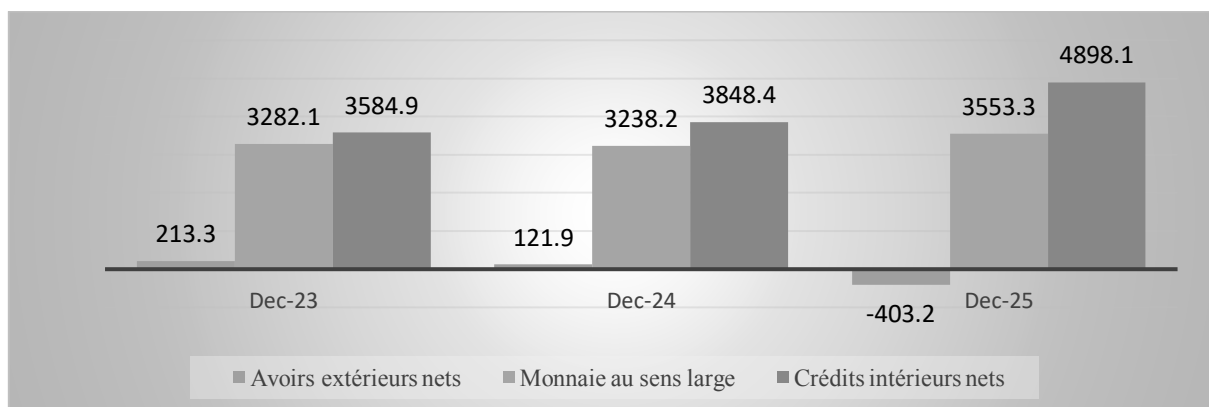
Les créances sur l'économie

Le volume des crédits à l'économie a progressé de 7,5% à 2 180,2 milliards FCFA à fin décembre 2025, renforçant la dynamique du financement du secteur privé. Il s'agit principalement des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant 97,3% du total des crédits à l'économie.

Les créances nettes sur l'Etat

La situation débitrice de l'Etat s'est accentuée de 49,3% à 2 717,9 milliards FCFA en décembre 2025 contre 1 820,3 milliards FCFA un an plus tôt. Dans le détail, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est dégradée de 31,5%, à 2 530,2 milliards FCFA traduisant les besoins de financement budgétaire et les émissions nettes de titres publics. Aussi, les organismes publics ont-ils vu leurs créances passer de -104,4 milliards FCFA à 187,7 milliards FCFA.

Graphique 1 : Agrégats monétaires résumés (en milliards FCFA)



Source : BEAC ; 2026.

II.7. La situation de l'exécution des finances publiques

II.7.1. Exécution des recettes budgétaires

A fin avril 2026, sur un objectif de la loi de finances de **4 171,9 milliards FCFA** les recettes budgétaires ont été mobilisées, base caisse, à hauteur de **683,4 milliards FCFA**. Le taux d'exécution des recettes budgétaires est de **83,7%** par rapport aux prévisions de janvier à avril, et de **16,4%** par rapport aux prévisions annuelles de la loi de finances initiale 2026.

Les recettes collectées se décomposent ainsi qu'il suit :

- les recettes intérieures (DGI) ont été exécutées à hauteur de **329,5 milliards FCFA**, pour une prévision à fin avril de **480,4 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **68,6%** ;
- les recettes douanières ont été mobilisées pour **153,3 milliards FCFA**, contre **195,3 milliards FCFA** prévus à fin avril, soit un taux de réalisation de **78,5%** ;
- les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de **183,3 milliards FCFA**, pour une prévision à fin avril de **140,5 milliards FCFA**, représentant un taux de réalisation de **130,4%**.
- les cotisations sociales ont été collectées à hauteur de **17,4 milliards FCFA** contre un objectif annuel de **38,3 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **45,3%**.

Tableau n°11 : exécution des recettes budgétaires à fin avril 2026 (en milliards FCFA).

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LFI 2026	Exécution	d'exécution
Titre 1 : Recettes fiscales	4 035,65	666,03	16,50%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	15,76	-	0,0%
Titre 3 : Cotisations sociales	38,34	17,35	45,27%
Titre 4 : Autres recettes	82,14	-	0,0%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	4 171,89	683,38	16,38%

Sources : DGH, DGI, DGDDI, DGCPT.

II.7.2. Exécution des dépenses budgétaires

Prévues à **4 618,9 milliards FCFA** en loi de finances initiale, les dépenses du budget de l'Etat se chiffrent à **659,7 milliards FCFA** au 30 avril 2026, soit un taux d'exécution de **14,3%**.

Cette exécution intègre les liquidations de la solde permanente à fin avril 2026 (251,3 milliards FCFA) ainsi que celles des pensions et des prestations familiales à fin mars 2026 (41,9 milliards FCFA).

Le détail de cette exécution est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°12 : exécution du budget de l'Etat par titre au 30 avril 2026.

LIBELLES	LFI 2026	MONTANT ORDONNANCES	ECARTS	Taux
Titre 1 : charges financières de la dette	419 843 613 137	-	419 843 613 137	0,00%
Titre 2 : dépenses de personnel	959 710 096 452	267 244 133 962	692 465 962 490	27,85%
Titre 3 : dépenses de biens et services	415 693 809 118	62 908 922 721	352 784 886 397	15,13%
Titre 4 : dépenses de transfert	429 929 806 622	124 431 064 111	305 498 742 511	28,94%
Titre 5 : dépenses d'investissement	2 137 193 131 993	159 832 619 773	1 977 360 512 220	7,48%
<i>Dont</i>				0,00%
<i>Ressources propres</i>	2 000 296 775 633	159 832 619 773	1 840 464 155 860	7,99%
<i>Finex</i>	123 102 193 749	-	123 102 193 749	0,00%
<i>Prises de participation</i>	13 794 162 611	-	13 794 162 611	0,00%
Titre 6 : autres dépenses	78 920 664 439	458 025 136	78 462 639 303	0,58%
Total budget général	4 441 291 121 761	614 874 765 703	3 826 416 356 058	13,84%
Titre 3 : dépenses de biens et services	14 071 055 249	307 692 779	13 763 362 470	2,19%
Titre 4 : dépenses de transfert	127 715 724 265	44 514 617 731	83 201 106 534	34,85%
Titre 5 : dépenses d'investissement	35 873 037 141	-	35 873 037 141	0,00%
Titre 6 : autres dépenses	0	-	-	0,00%
Total budget des CAS	177 659 816 654	44 822 310 510	132 837 506 144	25,23%
Titre 1 : charges financières de la dette	419 843 613 137	-	419 843 613 137	0,00%
Titre 2 : dépenses de personnel	959 710 096 452	267 244 133 962	692 465 962 490	27,85%
Titre 3 : dépenses de biens et services	429 764 864 367	63 216 615 500	366 548 248 867	14,71%
Titre 4 : dépenses de transfert	557 645 530 886	168 945 681 842	388 699 849 044	30,30%
Titre 5 : dépenses d'investissement	2 173 066 169 134	159 832 619 773	2 013 233 549 361	7,36%
Titre 6 : autres dépenses	78 920 664 439	458 025 136	78 462 639 303	0,58%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	4 618 950 938 415	659 697 076 213	3 959 253 862 202	14,28%

Source : DGB, 2026.

A fin avril 2026, l'exécution du budget de l'Etat base ordonnancement est de **16,3%**. Il se présente ainsi qu'il suit.

Tableau 13 : exécution par titre du budget de l'Etat hors dépenses payées sans ordonnancement préalable au 30 avril 2026

LIBELLES	LF 2026	MONTANT ORDONNANCES	ECARTS	Taux
Titre 1 : charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2 : dépenses de personnel	959 710 096 452	267 244 133 962	692 465 962 490	27,85%
Titre 3 : dépenses de biens et services	419 464 864 367	63 216 615 500	356 248 248 867	15,07%
Titre 4 : dépenses de transfert	545 445 530 886	168 945 681 842	376 499 849 044	30,97%
Titre 5 : dépenses d'investissement	2 049 963 975 385	159 832 619 773	1 890 131 355 612	7,80%
Titre 6 : autres dépenses	78 920 664 439	458 025 136	78 462 639 303	0,58%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	4 053 505 131 529	659 697 076 213	3 393 808 055 316	16,27%

Source : DGB, 2026.

❖ Exécution des dépenses du budget général au 30 avril 2026

Les dépenses du budget général ont été exécutées à hauteur de **618,9 milliards FCFA**, contre une prévision en loi de finances initiale de **4 441,3 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **13,8%**.

Le tableau ci-après présente le détail de cette exécution par catégories de dépenses.

Tableau 14 : exécution du budget général par catégories de dépenses au 30 avril 2026.

Titres et catégories	LFI 2026	Exécution à fin avril 2026	Taux
Titre 1. Charges financières de la dette	419 843 613 137	-	0,00%
Extérieure	171 881 008 000	-	0,00%
Intérieur	247 962 605 137	-	0,00%
Titre 2. Dépenses de personnel	959 710 096 452	267 244 133 962	27,85%
Rémunérations du personnel	865 700 096 452	262 280 274 279	30,30%
dont Solde permanente	833 700 531 129	251 296 431 212	30,14%
Recrutements en cours et annoncés	31 999 565 323		0,00%
Dont main d'œuvre non permanente (MONP)		10 983 843 067	0,00%
Primes et indemnités	94 010 000 000	4 963 859 683	5,28%
Primes et indemnités des fonctionnaires	94 010 000 000	4 963 859 683	5,28%
Titre 3. Dépenses de biens et services	415 693 809 118	62 908 922 721	15,13%
Remboursement TVA	10 300 000 000	-	0,00%
Remboursement TVA hors pétrole	-	-	0,00%
Remboursement TVA pétrole	10 300 000 000	-	0,00%
Utilités publiques	34 289 617 507	-	0,00%
Utilités publiques (eau et électricité)	28 289 617 507	-	0,00%
Utilités publiques (Téléphone et internet)	6 000 000 000		0,00%
Missions diplomatiques et postes consulaires (y compris frais de scolarité)	16 202 145 856	866 625 070	5,35%
Baux (DGPE)	37 971 500 000	10 423 644 678	27,45%
Institutions	61 200 644 158	7 663 648 832	12,52%
Défense et sécurité (y compris habillement, alimentation, carburant, etc.)	17 456 408 152	11 574 435 167	66,30%
Autorités administratives	3 019 819 989	680 938 701	22,55%
RGPL	5 037 860 500	-	0,00%
Dépenses transversales	45 064 125 466	690 558 810	1,53%
Dépenses de souveraineté	18 000 000 000	200 000 000	1,11%
Fêtes 17, 30 août et culture	8 600 000 000	-	0,00%
frais de transport et de déplacement	5 952 042 808	474 727 944	7,98%
primes d'assurance	8 364 989 067	5 985 146	0,07%

Titres et catégories	LFI 2026	Exécution à fin avril 2026	Taux
dépenses d'inhumation	4 147 093 591	9 845 720	0,24%
Fonctionnement de l'administration	163 252 495 879	30 368 080 077	18,60%
Attributions de Produits	21 899 191 611	640 991 386	2,93%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	346 246 444	15 000 000	4,33%
Licence de transports (DGTT)	82 905 840		0,00%
Cartes grises (DGTT)	62 179 380	50 994 406	82,01%
Permis de conduire (DGTT)	41 452 920	13 999 970	33,77%
DG Forêts	606 384 100		0,00%
DG Marine Marchande	1 013 204 452	204 093 252	20,14%
Fonds de soutien minier	1 200 000		0,00%
Redevance pour carte de commerçant y compris pénalités	219 765 840		0,00%
Redevance pour Agrément Technique Industriel y compris pénalités	73 255 280	26 979 200	36,83%
Redevance pour carte de commerçant/Agrément Technique des Rebutis y compris pénalités	263 719 008	82 201 630	31,17%
Redevance Examen et concours	1 326 088 000		0,00%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314 477 068		0,00%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	67 911 500	14 431 193	21,25%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	475 160 515	182 566 037	38,42%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	3 045 601 357		0,00%
Procédures judiciaires	921 882 510		0,00%
Ristournes DGCC	432 415 453		0,00%
Agrément PME	36 000 000		0,00%
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179		0,00%
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732		0,00%
ADP Prévention et sécurité routière	67 181 109		0,00%
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	160 461 000		0,00%
Autres recettes (DGTT)	309 661 696		0,00%
Ristourne Cellule de Gestion du Baccalauréat Technologique	40 362 000		0,00%
Ristourne DG Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	760 000 000	43 525 756	5,73%
ADP DG Communication	17 600 000		0,00%
ADP DG Météorologie	9 120 000		0,00%
ADP DG Pêches et Aquaculture	293 179 228		0,00%
DG Affaires Sociales	20 880 000	7 199 942	34,48%
Ristourne sur la délivrance de Passeports diplomatiques (DG Affaires Etrangères)	53 600 000		0,00%
Titre 4. Dépenses de transfert	429 929 806 622	124 431 064 111	28,94%
Soutien des prix des produits pétroliers	12 200 000 000	-	0,00%
Bourses (ANBG)	101 535 000 000	50 022 501 889	49,27%
Secondaire	7 089 098 000	3 544 549 000	50,00%
Supérieur	94 445 902 000	46 477 952 889	49,21%
Cotisations internationales	10 218 076 258	3 326 410 675	32,55%
Frais d'écologie	6 882 673 994	-	0,00%
Gratuité des inscriptions	4 235 294 118	-	0,00%
Subvention opérateurs de transport	-	4 048 824 918	0,00%
Subvention aux collectivités locales	20 730 672 148	6 941 858 213	33,49%
Dépenses sociales	16 615 642 572	848 224 886	5,10%
Filets sociaux	5 437 615 219	-	0,00%
Personnes âgées	2 147 500 000	-	0,00%
Gratuité des accouchements	3 567 341 304	-	0,00%

Titres et catégories	LFI 2026	Exécution à fin avril 2026	Taux
<i>Samu social</i>	3 463 186 049	848 224 886	24,49%
<i>Personnes handicapés et vulnérables</i>	2 000 000 000	-	0,00%
Dépenses transversales	61 242 210 931	296 296 083	0,48%
<i>Aides aux familles</i>	29 300 000 000	265 200 380	0,91%
<i>Dépenses d'inhumation</i>	6 250 000 000	31 095 703	0,50%
<i>primes d'assurance</i>	12 442 210 931	-	0,00%
<i>Dépenses de souveraineté</i>	12 000 000 000	-	0,00%
<i>Dépenses d'utilité publique</i>	1 250 000 000	-	0,00%
Institutions	8 375 475 306	740 312 714	8,84%
Autorités Administratives	2 140 068 679	139 175 668	6,50%
Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y compris Médicaments	32 615 549 463	11 655 987 425	35,74%
Œuvres universitaires y compris Restauration des apprenants	10 138 376 275	5 645 777 712	55,69%
Universités et grandes écoles	5 355 118 210	2 674 923 762	49,95%
CNAMGS	16 093 500 000	8 071 652 672	50,15%
Autres opérateurs	25 895 153 600	19 669 398 553	75,96%
Salaires PostBank	3 795 713 543	1 513 786 325	39,88%
Salaires Africa n°1	386 904 635	123 181 454	31,84%
Dons fonctionnement	821 552 700		0,00%
Autres dépenses de transferts	90 652 824 190	8 712 751 162	9,61%
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 137 193 131 993	159 832 619 773	7,48%
Financements intérieur	2 000 296 775 633	158 305 638 281	7,91%
Projets en cours	467 111 815 111		0,00%
Fonds d'études sectorielles	107 000 000 000	299 600 003	0,28%
<i>FID</i>	17 957 789 070		0,00%
Equipements	103 783 840 393	10 756 426 128	10,36%
Autres nouveaux projets	1 285 384 223 753	147 249 612 150	11,46%
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	-	0,00%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	10 000 000 000		0,00%
Projets sur dons	4 935 742 000		0,00%
Prises de Participation	13 794 162 611	1 526 981 492	11,07%
Projet : FLY GABON HOLDING prise de participation	1 000 000 000		0,00%
Projet : Prise de participation au capital Africa 50	129 490 096		0,00%
Projet : Prise de participation au capital BAD	368 880 722		0,00%
Projet : Prise de participation au capital de la Banque Mondiale	3 200 000 000	1 526 981 492	47,72%
Projet : Prise de participation au capital de la BDEAC	5 000 000 000		0,00%
Projet : Prise de participation au capital Shelter	150 000 000		0,00%
Projet : Acquisition de 35% des parts de la Société Agro Business Group	3 945 791 793		0,00%
Financement Extérieur	123 102 193 749	0	0,00%
Conventions en cours	103 102 193 749		0,00%
Nouvelles conventions	20 000 000 000		0,00%
Titre 6. Autres dépenses	78 920 664 439	458 025 136	0,58%
Intérieurs-AJE	18 686 664 439	111 025 136	0,59%
Protocoles transactionnels	6 137 095 385		0,00%
Condamnations pécuniaires	8 388 338 285	111 025 136	1,32%
Séquestres	1 000 000 000		0,00%
Autres	2 000 000 000		0,00%
Dépenses judiciaires diverses	1 161 230 769		0,00%
Restructuration des entreprises	13 000 000 000	0	0,00%
Remboursement des épargnants PostBank	11 000 000 000		0,00%
Coûts sociaux de restructuration	2 000 000 000		0,00%
Divers	45 667 000 000	0	0,00%

Titres et catégories	LFI 2026	Exécution à fin avril 2026	Taux
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	45 667 000 000		0,00%
Autres contentieux	1 567 000 000	347 000 000	22,14%
Conflit Homme-Eléphant	1 567 000 000	347 000 000	22,14%
TOTAL	4 441 291 121 761	614 874 765 703	13,84%

Source : DGB, 2026.

Focus sur les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été ordonnancées à hauteur de **159,8 milliards FCFA pour un objectif de 2 137,2 milliards FCFA** inscrit dans la loi de finances 2026, soit un taux d'exécution à fin avril de **7,5%**.

Ce niveau d'investissement, inclut notamment :

- les travaux de construction du **Pôle Économique et Financier**, ordonnancés à hauteur de **40 milliards FCFA** ;
- les travaux d'aménagement de la route bitumée reliant **Lébamba à Mbigou** (84 km), à hauteur de **25 milliards FCFA** ;
- les travaux de construction de la route **Yombi – Mandji – Omboué (250 km)**, pour un montant de **25 milliards FCFA** ;
- les acquisitions d'équipements destinés à l'offre et à l'accès aux soins, pour un montant global de **16,9 milliards FCFA**, dont :
 - la conception, la construction et l'équipement d'un hôpital de cent (100) lits à **Ndjolé**, pour **5,1 milliards FCFA** ;
 - l'acquisition et l'installation d'équipements au **CHU d'Owendo**, pour un montant de **5,1 milliards FCFA** ;
 - l'acquisition et l'installation d'équipements au profit de l'**Institut des Maladies Infectieuses Daniel Gahouma**, pour **4,1 milliards FCFA** ;
 - l'acquisition et l'installation de systèmes d'oxygène au profit des Centres hospitaliers régionaux de **Franceville, Mouila, Makokou et Oyem**, ainsi que des hôpitaux départementaux de **Léconi, Okondja, Fougamou et Mitzic**, pour un montant de **2,2 milliards FCFA** ;
- les travaux de réaménagement et d'aménagement du centre d'instruction de la **Garde Républicaine à Léconi**, pour un montant de **7,9 milliards FCFA** ;
- les travaux d'aménagement du **Boulevard de la Transition en 2x3 voies**, pour un montant de **4,9 milliards FCFA** ;
- la conception, la construction et l'équipement d'un hôpital de cent (100) lits à **Tchibanga**, pour un montant de **4,8 milliards FCFA** ;
- les travaux de réhabilitation de certaines voiries dans la commune de **Libreville**, notamment les voies **Sherko–Angondjé, Awendjé–B2 et Awendjé–Feux rouges Akébé**, pour un montant global de **4,0 milliards FCFA**.

❖ Exécution des dépenses des comptes spéciaux au 30 avril 2026

Au 30 avril 2026, les mandatement effectués au profit des comptes d'affectation spéciale (CAS) se chiffrent à **44,8 milliards FCFA**, contre une prévision en LFI de **177,7 milliards FCFA**, soit un taux de **25,2%**.

Le tableau ci-après présente l'exécution par titre des CAS.

Tableau 15 : exécution des CAS par titre au 30 avril 2026.

Missions - Titres	LFI 2026	Exécution au 30 avril 2026	Taux
60-Pensions	106 437 581 382	34 889 704 496	32,78%
Titre 4 : dépenses de transfert	106 437 581 382	34 889 704 496	32,78%
61-Service universel des communications électroniques et numériques	3 807 666 113	-	0,00%
Titre 3 : dépenses de biens et services	380 766 611	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	3 426 899 502	-	0,00%
62-Prestations familiales et sociales	18 000 000 000	6 978 313 235	38,77%
Titre 4 : dépenses de transfert	18 000 000 000	6 978 313 235	38,77%
63-Promotion du sport	6 833 148 662	200 000 000	2,93%
Titre 3 : dépenses de biens et services	3 416 574 332	200 000 000	5,85%
Titre 4 : dépenses de transfert	-	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	3 416 574 330	-	0,00%
64-Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 317 831 930	-	0,00%
Titre 3 : dépenses de biens et services	439 277 310	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	878 554 620	-	0,00%
65-Formation pour l'emploi	3 869 011 878	-	0,00%
Titre 3 : dépenses de biens et services	2 829 341 252	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	1 039 670 626	-	0,00%
66-Gestion du service public de l'eau et de l'énergie électrique dans les collectivités locales	5 609 603 476	-	0,00%
Titre 3 : dépenses de biens et services	1 682 881 043	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	3 926 722 433	-	0,00%
67-Salubrité publique	5 024 865 492	2 646 600 000	52,67%
Titre 3 : dépenses de biens et services	1 024 537 774	-	0,00%
Titre 4 : dépenses de transfert	3 278 142 883	2 646 600 000	80,73%
Titre 5 : dépenses d'investissement	722 184 835	-	0,00%
68-Valorisation du patrimoine de l'Etat	26 708 184 469	107 692 779	0,40%
Titre 3 : dépenses de biens et services	4 293 320 346	107 692 779	2,51%
Titre 5 : dépenses d'investissement	22 414 864 123	-	0,00%
71-Entretien du patrimoine routier de l'Etat	51 923 252	-	0,00%
Titre 3 : dépenses de biens et services	4 356 582	-	0,00%
Titre 5 : dépenses d'investissement	47 566 670	-	0,00%
Total général	177 659 816 654	44 822 310 510	25,23%

Source : DGB, 2026.

II.7.3 Exécution des opérations de trésorerie et de financement

II.7.3.1 Exécution des ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à **821,5 milliards FCFA** contre **2 186,3 milliards FCFA** prévus dans la loi de finances initiale 2026, soit un taux d'exécution de **37,6%**. Elles sont composées des prêts projets (**17,2 milliards FCFA**), des émissions de titres publics (**259,5 milliards FCFA**) et de financement non bancaire (**544,8 milliards FCFA**).

Tableau n°16 : exécution des ressources de trésorerie et de financement à fin avril 2026 (en milliards FCFA).

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFI 2026	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	953,57	17,19	1,80%
Tirages sur conventions en cours	123,10	17,19	13,96%
Tirages sur prêts programmes	830,46	-	0,00%
Autres	830,46	-	0,00%
Émissions de titres publics	480,32	259,45	54,02%
Émissions de titres publics sur le Marché intérieur	480,32	259,45	54,02%
Financement bancaire	752,42	-	0,00%
Banques commerciales	752,42	-	0
Financement non bancaire	-	544,89	
Total	2 186,31	821,52	37,58%

Sources : DGD, DGCPT, 2026.

II.7.2.2 Exécution des charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **356,9 milliards FCFA** contre un niveau prévisionnel de **1 896,7 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **18,8%**.

Tableau n°17 : exécution des charges de trésorerie et de financement à fin avril 2026 (en milliards FCFA).

Charges de financement et de trésorerie			
	LFI 2026	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	297,90	49,99	16,78%
Emprunts extérieurs-courants	297,90	18,82	6,32%
Bilatéraux	93,29	-	0,00%
Multilatéraux	173,08	18,82	10,88%
Banques	31,53	-	0,00%
Emprunts extérieurs-arriérés	-	31,17	
Bilatéraux		5,43	
Multilatéraux		24,33	
Banques		1,41	
Amortissement des prêts du secteur bancaire	674,10	161,44	23,95%
Intérieur-DGD	674,10	161,44	23,95%
Emprunts intérieurs-courants	674,10	161,44	23,95%
Banques	11,59	-	0,00%

Charges de financement et de trésorerie			
	LFI 2026	Exécution	Taux d'exécution
Moratoires	47,06	0,08	0,17%
Marchés Financiers	615,46	161,36	26,2%
Autres charges de trésorerie	924,68	145,56	15,7%
Dépenses sur exercices antérieurs	313,36	59,05	18,8%
Autres (remboursement TVA, CNSS, Collectivités locales, recettes affectées,...)	611,32	86,50	14,2%
Total	1 896,68	356,99	18,82%

Sources : DGD, DGCPT, 2026.

Amortissement de la dette extérieure

Les paiements de la dette extérieure se chiffrent à **49,9 milliards FCFA** contre une estimation de **297,9 milliards FCFA** dans la LFI 2026, soit un taux d'exécution de **16,8%**.

Amortissement des prêts du secteur bancaire

Prévus à hauteur de **674,1 milliards FCFA**, les règlements en capital sur les emprunts intérieurs sont de **161,4 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **23,9%**.

Autres charges de trésorerie

Les paiements effectués au titre des autres charges de trésorerie (dépenses sur exercices antérieurs, remboursement TVA, recettes affectées, etc.) s'élèvent à **145,6 milliards FCFA** contre **924,7 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale, soit un taux d'exécution de **15,7%**.

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

I- PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le projet de loi de finances rectificative 2026 s'inscrit dans un contexte socioéconomique, national et international différent de celui qui prévalait lors de l'élaboration de la loi de finances initiale.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques, notamment la survenance de nouveaux conflits au Moyen-Orient (Guerre en Iran et au Liban) devrait exercer une pression sur les cours du baril de pétrole et une accélération de l'inflation mondiale. Dans ce contexte, l'économie mondiale enregistrerait une croissance de 3,1% en cas de persistance desdits conflits. L'inflation mondiale, quant à elle, devrait se situer à 4,4%.

Sur le plan national, l'opérationnalisation des projets prioritaires inscrits dans le Plan National de Croissance et Développement (PNCD 2026-2030) devrait soutenir l'activité. Néanmoins, sa mise en œuvre sera déterminée, entre autres, par la capacité de mobilisation des ressources internes et externes.

I.1.Les principales hypothèses

Compte tenu des perspectives révisées de l'économie mondiale et de l'évolution de la situation économique nationale à fin mars 2026, les prévisions de croissance de l'activité économique nationale reposent sur les principales hypothèses macroéconomiques ci-après:

- une production pétrolière en hausse de 3,1% à 11,2 millions de tonnes contre 10,8 millions de tonnes dans la loi de finances initiale ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui serait en hausse de 15,0% à 75,0 USD contre 65,2 USD le baril dans les prévisions initiales ;
- une production de manganèse en hausse de 2,1% pour s'établir à 9,424 millions de tonnes contre 9,229 millions initialement prévus ;
- un prix de vente de la tonne de manganèse en baisse de 0,8% projeté à 166,9 USD contre 168,2 USD à l'initiale ;
- une diminution de la production de bois débités de 36,2% à 0,989 million de m3 contre 1,551 million de m3 dans la loi de finances initiale ;
- un recul de la production d'huile de palme de 6,4% à 0,138 million de tonnes contre 0,147 million de tonnes initialement prévu ;
- une chute de la production de caoutchouc de 76,9% à 0,6 millier de tonnes contre 2,5 milliers de tonnes dans la loi de finances initiale ;
- une hausse de la production de l'or de 100% à 800 kg contre 400 kg initialement prévus ;

- une appréciation du taux de change du dollar américain par rapport au Francs CFA comparativement au niveau de la loi de finances initiale (570,9 FCFA le dollar américain).

Tableau n°18: hypothèses du cadrage macroéconomique 2026-2027.

	2024	2025 (1)	2026				2027
			LFI (2)	PLFR (3)	(3)/(2)	(3)/(1)	
Production pétrolière (en millions de tonnes)	11,5	11,2	10,8	11,2	3,1%	0,0%	11,6
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	79,0	67,7	65,2	75,0	15,0%	10,8%	66,0
Prix moyen de Brent (en \$US)	79,9	68,3	66,5	80,2	20,6%	17,4%	71,5
Prix de vente du manganèse (en \$US/tonnes)	166,2	147,6	168,2	166,9	-0,8%	13,0%	166,9
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	9 442,8	9 438,6	9 228,5	9 423,9	2,1%	-0,2%	10 474,4
Production de l'Or (en Kg)	105,0	557,1	400,0	800,0	100,0%	43,6%	1 000,0
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	2 387,2	3 440,0	2 049,5	2 049,5	0,0%	-40,4%	2 049,5
Production du fer (en milliers de tonnes)							1 000,0
Prix du minerai de fer (en USD/tonne métrique)	111,1	103,7	88,5	102,3	15,5%	-1,4%	98,0
Bois débité (en milliers de m3)	1 449,5	1 105,7	1 551,7	989,4	-36,2%	-10,5%	1 008,9
Prix du bois débité (\$/m3)	696,5	718,4	692,8	692,8	0,0%	-3,6%	692,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	136,9	132,9	146,9	137,5	-6,4%	3,5%	142,3
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	923,9	996,8	610,5	610,5	0,0%	-38,8%	610,5
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	3,1	0,7	2,5	0,6	-76,9%	-20,0%	0,6
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	105,1	100,4	76,6	76,6	0,0%	-23,7%	76,6
Taux de change (FCFA/US)	606,4	582,0	570,9	571,9	0,2%	-1,7%	572,1

Source: MEGA++ DGEPPF, mai 2026.

I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services

Sur la base de ces hypothèses, l'activité économique nationale serait plus dynamique en 2026 par rapport à 2025. Néanmoins, comparativement aux projections initiales 2026, l'activité ralentirait avec un taux de croissance du PIB qui s'établirait à 4,0%, contre une prévision initiale de 6,5%.

Dans ce contexte, sous l'angle de l'offre, l'activité économique serait principalement portée par le secteur hors-pétrole, dont la croissance atteindrait 4,4% contre 7,6% initialement projetée. Cette décélération traduirait un ralentissement plus prononcé de certaines branches productives, malgré la résilience de plusieurs segments stratégiques. Le secteur pétrolier, quant à lui, connaîtrait une stabilisation de la production après une projection à la baisse dans la loi de finances initiale.

Ainsi, la dynamique du secteur hors-pétrole serait essentiellement soutenue par la performance des branches agriculture, gaz, BTP, transports ainsi que les services.

En outre, sous l'angle de la demande, la progression du PIB serait portée conjointement par la demande intérieure et la demande extérieure.

Tableau n°19 : l'évolution du taux de croissance du PIB

(En %)	2024	2025	2026			2027
			LFI	PLFR	PLFR-LFI (Écart en point de croissance)	
PIB total	3,4	3,2	6,5	4,0	-2,6	5,1
PIB pétrole	3,1	-2,9	-3,0	0,0	3,0	4,2
PIB hors-pétrole	3,4	4,0	7,6	4,4	-3,2	5,1

Source : DGEPP, 2026.

Selon l'approche de l'offre, les prévisions du secteur primaire sont en hausse, en dépit du ralentissement observé dans les secteurs secondaire et tertiaire, comparativement à la loi de finances initiale 2026.

Les performances du secteur primaire seraient portées par la branche « Agriculture, élevage et pêche », dont la croissance atteindrait 5,2% contre 5,6% initialement prévue. Cette évolution s'expliquerait essentiellement par le dynamisme de l'Agriculture vivrière (+5,7%), soutenue par l'intensification des capacités de production, le renforcement des dispositifs d'appui au secteur et la consolidation de la demande intérieure.

L'agriculture de rente progresserait de 3,4% contre 4,7% projetée dans la prévision initiale, tirée par les rendements attendus dans les plantations de palmier à huile (Mouila, Awala). Les activités de pêche enregistreraient une hausse de 5,4% contre 6,1% dans l'initial, en lien avec le renforcement des capacités de production et la modernisation des équipements.

Par ailleurs, l'activité des mines afficherait un recul de 0,2% contre -3,3% prévue dans la loi de finances initiale 2026, en lien avec le repli de la demande internationale. La production de gaz connaîtrait également une hausse de 9,9%, en lien avec la mise en service de la centrale thermique IPP de Mayumba.

En revanche, l'exploitation forestière reculerait de 2,2% contre +0,8% initialement prévue, en raison de la baisse attendue de la demande et des contraintes logistiques liées au transport des grumes. Dans le même temps, la production pétrolière demeurerait globalement stable.

S'agissant du secteur secondaire, ses performances seraient principalement soutenues par les industries agroalimentaires (+5,4%), portées essentiellement par la robustesse de la demande intérieure.

Les industries minières enregistreraient une légère progression de 0,4%, en lien avec l'augmentation de la production de silico-manganèse et d'oxyde de manganèse. De même, la branche « Électricité et Eau » progresserait de 6,3%, sous l'effet de la modernisation progressive des infrastructures, de l'extension des capacités de production (réhabilitation du barrage de Bongolo, mise en service de la centrale de Mayumba et du barrage Kingulé Aval) et de l'amélioration des réseaux de distribution.

Cependant, l'industrie du bois connaîtrait une contraction marquée de 10,5% contre une prévision initiale de +3,2%, imputable à la faiblesse de la demande internationale. Par ailleurs, la dynamique du secteur des BTP resterait soutenue mais moins forte (+10,7% contre +55,5% prévue dans la loi de finances initiale), en lien avec la poursuite des investissements

dans les infrastructures structurantes, notamment les projets d'adduction d'eau et d'énergie, les voiries urbaines, les équipements sociaux et l'immobilier.

Le secteur tertiaire serait, quant à lui, tiré par les branches :

- Transports et communications (+3,6% contre +3,4% dans la projection initiale), soutenue par la bonne tenue des autres secteurs ;
- Services (+4,3% contre +5,3% initialement prévue), soutenue par les services immobiliers, aux entreprises et aux ménages, ainsi que par l'hôtellerie-restauration ;
- Commerce (+3,1% contre +5,1% dans la prévision initiale), en lien avec la progression de la demande intérieure.

Selon l'approche de la demande, la croissance serait portée par la demande intérieure (+17,5% contre +34,4% dans la LFI) et par la demande extérieure (+11,9% contre +25,2% prévue dans la LFI).

Le dynamisme de la demande intérieure s'expliquerait par une progression de la consommation finale moins forte qu'à l'initiale (+4,6% contre +7,7%) et par une expansion de l'investissement total moins importante qu'initialement (+16,9% contre +18,4%). Cette hausse de l'investissement serait portée à la fois par le secteur public (+4,2% contre +110,4% prévue dans la LFI) et le regain de sa composante privée (+19,4% contre +7,2% projetée dans la LFI), en lien avec la mise en œuvre des projets structurants du PNCD 2026-2030, notamment dans les infrastructures, l'énergie, le logement, la santé et l'éducation.

Parallèlement, l'atténuation du niveau de la consommation totale résulterait à la fois de la consommation publique (+5,6% contre +12,7% dans la LFI) et de la consommation privée (+4,2% contre +6,0%), en lien avec l'amélioration de l'offre locale de biens et services.

L'amélioration de la demande extérieure s'expliquerait par la hausse sensible des exportations de biens (+0,1% contre +2,2% prévues dans la LFI), principalement tirée par les produits hors pétrole. Dans ce contexte, les exportations des produits de rente progresseraient de 3,1% contre +8,2% dans la LFI et celles des autres produits manufacturiers de 0,6% contre 1,6%.

I.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2026-2028

I.3.1. Critères de surveillance multilatérale

Le cadrage macro-budgétaire du projet de loi de finances rectificative 2026 devrait se traduire globalement par une amélioration des critères de surveillance multilatérale. Le tableau ci-après retrace ces résultats.

Tableau 20 : critères de surveillance multilatérale.

Critère	Norme	2025	2026	
			LFI	PLFR
Solde budgétaire de référence (%PIB)	$\geq -1,5\%$	-11,00%	-8,70%	-6,60%
Le taux d'endettement public (sur la base de la dette conventionnée de la DGD)	$\leq 70\%$	68,20%	75,40%	76,00%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	1,80%	2,60%	2,80%
Non accumulation d'arriérés	Arriérés < 120 jours	Non respecté		

Source : DGEPPF. * estimation

Le déficit budgétaire de référence rapporté au PIB s'atténuerait par rapport aux projections initiales et en baisse par rapport à 2025, pour se situer à -6,6% du PIB, encore au-dessus de la norme communautaire.

Le **taux d'inflation** serait en deçà de la norme communautaire (3%) en 2026 à 2,8% à la faveur de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère.

Le **taux d'endettement** est projeté à 76,0% du PIB en 2026 contre 75,4% initialement prévu.

1.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2026, la quasi-totalité des indicateurs devraient s'améliorer, au regard de leur évolution prévisionnelle :

- l'activité économique s'améliorerait sur la période. En effet, **le taux de croissance moyen** sur la période est projeté à 4,0% ;
- **le déficit primaire hors recettes pétrolières** (% du PIB hors pétrole) se réduirait par rapport aux projections initiales et se situerait à -13,0% en 2026 contre -16,5% dans la LFI, en raison d'un recul des dépenses et des recettes hors – pétrole par rapport à la LFI 2026 ;
- **le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières** ne serait pas conforme à la norme communautaire ($\geq 17\%$) ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole** demeurerait important en raison de la hausse de la masse salariale.

I.3.3 L'emploi public, les salaires et les prix

I.3.3.1. L'emploi public

En 2026, le marché du travail devrait se caractériser par une augmentation des effectifs du secteur public de 17,8% pour se situer à 119 317 en 2026. Cette dynamique serait portée essentiellement par les politiques de recrutement ainsi que les opérations de régularisation des situations administratives des agents, notamment dans les administrations de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et celle de l'Education, avec l'intégration des bénévoles. Toutefois, les effectifs demeureraient stables comparativement à la loi de finances initiale.

I.3.3.2. Les salaires

La masse salariale devrait progresser en 2026 sous l'effet de la hausse des effectifs de l'administration publique et de la régularisation des situations administratives, suite à l'application de l'arrêté n°00009/PM/MFPRC du 24 novembre 2023 portant dégel des recrutements (titularisations, avancements, reclassements), comparativement à 2025. En revanche, la masse salariale serait en baisse de 1,1 milliard FCFA par rapport à la LFI 2026.

I.3.3. Les prix

Initialement projeté à 2,6%, le taux d'inflation se situerait à 2,8% en 2026. Cette évolution serait liée, entre autres, à la hausse des prix de l'énergie et des coûts de transport, nonobstant une désinflation des produits de première nécessité.

I.4. La balance de paiements

En 2026, la balance des paiements du Gabon enregistrerait une amélioration significative de sa position globale, se traduisant par un excédent de 375,5 milliards FCFA, après un déficit important de 718,3 milliards FCFA en 2025. Cette embellie serait due au redressement de la position extérieure, principalement imputable à l'amélioration du compte financier, dans un contexte toutefois caractérisé par une dégradation du compte courant.

Le compte des transactions courantes demeurerait fortement déficitaire, à 660,1 milliards FCFA, traduisant une détérioration des échanges extérieurs. Cette évolution serait liée notamment à la réduction de l'excédent commerciale, qui passerait de 2 269,6 milliards FCFA en 2025 à 1 771,6 milliards FCFA en 2026, ainsi qu'à la persistance de déficits structurels au niveau des services et des revenus.

La balance des services demeurerait fortement déficitaire (-1 690 milliards FCFA), reflétant une forte dépendance aux importations de services. De même, le solde de la balance des revenus demeurerait négatif (-674,1 milliards FCFA). Par ailleurs, les transferts courants continueraient d'afficher un niveau faible et relativement stable, tout en demeurant déficitaires.

En revanche, la balance des capitaux et des opérations financières enregistrerait une amélioration significative, passant d'un déficit de 855,30 milliards FCFA en 2025 à un excédent de 1 035,6 milliards FCFA en 2026. Cette évolution résulterait principalement de la forte progression des autres investissements et des flux de portefeuille, malgré la persistance de sorties nettes au titre des investissements directs étrangers.

Par conséquent, après un déficit en 2025, la balance globale enregistrerait un excédent en 2026, traduisant ainsi un regain des entrées de capitaux à court terme, contribuant à compenser le déséquilibre du compte courant.

Tableau n°21 : évolution de la balance globale des paiements (en milliards FCFA)

(en milliards FCFA)	2024	2025	2026	var 26/25
1-Transactions courantes	427,9	-171,5	-660,1	284,9%
Balance commerciale	2974,4	2269,6	1771,6	-21,9%
Balance des services	-1686,9	-1673,0	-1690,0	1,0%

(en milliards FCFA)	2024	2025	2026	var 26/25
Balance des revenus	-834,8	-701,9	-674,1	-4,0%
Balance des transferts	-24,7	-66,2	-67,7	2,3%
2- balance des capitaux et des opérations financières	-774,0	-855,3	1035,6	-221,1%
Compte de capital	0,0	0,8	5,8	600,8%
Investissements directs	-1010,0	-1137,7	-1149,4	1,0%
Investissements de portefeuille	349,1	271,8	190,8	-29,8%
Autres investissements	-113,1	9,8	1988,6	-
3- Erreurs et Omissions	97,4	308,5	0,0	-100,0%
BALANCE GLOBALE	-248,6	-718,3	375,5	-152,3%

Sources : BEAC, DGEFP 2026., *Estimation, **Projections.

I.5. La situation monétaire

Au 31 décembre 2026, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, serait caractérisée par une amélioration des avoirs extérieurs nets, un renforcement de la masse monétaire (+1,3%) et une baisse des crédits intérieurs nets (-3,3%).

Tableau n°22 : évolution de la situation monétaire.

Rubriques	déc-24	déc-25	déc-26
	<i>En milliards F CFA</i>		
Avoirs extérieurs nets	107,3	-403,2	-144,3
Banque centrale	-295,5	-708,1	-450,2
Banques commerciales	402,8	304,9	306,0
Crédits intérieurs nets	3908,1	4898,1	4738,4
Créances nettes sur l'État	1829,9	2717,9	2192,7
<i>Dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>1957,8</i>	<i>2530,2</i>	<i>2272,4</i>
<i>Dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	<i>-127,9</i>	<i>187,7</i>	<i>-79,8</i>
Créances sur le reste de l'économie	2078,1	2180,2	2545,7
Ressources = Contreparties	4015,3	4494,9	4594,1
Monnaie au sens large	3266,9	3553,3	3599,3
Circulation fiduciaire	458,7	500,6	425,4
Dépôts	2808,2	3052,6	3173,9
<i>Dont Quasi monnaie</i>	<i>902,5</i>	<i>862,9</i>	<i>976,3</i>
Ressources extra-monétaires	748,5	941,7	994,8
	<i>Variation annuelle en %</i>		
Avoirs extérieurs nets	-49,7%	-475,8%	-64,2%
Crédits intérieurs nets	7,1%	25,3%	-3,3%
Créances nettes sur l'État	4,3%	48,5%	-19,3%
Créances sur le reste de l'économie	9,7%	4,91%	16,8%
Ressources = Contreparties	3,9%	11,9%	2,2%
Masse monétaire	-1,4%	8,8%	1,3%
Circulation fiduciaire	15,2%	9,1%	-15,0%
Dépôts	-3,60%	8,7%	4,0%

Source: BEAC, 2026.

I.5.1. La masse monétaire (M2)

A fin décembre 2026, la masse monétaire progresserait de 1,3% à 3 599,3 milliards FCFA en même temps que le stock de dépôts (+4%) et malgré le ralentissement de la circulation fiduciaire (-15%).

I.5.2. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) augmenteraient de 5,6% à 994,8 milliards FCFA au 31 décembre 2026.

I.5.3. Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2026, les contreparties des ressources monétaires augmenteraient de 2,2% à 4 594,1 milliards FCFA, sous l'effet de l'amélioration des avoirs extérieurs nets.

I.5.3.1. Les avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (A.E.N.) du système monétaire passeraient de -403,2 milliards FCFA en décembre 2025 à -144,3 milliards FCFA un an plus tard. Cette évolution serait consécutive à celle des avoirs extérieurs nets de la B.E.A.C qui se situeraient à -450,2 milliards FCFA contre -708,1 milliards FCFA un an plus tôt. Pour leur part, les A.E.N. des banques commerciales seraient quasi stables (+0,3%) à 306 milliards FCFA.

Tableau n°23 : Évolution et répartition des Avoirs Extérieurs Nets

(En milliards FCFA)	déc-24	déc-25	déc-26	Var 26/25
Avoirs extérieurs nets	107,3	-403,2	-144,3	-64,2%
Banque centrale	-295,5	-708,1	-450,2	-36,4%
Banques primaires	402,8	304,9	306,0	0,3%

Source: BEAC, 2026

Par ailleurs, le solde du compte d'opérations devrait se consolider à 136,6 milliards FCFA en décembre 2026 contre -169,2 milliards FCFA un an auparavant, du fait, en partie, d'une augmentation des recettes d'exportation des matières premières.

Le taux de couverture de la monnaie gagnerait 3,1 points et ressortirait à 68%.

Tableau n°24 : Évolution des réserves et du taux de couverture extérieure de la monnaie

(En milliards FCFA)	déc-24	déc-25	déc-26	Var 26/25
Compte d'opérations	202,4	-169,2	136,6	-180,7%
Taux de couverture extérieure de la monnaie	74,9%	64,9%	68%	3,1 pts

Source: BEAC, 2026

I.5.3.2. Le crédit intérieur

Il s'amenuiserait de 3,3% à 4 738,4 milliards FCFA à fin décembre 2026 à la faveur de la baisse des créances nettes sur l'Etat (-19,3%).

Tableau n°25 : Évolution du crédit intérieur

(En milliards FCFA)	déc-24	déc-25	déc-26	Var 26/25
Crédits intérieurs nets	3908	4898,1	4738,4	-3,3%
Créances nettes sur l'État	1829,9	2717,9	2192,7	-19,3%
Créances sur l'économie	2078,1	2180,2	2545,7	16,8%

Source: BEAC, 2026

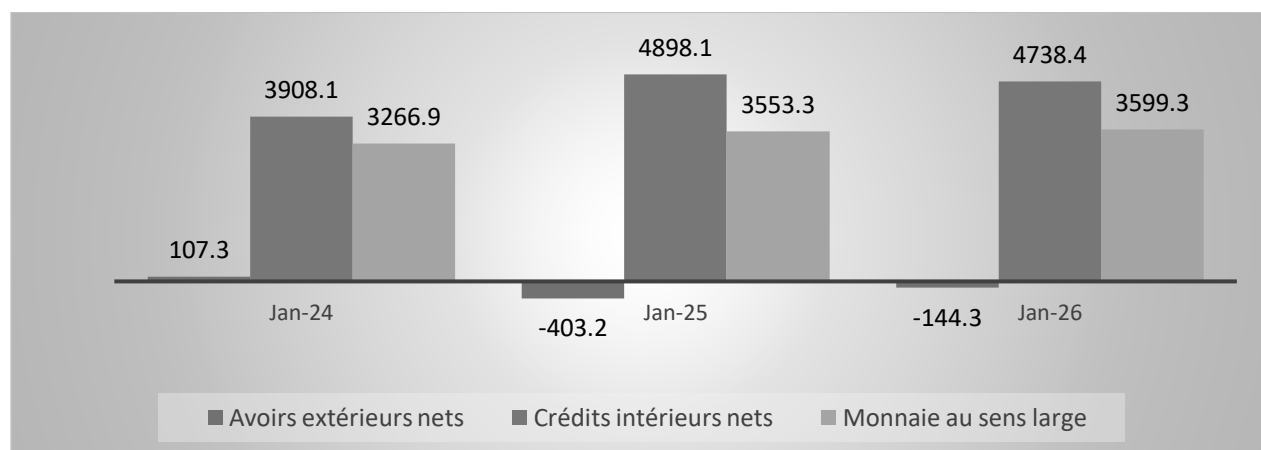
I.5.3.3. Les créances nettes sur l'Etat

Du fait de la politique de désendettement de l'État, son exposition au secteur monétaire devrait baisser de 19,3% pour se situer à 2 192,7 milliards FCFA en décembre 2026 contre 2 717,9 milliards FCFA un an plus tôt. Aussi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) devrait baisser de 10,2% à 2 272,4 milliards FCFA contre 2 530,2 milliards FCFA en 2025.

I.5.3.4. Les créances sur l'économie

La consolidation de l'activité économique devrait se poursuivre, se traduisant par une hausse de 16,8% des crédits à l'économie à 2 545,7 milliards FCFA.

Graphique n°2 : Agrégats monétaires résumés (en milliards FCFA)



I.5.3.5 La politique monétaire

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni le 02 avril 2026, au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC et après examen des différents facteurs susceptibles d'influencer la stabilité monétaire et financière, a décidé de maintenir sa politique monétaire ainsi qu'il suit :

Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO)	4,75%
Facilité marginale de prêt	6,25%
Facilité de dépôts	0

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) et les Dépôts à Vue (DAV) s'élèvent respectivement à :

Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)	7,00%
Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT)	4,50%

II- POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

La Conférence des Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), tenue le 22 janvier 2026 à Brazzaville, visant à garantir la cohérence entre la trajectoire de la politique budgétaire et les engagements des États envers les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), et à assurer la compatibilité avec les objectifs de soutenabilité de la dette et de consolidation de la position extérieure à moyen terme.

Le contexte décrit ci-dessus a conduit le Gouvernement à adopter les politiques budgétaire et sectorielle déclinées ci-dessous.

II.1. La politique budgétaire

Pour l'exercice 2026, les actions envisagées par le Gouvernement porteront principalement sur la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques.

II.1.1. Optimisation de la mobilisation des recettes

Le Gouvernement entend mettre l'accent sur la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la performance des services fiscaux et à amplifier la collecte des ressources fiscales via la modernisation et la digitalisation de l'administration.

A cet effet, les principales actions à mener pour y parvenir s'articulent autour des points suivants :

En matière de fiscalité intérieure

Dans le but de mobiliser davantage des ressources financières internes pour financer les secteurs prioritaires du Gouvernement, l'Administration des Impôts prévoit de mettre en œuvre un ensemble de réformes structurantes pour s'aligner aux prescriptions de la lettre de cadrage gouvernemental. Ces réformes concernent notamment :

- l'élargissement de l'assiette fiscale et la promotion du civisme fiscal ;
- la modernisation de l'administration fiscale par la mise en place des téléprocédures et l'introduction de la facturation électronique ;
- le renforcement des contrôles fiscaux et l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement.

L'élargissement de l'assiette fiscale et promotion du civisme fiscal

L'élargissement de l'assiette fiscale vise à identifier des nouvelles niches fiscales et à formaliser le secteur informel. En effet, certains contribuables ne sont pas encore imposés, soit en raison d'un déficit de contrôle, soit à cause de dispositions légales inappropriées ou inexistantes. L'identification de ces niches fiscales s'opère à travers la prise en compte des nouveaux contribuables et des activités dont les sources de revenus ne sont pas ou peu imposées.

Il s'agira, notamment :

- de poursuivre l'opérationnalisation de la TVA aux activités de commerce électronique qui devrait permettre à l'État d'enregistrer des recettes supplémentaires ;
- d'instaurer une contribution en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations, à travers la construction des voiries et réseaux divers et des activités de ramassages d'ordures ;
- de rendre opérationnelle la collecte de la Contribution Foncière Unique (CFU), en procédant à un découpage par zone et par valeur du bien.

La mise en œuvre d'une stratégie de rationalisation des dépenses fiscales permettra également à l'État de collecter des recettes additionnelles. Cette rationalisation consiste non seulement à évaluer le coût de l'ensemble des avantages fiscaux octroyés par l'Etat, mais également à analyser leur efficacité. Pour y parvenir, des audits de vérification des contreparties seront effectués auprès des bénéficiaires, pour juger de l'opportunité ou non de les maintenir.

- **Modernisation de l'Administration des Impôts**

Elle s'articule autour de deux projets majeurs revêtant une importance stratégique pour l'Administration des Impôts :

- la poursuite du projet de digitalisation DIGIT@X qui vient répondre aux faiblesses enregistrées non seulement au niveau de la dématérialisation du contrôle fiscal et de l'action en recouvrement, mais aussi au niveau des services annexes au Dossier Fiscal Unique. Il permet l'implémentation d'un outil intégré à même de gérer, dans un même environnement, les opérations relatives à la gestion des impôts et taxes et celles relatives aux télédéclarations et télépaiements. Une contribution particulière de ce projet concerne le dépôt des états financiers en ligne. Ce qui permettra de disposer de statistiques complètes et fiables pour effectuer des analyses des risques et améliorer ainsi le contrôle fiscal.

Par ailleurs, cet outil intègre le volet MOBIT@X qui permettra aux petits contribuables de payer leurs impôts via le mobile money ;

- l'instauration de la facture normalisée pour une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et une amélioration du rendement de la TVA en luttant efficacement contre la fraude.

- **Le renforcement des contrôles fiscaux et l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement**

L'amélioration des contrôles est d'une importance capitale pour l'accroissement des ressources de l'État. Elle s'appuie sur l'amplification des contrôles fiscaux externes des grandes entreprises afin de lutter contre les pratiques d'évasion fiscale, la révision du fichier

des contribuables et l'accentuation des campagnes d'immatriculation de nouveaux contribuables.

L'action en recouvrement passe par la réalisation des travaux de suivi et de catégorisation des créances sur le fichier des avis de mise en recouvrement (AMR), la mise en œuvre des actions de recouvrement forcé à l'endroit des contribuables reliquataires.

En matière de fiscalité de porte

L'administration des Douanes s'inscrit dans la dynamique visant à consolider la mobilisation des recettes douanières en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude et la modernisation des services fiscaux, notamment à travers la digitalisation de ses services.

Pour ce faire, les actions non exhaustives ci-après seront menées :

- **le maintien des mesures nouvelles prévues par la loi de finances 2026 ayant une incidence directe sur le niveau des recettes ;**
- **la régularisation des droits de sorties de minerais de manganèse.** L'administration des douanes invitera la COMILOG à s'acquitter des droits de sortie relatifs à l'exportation de minerais de manganèse conformément aux dispositions de l'arrêté n°49/21 du 13 août 2021 ;
- **la révision du dispositif de collecte des droits et taxes applicable aux produits pétroliers blancs de la CN3P.** Cette révision se traduira par l'informatisation et l'automatisation de la gestion de l'entrepôt d'hydrocarbure afin de renforcer la traçabilité des sorties des produits pétroliers et d'améliorer le suivi des stocks ;
- **l'intensification du recouvrement des créances contentieuses.** Le recouvrement par voie de contrainte des créances résultants des règlements transactionnels liés aux affaires contentieuses devra être renforcé, en vue d'accroître le niveau des recettes non spontanées ;
- **le renforcement des contrôles douaniers sur l'ensemble du territoire.** Le renforcement et le déploiement des contrôles douaniers à l'échelle nationale demeure essentiels pour améliorer le rendement des recettes et lutter efficacement contre la fraude ;
- **la création des bureaux centraux spécialisés dans le secteur automobile.** La création des bureaux centraux spécialisés dans les véhicules répond à des enjeux douaniers de plus en plus complexes liés à l'importation, à la fiscalité, au contrôle et à la régulation du secteur automobile. En se consacrant exclusivement aux opérations douanières relatives aux véhicules, ces structures permettront de mieux organiser, professionnaliser et sécuriser la gestion de flux stratégiques ;
- **la mise en place d'un mécanisme de financement des opérations douanières.** La mise en place d'un mécanisme de financement souple et adapté aux besoins opérationnels de l'administration des douanes s'avère nécessaire afin de soutenir efficacement les actions de mobilisation des recettes ;
- **la dématérialisation de la Déclaration d'Importation des Biens (DIB) et Déclaration d'Exportation des Biens (DEB).** La poursuite de la digitalisation concourt à la célérité et rapidité dans le traitement des dossiers, la réduction des contacts ainsi qu'un meilleur contrôle de la valeur douanière.

En ce qui concerne la fiscalité pétrolière

Dans le cadre de la sécurisation et du renforcement des recettes pétrolières et gazières, le Gouvernement entend poursuivre, en 2026, les actions suivantes :

- la rédaction des textes d'application relatifs au code des hydrocarbures en vigueur ;
- l'élaboration d'un code gazier, dont l'objectif est de réglementer les activités gazières en République Gabonaise et de fixer le cadre fiscal y relatif ;
- la lutte contre le déclin de la production nationale de pétrole brut en investissant dans les opérations d'entretien des puits, des forages de développement et de production ;
- le renouvellement des réserves pétrolières par l'attribution des contrats d'exploration et de partage de production ;
- l'augmentation des capacités de stockage et la fourniture des produits pétroliers avec la mise en service du dépôt de produits pétroliers blancs (essence, gasoil, pétrole lampant et Jet A1). L'année 2026 verra la mise en œuvre d'un schéma logistique optimisé, avec notamment la réhabilitation du dépôt de Lambaréné.

S'agissant du gaz butane, un effort particulier sera porté sur la mise aux normes des équipements de stockage, à travers :

- la requalification de la sphère existante et des réservoirs de type « cigare » ;
- la construction d'un nouveau centre de stockage à Libreville, comprenant deux sphères de 4 000 tonnes chacune et un centre emplisseur.

Ces actions permettront de faire passer l'autonomie nationale en gaz butane de 9 jours à 23 jours. Par ailleurs, des projets de construction et de réhabilitation de centres emplisseurs sont en cours à l'intérieur du pays, notamment à Port-Gentil et à Moanda, dans le but d'améliorer la distribution du gaz butane sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne l'amélioration des approvisionnements en produits blancs, huit (8) nouvelles stations-services destinées à la distribution des carburants conventionnels sont actuellement en construction, dont trois (3) à Libreville et cinq (5) dans les provinces.

II.1.2. Amélioration de la gestion des finances publiques

Afin de répondre aux aspirations du peuple Gabonais, sur le développement des infrastructures et le renforcement du secteur social, le Gouvernement accentuera les actions visant à assainir les dépenses publiques. Ces actions porteront notamment sur :

Le suivi des recettes affectées

Le Gouvernement vise, à l'instar de l'instruction sur les recettes affectées intervenue en 2021, la gestion rigoureuse et transparente de l'utilisation faite des recettes affectées. Ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire ;

- l'exécution des dépenses liées aux recettes affectées dans le système d'information ;
- l'implémentation de ce système dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

La poursuite de la réforme budgétaire

• La réforme du Compte Unique du Trésor (CUT)

Le CUT se définit comme une structure unifiée des comptes bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités. Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, il se compose généralement d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

Pour l'année 2026, l'Administration du Trésor entend :

- clôturer les comptes des administrations publiques ouverts dans les livres de la CDC ;
- rendre étanche la gestion des sous comptes du CUT ;
- prendre le décret portant délimitation du champ du Compte Unique du Trésor (CUT), car ni les textes communautaires, ni la loi organique n°020/2014 et le décret n°0094/PR/MBCP ne délimitent le champ du CUT ;
- effectuer la migration des soldes dans les nouvelles applications (AMXS et SYSTAC 2) en procédant à l'ouverture des comptes individuels adossée aux principes suivants :
 - la réforme comptable de l'État ;
 - la réécriture du décret n°280/PR/MBCP du 22 août 2014 portant création et organisation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
 - la mise en place de la digitalisation du recouvrement des recettes publiques.

En vue de l'optimisation de la collecte des recettes, le Gouvernement entend mettre en œuvre le programme Gabon Connect, qui vise à :

- proposer aux usagers du service public une plateforme destinée à regrouper l'ensemble des prestations des services publics dématérialisées au sein d'un guichet unique, permettant entre autres l'accomplissement des formalités administratives pour les particuliers et les entreprises ;
- centraliser l'encaissement des recettes fiscales et non fiscales de l'administration publique et ses démembrements dans un même environnement permettant la traçabilité, la sécurisation et la transparence dans la collecte des ressources.

• Le respect des engagements internationaux

Dans le sillage du nouveau cap défini par les plus Hautes Autorités, le Gabon s'engage fermement dans un processus de repositionnement stratégique sur la scène internationale. Cette dynamique se traduit par la volonté affirmée de respecter ses engagements

internationaux, de régulariser les contributions dues et de renforcer la crédibilité du pays au sein des organisations multilatérales.

Dans cette optique, une réforme de la gestion des cotisations internationales est envisagée, avec pour objectifs :

- d'assurer une vision claire et actualisée des engagements internationaux de l'État ;
- d'évaluer la pertinence, le coût et les avantages réels tirés de ces engagements ;
- de dénoncer les conventions devenues non stratégiques.

- **La rationalisation des baux administratifs**

Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme structurelle visant à rationaliser la gestion des baux administratifs. Celle-ci s'inscrit dans une logique de réduction des charges locatives, d'allocation optimale des ressources et de valorisation du parc immobilier public.

En termes d'objectifs spécifiques de la réforme, il s'agira notamment de :

- réviser le cadre réglementaire définissant les conditions d'engagement ou de renouvellement des baux administratifs, renforcer la contractualisation et le contrôle des baux administratifs ;
- poursuivre la mise en œuvre d'un programme de construction et de réhabilitation des édifices publics et des logements administratifs dans la perspective de réduire les charges locatives de l'État ;
- assainir le fichier des baux administratifs ;
- réduire le recours aux locations pour optimiser l'occupation des bâtiments appartenant à l'État.

- **La mise en place de la nomenclature budgétaire**

Depuis 2024, le Gabon s'est engagé dans une réforme visant à moderniser le système de gestion de ses finances publiques, avec une volonté affirmée de digitaliser et de rationaliser le processus budgétaire. Dans cette perspective, la Nomenclature Budgétaire de l'État (NBE) constitue un outil fondamental pour la classification, la traçabilité et la transparence des opérations budgétaires.

Dans ce cadre, le Gouvernement ambitionne de poursuivre la réforme du cadre juridique de la NBE pour l'arrimer aux normes communautaires et internationales. Cette action se traduira par la revue des classifications administrative, programmatique, fonctionnelle et économique.

- **L'évaluation et le suivi des risques budgétaires**

Le Gouvernement entend poursuivre le programme de renforcement des capacités des administrations contributrices en vue de maîtriser les risques budgétaires et améliorer la visibilité sur les passifs conditionnels.

- **La maîtrise de la masse salariale de l'État**

Dans l'optique de contenir l'évolution de la masse salariale, le Gouvernement envisage de :

- instaurer des conférences de planification des recrutements dans la Fonction Publique ;
- restaurer et renforcer les prérogatives de la commission interministérielle dédiée par toutes les décisions de mise en stage (nombre de personnes en stage, par catégorie)¹ ;
- redéfinir et encadrer le périmètre des activités et des bénéficiaires de la dépense relative aux examens et concours ;
- redéfinir et encadrer les quotas horaires des enseignants du supérieur ;
- plafonner la gestion et le coût des autorisations d'emplois des agents publics au sein de chaque mission.

- **La réduction des dépenses d'utilité publique**

Le Gouvernement entend également parvenir à la maîtrise des dépenses d'utilité publique liées aux consommations d'électricité, d'eau, de téléphonie et d'internet au sein de l'Administration en procédant à des contrôles plus rigoureux et aux actions ci-après :

- la revue de la convention avec la SEEG ;
- le recensement et l'audit des compteurs d'eau et d'électricité de l'État ;
- la mise en place des mécanismes d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (horloges, détecteurs de mouvement et organisation de campagnes de communication) ;
- la fixation d'un plafond pour la prise en charge des dépenses d'eau, d'électricité et de la téléphonie ;
- l'inventaire des compteurs d'eau et d'électricité, de l'administration et des gabonais socialement défavorisés, sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, l'Etat veillera au règlement au fil de l'eau des factures des prestations livrées par les opérateurs dans le but de réduire l'encours de leurs créances sur l'État.

¹ L'arrêté N°0390/PM/MFPMSPRE du 20/08/2018 portant gel des recrutements, examens et concours, titularisations, avancements et reclassements après stage dans la Fonction publique a été suspendu ce 24 novembre 2023 par le Chef du gouvernement de la transition Raymond Ndong Sima.

Sur la maîtrise des dépenses de transferts

Dans l'optique d'améliorer la gouvernance des établissements sous tutelle, de cerner leur véritable besoin de financement, un accent sera mis sur la production des états financiers certifiés. Par ailleurs, l'État veillera à la mise en œuvre les actions ci-après :

- la liquidation de la SOGATRA, accompagnée d'un plan social ;
- la rationalisation du nombre de services publics personnalisés (hors universités, hôpitaux et transport) en évaluant l'opportunité de leur existence (fusion/suppression) ;
- l'audit de la gestion financière des structures sanitaires (hôpitaux) en vue d'optimiser l'usage des fonds reçus et assurer une meilleure prise en charge, par ces dernières, de certaines dépenses actuellement assumées par l'État (électricité, eau, etc.) ;
- le plafonnement des rémunérations des présidents des conseils d'administration et des personnels dirigeants des services publics personnalisés et des entreprises publiques, ainsi que les jetons de présence alloués aux membres desdits conseils d'administration ;
- le plafonnement des rémunérations des présidents et vice-présidents des conseils de régulation, des jetons de présence des membres des conseils de régulation et des rémunérations des personnels dirigeants des organes exécutifs des autorités administratives.

Dans le but de contenir les dépenses de bourses et de subventions, l'Etat procèdera à :

- l'audit des bourses d'études du supérieur (évaluation du coût des boursiers au Gabon et à l'étranger) ;
- la revue des contributions à certains organismes internationaux ;
- la libéralisation progressive prix des produits pétroliers.

Sur la gestion des investissements publics (GIP)

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des investissements publics, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes sur le processus de gestion des investissements Publics (GIP). Ces réformes permettront de corriger les insuffisances constatées tant sur le cadre juridique, que sur le processus de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation.

Ainsi, le renforcement du cadre juridique de la GIP permettra de définir les rôles et les responsabilités des acteurs, ainsi que les critères de sélection des projets. Il s'agira, entre autres, pour le Gouvernement d'adopter :

- le texte fixant le cadre de gestion des investissements publics ;
- le texte portant création, attribution et fonctionnement du Fonds d'Études Sectorielles (FES).

Pour mieux évaluer la soutenabilité des projets, la gestion en Autorisation d'Engagement (AE)/Crédit de Paiement (CP) sera instaurée pour :

- améliorer la budgétisation des dépenses d'investissement et l'allocation des enveloppes budgétaires des dépenses d'investissement ;
- assurer le report des crédits d'investissement des projets en cours et la bonne exécution des projets, en rendant efficace leur suivi-évaluation à travers notamment l'amélioration de la qualité des rapports trimestriels d'exécution des projets ainsi que l'élaboration du rapport annuel d'exécution des investissements publics accompagnant le projet de loi de règlement ;
- réaliser des évaluations ex post de chaque projet.

Les dépenses d'investissement fixées à 1 169,1 milliards FCFA traduisent la volonté de soutenir les projets structurants en mettant l'accès sur les secteurs prioritaires du PNCD 2026-2030.

➤ **Une planification cohérente et coordonnée**

Dans le but d'optimiser la fonction de planification des investissements, le Gouvernement envisage à moyen terme :

- d'élaborer des stratégies sectorielles en cohérence avec le PNCD ;
- d'accélérer la maturation des projets à travers le Fonds d'Études Sectorielles (FES);
- de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la GIP.

➤ **Une programmation crédible**

La réforme du processus de programmation met un accent primordial sur la cohérence des projets à inscrire dans le PIP avec le plan de développement couplé à la contrainte budgétaire et la maturité des projets. Ainsi, pour une programmation crédible, il est nécessaire :

- de définir des critères de sélection des projets à intégrer dans le Programme d'Investissement Public (PIP) ;
- d'élaborer les plans d'engagement des projets d'investissement inscrits dans le PIP ;
- de renforcer la collaboration entre les départements de la Planification et de l'Économie et des Finances.

➤ **Une budgétisation soutenable**

La soutenabilité budgétaire des projets d'investissement s'apprécie à partir des contraintes budgétaires et des priorités du Gouvernement. Pour mieux évaluer cette soutenabilité sur toute la durée d'un projet, les mesures suivantes sont nécessaires :

- améliorer la budgétisation en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) des dépenses d'investissement ;

- définir et mieux sécuriser les allocations budgétaires des dépenses d'investissement ;
- sécuriser les fonds de contrepartie des projets co-financés ;
- assurer le report des crédits d'investissement des projets en cours.

➤ **Un suivi-évaluation efficace**

Pour s'assurer de la bonne exécution des projets, il est important de rendre efficace la fonction de suivi-évaluation des projets du portefeuille de l'État. Ceci passera par :

- la mise en place des mécanismes et des outils de suivi de l'exécution des projets ;
- l'élaboration des rapports trimestriels et annuels d'exécution des investissements publics qui accompagnent le projet de loi de règlement ;
- la réalisation des évaluations ex post de chaque projet ;

❖ **Contrôles budgétaire, interne et de gestion**

L'achèvement de la déconcentration de la fonction d'ordonnateur doit s'accompagner de la mise en place des contrôles exigés par la réglementation en vigueur, notamment les directives de la CEMAC, la LOLFEB et le Règlement Général sur la Comptabilité Publique en République gabonaise.

Cette exigence a pour conséquence la révision du cadre normatif du contrôle budgétaire afin d'étendre ses missions en vue de garantir la transparence et la bonne gestion des finances publiques. Ainsi, le régime général du contrôle budgétaire et financier qui sera adopté s'appliquera aux administrations publiques au sens de la LOLFEB, c'est à dire :

- à l'État et à l'ensemble de ses administrations centrales et déconcentrées ;
- aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;
- aux services publics personnalisés ;
- aux autres personnes morales de droit public n'appartenant pas à la catégorie des administrations publiques mais soumises aux règles de la comptabilité publique ;
- aux personnes morales de droit privé lorsqu'elles sont soumises, par disposition légale ou réglementaire, aux règles de la comptabilité publique.

En plus des prérogatives traditionnelles, notamment celles du visa des actes des ministères et des services publics personnalisés, le contrôle budgétaire tel que défini par le régime général portera sur :

- le contrôle de la soutenabilité budgétaire de l'État et des services publics personnalisés ;
- le contrôle interne et l'audit interne ;
- le contrôle de gestion et l'évaluation de la performance ;
- le conseil aux ordonnateurs ;
- le contrôle budgétaire des collectivités locales.

Sur la surveillance des Services Publics Personnalisés (SPP)

Le cadre juridique de la supervision et de la gouvernance des SPP présenterait de grandes faiblesses du fait de la déstructuration progressive des règles qui leur sont applicables.

Pour améliorer cette situation, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- le renforcement du cadre juridique de surveillance financière des établissements publics ;
- l'élaboration des instruments de pilotage opérationnel des EP (reporting, bulletins d'informations périodiques/sectorielles, analyses quantitatives et qualitatives, etc.) ;
- la formulation d'un plan de formation et de renforcement des compétences des administrateurs d'entreprises publiques ;
- l'actualisation des outils/instruments de contractualisation entre la tutelle et le SPP et veiller à l'application des prescriptions ;
- l'élaboration des outils de bilan des engagements de performance et rendre obligatoire leur production et publication périodiquement ;
- l'institution du contrôle de gestion au sein des SPP.

Sur le renforcement de la transparence des industries extractives

En 2026, les perspectives portent sur l'actualisation du cadre juridique à travers la réalisation d'études thématiques, la production régulière des rapports d'avancement et des rapports sur les coûts pétroliers, ainsi que la préparation de la validation de l'ITIE prévue en 2027. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de renforcement durable des revenus extractifs.

II.2. Les politiques sectorielles

En 2026, les mesures gouvernementales y relatives seront alignées avec le Programme National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030.

L'exécution des politiques publiques est tributaire de la mobilisation des ressources et de l'exécution de la dépense réelle. Pour ce faire, le Gouvernement mettra en œuvre les différentes réformes envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Développement humain et social ;
- Services généraux, ordre et sécurité publics.

Stratégie économique

En 2026, le Gouvernement compte poursuivre la diversification de l'économie gabonaise en renforçant le développement des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le bois, les mines, le tourisme, les PME et les services.

Cette politique, qui a pour objectif de booster "le secteur hors-pétrole" d'ici à 2032, ambitionne de réduire la dépendance aux hydrocarbures et d'améliorer l'autonomie du pays dans certaines filières, notamment la production alimentaire.

L'opérationnalisation de cette stratégie sera menée à travers principalement :

- le renforcement du cadre macro-économique ;
- l'accélération de la diversification du potentiel économique national à travers notamment, l'amélioration du climat des affaires et la mobilisation des financements auprès des partenaires locaux et des institutions financières internationales.

A cet égard, le Gouvernement ambitionne de promouvoir le Gabon comme une destination de choix, afin de stimuler l'investissement productif et d'attirer des capitaux durables. Cette ambition se matérialisera à travers des mesures incitatives.

Focus sur la lutte contre la vie chère

L'amélioration des conditions de vie des populations dont les plus vulnérables, à travers la lutte contre la vie chère constitue un des objectifs majeurs du PNCD.

Aussi, le Gouvernement s'assurera du déploiement du réseau de la Centrale d'Achat sur l'ensemble du territoire, de l'opérationnalisation des autres mesures multiformes relatives à la lutte contre la vie chère. Il veillera en même temps, compte tenu des distorsions qu'elles induisent et de leur impact négatif sur le cadre budgétaire, à la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant l'augmentation de la production locale pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Planification et prospective

En vue d'atteindre ses objectifs en matière de planification au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement envisage de :

- renforcer le cadre législatif, institutionnel et organisationnel ;
- renforcer les capacités humaines, matérielles et financières ;
- développer la production statistique et l'analyse des données ;
- développer la diffusion et l'utilisation des données ;

- concevoir et actualiser les plans de développement provinciaux et départementaux et assurer le transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation, par la planification décentralisée et participative au sein des provinces.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière d'amélioration durable des conditions de vie des populations et de réduction des inégalités sociales au niveau local. Cette démarche contribuera à accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Par ailleurs, le Gouvernement finalisera la réalisation du Recensement Général de la population et des Logements (RGPL) et des travaux de rebasage du PIB. IL réalisera également l'Étude Nationale Prospective (ENP) Gabon 2063.

Développement des infrastructures

Au cours de l'année 2026, le développement du secteur des infrastructures sera tiré par le programme de réhabilitation du réseau routier national, le renforcement de l'adduction en eau potable et en électricité soutenu par le Fonds National pour les Infrastructures (FNI).

A cet effet, une enveloppe budgétaire de 369,7milliards FCFA a été allouée aux projets de construction et équipement, réhabilitation, assainissement et entretien des infrastructures routières et immobilières, entre autres pour la prise en charge des coûts relatifs à :

- l'achèvement des travaux de construction de la Cité de la Démocratie de Libreville (90 milliards FCFA) ;
- la conception et la réalisation d'une tour de 50 étages à la Baie des Rois (15 milliards FCFA) ainsi que les travaux de construction de la Tour H (10 milliards FCFA) ;
- l'aménagement du tronçon Lébamba-Mbigou (25 milliards FCFA);
- la conception et la réalisation de 2 fly-overs, de 4 passerelles piétonnes et du nouveau pont d'Ebel-Abanga (24 milliards FCFA) ;
- la construction de la cité administrative Emeraude (15 milliards FCFA).

Concernant le secteur des transports, les crédits d'investissement sont arrêtés à un montant de 26,2 milliards FCFA et concernent notamment :

- le programme de modernisation et de sécurisation du Transgabonais (PMST)_Don_(3,9 milliards FCFA) ;
- le programme de modernisation et de sécurisation du Transgabonais (PMST)_FINEX_(2 milliards FCFA) ;
- la réhabilitation du chemin de fer Transgabonais (PRN)(AFD)_(FINEX et ADP) (8 milliards FCFA) ;
- l'aménagement de la voie fluviale de Ndjolé Port-Gentil (1,5 milliard FCFA) ;
- la construction du port en eau profonde de Mayumba (1,4 milliard FCFA).

En matière de **Logement et Habitat**, le Gouvernement poursuivra en 2026, les efforts en matière d'accès à la propriété, le développement de l'offre de logements sociaux et le recensement exhaustif du patrimoine foncier non bâti.

A cet effet, il s'agira notamment :

- **d'optimiser l'accès à la propriété et développer l'offre de logements sociaux** : la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale du logement accompagnée de la réforme de la SNI en vue de l'élargissement de l'accès à l'habitat ;
- **de réformer la politique foncière** : la sécurisation foncière passe par une réforme profonde du cadre juridique et administratif réglementant l'accès à la propriété. Il s'agira de simplifier les procédures d'acquisition des titres fonciers, de renforcer la transparence des procédures et de lutter contre la spéculation immobilière ;
- **d'aménager des réserves foncières** : le développement harmonieux des villes nécessite une gestion stratégique des réserves foncières. Il s'agira d'identifier et de viabiliser des terrains pour la construction de logements sociaux et d'établir un plan directeur d'urbanisme favorisant un équilibre entre les logements, les équipements publics, les espaces verts et les autres fonctions essentielles à l'habitat ;
- **de créer le Fonds Gabonais pour l'Habitat et le Logement (FGHL)** : mécanisme public de financement et d'appui aux opérateurs du secteur du logement ;
- **de développer un programme de logement pour tous** : il est envisagé de mettre en place un programme national de logement sociaux destiné aux ménages à revenus faibles et intermédiaires. Ce programme reposera sur des partenariats public-privé (PPP), l'incitation à l'investissement immobilier et la promotion de matériaux de construction locaux pour la réduction des coûts ;
- **de créer et mettre en place un Guichet unique de la propriété foncière** : la mise en place de ce guichet unique visera à simplifier et à rationaliser les procédures administratives liées au foncier. Il permettra de centraliser les étapes administratives, de sécuriser les droits fonciers, d'accélérer l'octroi des titres fonciers.

L'enveloppe allouée aux projets d'investissement dans ce secteur est arrêtée à 15,4 milliards FCFA pour réaliser notamment les projets suivants :

- la poursuite du projet d'aménagement d'un lotissement de 55ha dans le cadre du projet Mondah beach dans la commune d'AKANDA (2,7 milliards FCFA) ;
- la conception et l'aménagement urbain de Libreville 2 (2,3 milliards FCFA) ;
- la construction de 500 logements à Angondjé-Akanda (2 milliards FCFA) ;
- la construction de 168 logements à Bikele -Ntoun (SNI) (1,4 milliard FCFA) ;
- la construction de 100 logements à Tchengué 1 (SNI) (1 milliard FCFA) ;
- la construction de 100 logements à Bavanga (958,6 millions FCFA).

Diversification et opportunités de croissance

Agriculture

En la matière, le Gabon fait face à deux défis majeurs : garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population et perpétuer sa politique de lutte contre le changement climatique. Pour y remédier, l'orientation stratégique nationale du programme Agriculture est aligné sur les politiques et stratégies de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

L'implémentation des politiques et stratégies nécessite des financements substantiels pour permettre notamment, la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients face aux effets du changement climatique et du conflit homme-faune.

A cet effet, le Gouvernement compte mettre en œuvre, au cours de l'exercice 2026, les actions suivantes :

- la poursuite de la caractérisation et de la sécurisation des zones agricoles ;
- le développement des systèmes alimentaires adaptés, plus productifs, plus nutritifs et plus résilients ;
- la construction de trois Centres de Multiplication des Semences (CMS) dans le Moyen Ogooué, l'Ogooué Maritime et l'Estuaire ;
- l'introduction, la production, la certification et la diffusion des semences du CMS ;
- l'amélioration, la transformation et la commercialisation des produits agricoles locaux ;
- la mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM) ;
- le renforcement du dispositif de formation Agricole (Construction/Réhabilitation du Lycée Agricole de Bongoville et Construction/Réhabilitation de l'ENDR) ;
- l'encouragement à l'installation de filières structurées pour renforcer les sources d'approvisionnement en privilégiant la production gabonaise ;
- la mise en place cinq pôles agricoles, dotés de lycées techniques pour former la nouvelle génération d'agriculteurs technologiques et éco-responsables, afin de stabiliser les prix du panier de la ménagère ;
- la mise en place d'un crédit à taux avantageux pour soutenir les cultivateurs et assurer l'autosuffisance alimentaire ;
- et la création du Fonds Stratégique Agricole (FSA), destiné à catalyser les investissements dans le secteur agricole.

Concernant ce secteur, une enveloppe budgétaire de 15 milliards FCFA a été notamment allouée au projet appui au programme GRAINE cofinancé par la BAD (4 milliards FCFA), le Gabon (3,8 milliards FCFA) et l'aménagement des sites des FANI (usines de poulet de chair 2,1 milliards FCFA).

Élevage

Pour mettre fin à la dépendance extérieure et relancer durablement la production avicole nationale, le Gouvernement a décidé d'interdire l'importation du poulet de chair à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette stratégie devrait permettre de couvrir une demande estimée à 100 mille tonnes par an contre une production actuelle d'environ 5 mille tonnes. Une population de 1500 éleveurs devrait être accompagnée.

A cet effet, une enveloppe budgétaire de 12,1 milliards FCFA est allouée à l'achat de 31.500 tonnes de provende (dont 14 milles tonnes avant septembre 2026, via la Centrale d'Achat du Gabon (CEAG), 6,6 milliards FCFA) et l'achat de 9 millions de poussins de chair d'un jour via la CEAG (4,7 milliards FCFA).

Par ailleurs, le Gouvernement envisage la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures au rang desquelles :

- la vaccination contre la PPR, la rage, etc., dans le but d'améliorer la santé animale ;
- la surveillance et la lutte contre la grippe aviaire dans les fermes avicoles et marchés à volaille ;
- la formation et l'encadrement des éleveurs ;
- l'intensification des élevages à cycle court (volaille, porc, etc.) ;
- le développement et l'amélioration de la production bovine, ovine et caprine ;
- la modernisation des infrastructures d'élevage (abattoirs, centres de transformation, centres d'appui technique, etc.) ;
- la création des provenderies sur tout le territoire ;
- la création des industries de viande et laitières dans les fermes agropastorales et les ranchs ;
- la mise en place d'un fonds de soutien aux éleveurs.

En matière de Mer et Pêche, une enveloppe de 3,6 milliards FCFA a été allouée pour la réalisation entre autres des projets suivants :

- la réhabilitation des quais de pêche (1,9 milliard FCFA) ;
- l'achat des bateaux (525,3 millions FCFA) ;
- la finition et d'équipement du Centre de pêche d'Omboué (490 millions FCFA).

Eaux, forêts et environnement

Le PNCD consacre une transformation profonde du secteur des eaux et forêts, désormais positionné comme pilier de l'économie verte. Les réformes s'articulent autour de la gestion durable des ressources forestières, du renforcement de la gouvernance et de la lutte contre l'exploitation illégale soutenues par des outils de digitalisation et de traçabilité.

Parallèlement, l'État met l'accent sur la transformation locale du bois et la structuration des chaînes de valeur, afin d'accroître la valeur ajoutée nationale et les recettes publiques. Enfin, l'intégration des mécanismes de financement climatique (crédits carbone, REDD+) et l'implication des communautés locales traduisent une approche innovante visant à concilier préservation des écosystèmes, développement économique et inclusion sociale.

Les projets d'investissement public de ce secteur bénéficieraient d'une dotation budgétaire estimée à 3,7 milliards FCFA, destinés notamment aux projets ci-dessous :

- le Renforcement des Infrastructures et des Moyens Opérationnels des Structures Déconcentrées (RIMOSD) du Ministère des Eaux et Forêts (2,3 milliards FCFA) ;
- le reboisement au sein des concessions forestières (AAC fermées à et FC (Bloc fermés) 202,3 millions FCFA) ;
- la fermeture et réhabilitation de la décharge de Mindoubé (500 millions FCFA) ;
- la réhabilitation de 10.000 hectares de terres écosystème dégradés (250 millions FCFA).

Secteur hydraulique et énergétique

Concernant le secteur hydraulique et énergétique, le Gouvernement entend renforcer ses efforts visant à augmenter la capacité énergétique et hydrique dans le Grand Libreville par la mise en place du Fonds National pour l'Énergie et l'Eau (FNEE) au cours de l'exercice 2026. A ce titre, la poursuite de la finalisation du processus de séparation de la SEEG en deux (02) entités distinctes (Eau et Énergie) s'accélérera en incluant la certification des comptes, l'évaluation patrimoniale, la détermination de l'actionnariat et la création juridique des nouvelles sociétés.

En matière d'électricité, des actions seront menées à travers :

- la réponse immédiate à l'urgence énergétique en réduisant les coupures d'électricité et en sécurisant les fournitures d'énergie dans les capitales provinciales ;
- le renforcement et la modernisation des équipements électriques ;
- le déploiement de générateurs en vue de soulager les concitoyens, victimes de multiples délestages qui paralysent l'activité économique et la vie quotidienne.

Au-delà des mesures d'urgence, Libreville et Port-Gentil seront équipés de générateurs de forte puissance capables de couvrir les pics de consommation, en complément d'un plan de maintenance rigoureux visant à renforcer la fiabilité et la résilience du réseau électrique.

En matière de distribution d'eau, le Gouvernement entend mener les actions suivantes :

- le lancement du projet d'accès aux services de base et d'amélioration des performances (PASBAP) ;

- le lancement du partenariat SEEG et le groupe français SUEZ pour la modernisation du réseau et l'optimisation de la production et la distribution d'eau potable à Libreville et à l'intérieur du pays ;
- la remise en service des réservoirs stratégiques, notamment celui de la Cité de la Caisse, essentiel pour améliorer la distribution en eau à Libreville ;
- la finalisation du projet Mbomo, pour renforcer l'approvisionnement en eau du Grand Libreville, afin de répondre aux besoins croissants d'une population urbaine en pleine expansion ;
- la construction d'un deuxième pipeline à gaz Libreville-Port-Gentil long de 300 km ;
- la construction des lignes de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 100km portant sur l'axe Mayumba- Tchibanga-Mouila ;
- la construction de la ligne de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 90km portant sur l'axe Ntoun – Cocobeach -Cogo ;
- le renforcement des forages de Ntoun, avec une mobilisation accrue de moyens techniques et financiers pour optimiser leur rendement tout en préservant la ressource ;
- la planification à long terme de l'offre en eau, fondée sur l'anticipation des besoins démographiques et industriels, à travers des partenariats public-privé structurants ;
- la construction de nouvelles stations de traitement, telles que celle prévue à Ntoun 7, pour sortir d'une logique d'urgence et répondre durablement aux besoins des zones à forte croissance ;

A cet effet, le volet "Energie" bénéficierait d'un montant arrêté à 45,8 milliards FCFA concernant les projets d'envergure tels que :

- le programme d'électrification rurale (6 milliards FCFA) ;
- le programme 1 ménage 1 compteur (10 milliards FCFA) ;
- la fourniture et l'installation de 31 groupes thermiques (4,8 milliards) ;
- le programme d'interconnexion sous-régionale (5,3 milliards FCFA) ;
- le programme de renforcement des capacités énergétiques (5 milliards FCFA).

Pour sa part, le volet "Eau" reçoit une allocation en investissement à concurrence de 51,5 milliards FCFA répartis notamment pour les projets de développement ci-après :

- le Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL)_FINEX 6 milliards FCFA) ;
- la production et distribution d'eau dans plusieurs villes de la République Gabonaise FINEX (6,5 milliards FCFA) ;
- la fourniture de 60 milles compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire (8,6 milliards FCFA) ;
- le programme d'alimentation en eau potable en milieu rural (7 milliards FCFA) ;

- le programme d'accès aux services de base et d'amélioration de la performance (PASBAP)_ BIRD_ FINEX (3,5 milliards FCFA) ;
- le réseau d'adduction d'eau Kango-Ntoum-Libreville (2 milliards FCFA).

Pétrole et Gaz

En 2026, le Gouvernement poursuivra et renforcera sa politique de valorisation du secteur pétrolier et gazier à travers plusieurs actions stratégiques, telles que :

- l'établissement d'un Accord d'Évaluation Technique (AET) permettant à un opérateur de réaliser des études techniques sur un bloc afin d'évaluer sa prospectivité en hydrocarbures. La durée de ce contrat sera fixée à dix-huit mois, avec une exclusivité pour l'opérateur ;
- l'établissement de Contrat d'Exploration et de Partage de Production (CEPP) sur une période maximale de huit ans, divisée en plusieurs phases. L'opérateur s'engagera à mener, à ses risques, des opérations de recherche d'hydrocarbures sur le permis sollicité. En cas de découverte, il pourra engager la phase de production ;
- la construction d'une Carothèque Nationale des Hydrocarbures qui centralisera tous les délais de forage issus des activités pétrolières du pays, renforçant ainsi la souveraineté nationale dans la gestion de ces activités, longtemps dominées par des opérateurs étrangers ;
- la gestion stratégique des dépôts et constitution de stocks de sécurité, à travers des équipements de stockage modernes permettant à l'État de disposer des réserves en produits pétroliers pour une autonomie énergétique du pays qui devrait passer de 10 à 90 jours ;
- la relance et la pérennisation de Pizolub afin d'accroître la production locale de lubrifiants à 6 000 tonnes, et de réduire significativement l'importation actuelle, qui représente environ 95 % de la consommation ;
- la réduction des importations de gasoil (objectif de 50) et de gaz butane (objectif de 80), afin de renforcer la sécurité énergétique nationale et d'atteindre une autosuffisance en la matière.

Le Secteur "Pétrole et Gaz" reste un secteur central de l'économie gabonaise, sujet aux fluctuations des cours du baril et autres facteurs socio-politiques internationaux. Les autorités gabonaises visent à le revitaliser par l'augmentation de la production pétrolière à 220 000 barils/jour et la valorisation du gaz torché (terminal FLNG)². Cette politique

² Page 94 du PNCD 2026-2030

contribuera à la modernisation de l'industrie, l'attraction des investisseurs internationaux ainsi qu'à la réduction de la dépendance économique au pétrole brut.

Mines

Le Gabon a entrepris, à l'échéance 2029, de ne plus exporter le manganèse brut, mais de la transformer localement, dans le but industrialiser le pays et diversifier son économie. Ce qui devrait permettre de créer de la valeur ajoutée, générer des emplois locaux et partant les revenus.

Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière d'exploration et d'évaluation d'autres minerais.

En effet, l'exploitation de la potasse au Gabon est en phase de préparation. Les études de faisabilité techniques seront conduites en 2026 avant le lancement effectif des travaux de développement, ainsi que la construction des infrastructures industrielles et logistiques nécessaires à l'exploitation.

A l'effet de garantir le respect des intérêts stratégiques nationaux et une juste rétribution des ressources, le Gouvernement a instauré le principe de la prise de participation systématique de l'État d'au moins 10% au capital de toute nouvelle société minière s'installant sur le territoire.

Par ailleurs, il sera effectué un audit exhaustif des conventions minières signées par le Gouvernement sur la période allant de 2010 à 2024.

Le secteur "Mines" bénéficierait d'une allocation budgétaire de 4,2 milliards FCFA, ventilée notamment entre les projets suivants :

- la construction des carrières (1,5 milliards FCFA) ;
- la recherche et la caractérisation des matériaux de carrières sur le territoire national (1 milliard FCFA).

Industrie

Le Gouvernement prévoit d'intensifier le développement industriel du pays avec la mise en œuvre des projets visant la transformation sur place des matières premières, afin de maximiser la création de valeur ajoutée, d'emplois et de compétences. Dans ce cadre, il est prévu la finalisation des travaux d'aménagement du site de Doussiégoussou dans la Nyanga qui regroupera toutes les étapes du processus de transformation minière : extraction du marbre, traitement et transformation, puis distribution du produit fini. Cette maîtrise complète de la chaîne de valeur permettra une production efficace, compétitive et respectueuse des normes environnementales.

Tourisme

Le secteur du tourisme s'inscrit comme un axe émergent de diversification économique dans le cadre du PNCD. Il vise la valorisation du potentiel écotouristique national, ainsi que l'amélioration des infrastructures d'accueil et de connectivité. Cette dynamique contribue à la diversification des sources de croissance, à la création d'emplois et au renforcement de l'attractivité du territoire.

En vue de la réalisation de ces objectifs pour les perspectives 2026, la priorité du Gouvernement s'organise notamment autour des projets d'investissement public suivants :

- la valorisation des sites touristiques à travers les neuf provinces (600,4 millions FCFA) ;
- la conception et mise en œuvre d'un système statistique du tourisme (200 millions FCFA) ;
- l'aménagement d'espace artisanaux des sites touristiques (47,6 millions FCFA) ;
- la construction d'un village artisanal (76 millions FCFA).

Commerce, PME et PMI

En 2026, les actions suivantes seront menées dans le secteur :

- l'organisation des Commissions Nationales d'Agrément PME ;
- l'organisation des caravanes de sensibilisation, de vulgarisation du cadre juridique des PME ;
- l'organisation des masters class avec les PME agréées sur les questions fiscales, sociales et douanières ;
- l'organisation des sessions de formations à l'entrepreneuriat ;
- l'accompagnement des jeunes à travers le programme CAP sur l'autonomisation des jeunes ;
- encourager le financement des PME par la FINAM et la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon ;
- l'organisation de missions de partage d'expérience sur la stratégie de formalisation ;
- la révision de la réglementation sur les métiers réservés aux nationaux ;
- le contrôle de la mise en œuvre de la mesure interdisant aux opérateurs étrangers d'exercer certaines activités (commerce de proximité, envoi d'argent non agréé, réparation des téléphones et petits appareils, etc.) ;
- la création d'un transitaire national pour assainir et réorganiser le secteur.

L'action gouvernementale en 2026 visera à favoriser l'entrepreneuriat jeunes. Dans cette optique, les défis et les priorités porteront sur :

- l'accompagnement des startups afin de libérer le potentiel entrepreneurial des jeunes gabonais ;

- l'émergence d'un cadre des affaires performant ;
- la réduction des obstacles à l'accès au financement en renforçant les missions et les capacités de garantie des institutions étatiques dédiées ;
- l'encouragement des banques à développer des produits financiers adaptés ;
- le renforcement du recours au guichet unique numérique au sein de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), permettant aux entrepreneurs d'accomplir toutes leurs démarches en ligne ;
- la réduction des délais et coûts de création d'entreprise et la simplification des procédures fiscales pour faciliter le paiement des impôts, notamment grâce à la digitalisation des services administratifs, rendant l'environnement entrepreneurial plus accessible aux jeunes, transparent et propice à l'innovation ;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises en offrant des programmes de formation pour les entrepreneurs afin d'améliorer leurs compétences en stratégie d'entreprise et d'encourager l'innovation ;
- la mise en place d'un système d'informations statistiques fiable sur les PME ;
- le développement des structures d'incubation pour jeunes entrepreneurs sur l'ensemble du territoire ;
- l'élaboration d'une stratégie simplifiée de formalisation.

Développement humain et social

Santé

Pour l'année 2026, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière d'optimisation de l'offre de santé. Dans cette perspective, les principales initiatives permettront notamment :

- de réduire les inégalités territoriales en matière de soins ;
- de diminuer les coûts d'évacuation sanitaire à l'étranger ;
- de développer une expertise nationale dans les spécialités critiques ;
- d'améliorer la qualité des soins primaires ;
- d'assurer l'approvisionnement continu en médicaments ;
- de restaurer la confiance dans les hôpitaux publics ;
- de construire les hôpitaux spécialisés à l'intérieur du pays ;
- de créer une Haute Autorité de la Santé (HAS) ;
- de formaliser le cadre juridique du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) ;
- d'instituer l'identifiant unique du patient et du professionnel de santé ;
- d'élargir et de mettre à niveau la voie d'accès au Centre Hospitalier Régional Estuaire-Melen et au Centre National de Santé Mentale ;

Ces initiatives permettront :

- de réformer le système de santé national par la décentralisation et l'autonomisation des structures de santé, ainsi que la numérisation des services de santé ;
- de moderniser les structures et les équipements de santé ;
- d'augmenter le nombre de professionnels qualifiés ;
- de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de prévention ;

Pour y parvenir des investissements dans la construction et la réhabilitation des structures sanitaires en milieu urbain et rural sont soutenus par un budget d'investissement global de 61 milliards FCFA ventilés notamment entre les projets ci-après :

- l'équipement Offre et accès aux soins (32 milliards FCFA) ;
- la construction et équipement en institut cardio-neurovasculaire Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA (11,9 milliards FCFA) ;
- la construction de la polyclinique de Malibé (4,7 milliards FCFA) ;
- la construction du laboratoire de contrôle de qualité et du siège de l'agence nationale du médicament (1 milliard FCFA) ;
- le Programme Régional de Sécurité Sanitaire (HESP) _ FINEX (1 milliard FCFA) ;
- la construction et équipement d'un hôpital de 100 lits à Tchibanga (4,8 milliards FCFA) ;
- la construction d'un hôpital spécialisé en Urologie de Franceville (2 milliards FCFA).

Éducation Nationale et Formation Professionnelle

Le Secteur de l'Éducation bénéficiera d'un panel de mesures en faveur des apprenants et des enseignants. Il s'agira notamment des constructions et des réhabilitations des établissements, ainsi que la refonte du système éducatif.

Pour endiguer le phénomène des effectifs pléthoriques dans les salles de classe au Gabon, les établissements du Grand Libreville et de Port-Gentil bénéficieront de nouvelles salles de classes.

Le Gouvernement mettra en œuvre une politique axée sur la refonte du système éducatif national, incluant notamment la rénovation des écoles, l'amélioration des curricula, la formation des enseignants, l'accès équitable à l'éducation et la restauration de la confiance entre gouvernants et acteurs du système.

L'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle disposeraient d'une enveloppe de 47,7 milliards FCFA pour réaliser des projets de développement et d'équipement des différents cycles (pré-primaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel).

L'enveloppe allouée au pan "Éducation Nationale" est arrêtée à la somme de 41,1 milliards FCFA, et concerne notamment les projets ci-dessous :

- la construction et/ou l'équipement de 30 complexes scolaires pré-primaires et primaires (8, 7 milliards FCFA) ;
- le Programme Investissement Secteur Education_AFD (15,4 milliards FCFA) ;
- la construction des internats des Lycées Techniques Alexandre Biangué de Tchibanga, Jean fidèle Otando de Port-Gentil, et Nyonda Makita de Mouila (1,1 milliard FCFA) ;
- la réhabilitation et l'extension de 19 centres d'alphabétisation (206 ,2 millions FCFA).

L'enveloppe allouée au pan "Formation Professionnelle" est arrêtée à 6,6 milliards FCFA et comprend entre autres les projets suivants :

- l'appui à l'employabilité des jeunes (BAD)-FINEX (2 milliards FCFA) ;
- l'appui à l'employabilité des jeunes (BAD)-RG (1,5 milliard FCFA) ;
- la construction et l'équipement de 09 centres d'appui au monde rural (1,2 milliard FCFA).

Enseignement supérieur et Recherche Scientifique

En matière de réalisation en 2026, le Gouvernement envisage :

- d'optimiser la qualité des services aux usagers, en améliorant la visibilité des Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) à travers la digitalisation ;
- de mettre en place un outil numérique d'aide à la décision, solution Intelligence Artificielle (IA), permettant aux usagers d'accéder à l'environnement pédagogique des Établissements d'Enseignement Supérieur public et privé au Gabon ;
- d'organiser des forums EES-Entreprises, des journées portes ouvertes dans les EES et participation aux Salons de l'Orientation de l'Étudiant ;
- de développer des stratégies d'internationalisation de l'enseignement supérieur, tout en renforçant et diversifiant les partenariats interuniversitaires ainsi que la collaboration avec le secteur privé, tant au niveau national qu'international ;
- de renforcer l'implémentation de l'assurance qualité dans les EES et organiser des sessions d'évaluation interne et externe ;
- d'améliorer les capacités d'accueil des EES ;
- de renforcer les capacités des personnels et des étudiants aux TICs ;
- de renforcer les capacités des EES en espaces numériques ouverts (ENO) ;
- d'équiper et renforcer les plateaux techniques, des laboratoires en matériel et outils pédagogiques et de recherche des EES existantes et nouvelles (Koulamoutou, Akanda, Oyem, Mouila et Port-Gentil) ;
- de renforcer les capacités des EES en espaces documentaires (physique et/ ou numérique) mis en place dans les EES ;

- d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'alcool et de la toxicomanie, des violences et harcèlements en milieu universitaire ;
- d'élaborer la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique au Gabon.

Ce secteur bénéficierait d'une allocation budgétaire de 16,3 milliards FCFA en 2026, qui intègre notamment les projets ci-dessous :

- la construction de l'université de Lambaréné (1,7 milliard FCFA) ;
- la réhabilitation du CIRMF (1,2 milliard FCFA) ;
- l'extension de l'Université des Sciences de la Santé (1,4 milliard FCFA) ;
- la construction du bâtiment abritant le siège du CNOU (1 milliard FCFA) ;
- l'achèvement de la construction de l'Université d'Akanda (1,1 milliard FCFA) ;
- l'extension des établissements de l'USTM (810 millions) ;
- la construction et l'équipement de 4 pavillons du campus étudiants de 84 chambres chacun R+2 (640 millions) ;
- la construction de l'Université d'Oyem (345,6 millions FCFA).

Culture et Arts

L'exercice 2026 sera marqué par l'ambition du Gouvernement de promouvoir la Culture et valoriser le patrimoine culturel gabonais. Dans cette vision, il envisage de :

- créer des cadres d'expression et d'épanouissement pour les jeunes ;
- lutter contre l'oisiveté et les dérives sociales ;
- construire et réhabiliter les infrastructures culturelles ;
- protéger et valoriser le patrimoine culturel en sauvegardant les traditions.

Protection sociale

Le Gouvernement s'engage à poursuivre en 2026, la réforme du système de prévoyance et de protection sociale, afin de garantir un accès universel à la couverture sociale. Dans cette perspective, les actions à mener viseront à :

- assurer la viabilité financière et opérationnelle des caisses sociales ;
- étendre la couverture sociale aux populations non salariées et vulnérables ;
- restaurer la confiance des citoyens dans les institutions sociales ;
- réformer le cadre juridique de la sécurité sociale, par le réajustement des taux de cotisation de la branche des pensions ainsi que le relèvement des cotisations pour la pension d'invalidité et celle des survivants ;
- reprendre le versement des allocations vieillesse et des prestations de maternité ;

- mettre en place la couverture sociale adaptée aux travailleurs exerçant une activité professionnelle sans lien de subordination juridique ;
- étendre progressivement la sécurité sociale aux travailleurs dont l'activité présente un caractère mobile, discontinu ou informel.

Cette réforme consiste à mettre en œuvre des actions visant à restructurer les trois principales caisses de protection sociale :

- s'agissant de la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)** : les actions viseront l'efficacité administrative et la transparence dans la gestion des fonds en intégrant des technologies numériques. Ainsi, la CNSS pourra offrir des services plus rapides et plus accessibles permettant d'améliorer la satisfaction des usagers.
- concernant la **Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État (CPPF)** : les actions viseront à garantir son équilibre financier afin de l'arrimer aux défis d'une population de retraités de plus en plus croissante. A ce titre, elle devra disposer de réserves prudentielles conséquentes pour faire face aux différents aléas de l'économie ;
- pour ce qui est de la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)** : les actions auront pour objectifs de garantir une couverture santé universelle pour tous les gabonais. Il est également envisagé de nettoyer le fichier des ayants droits, de garantir la disponibilité des financements, de digitaliser le suivi de l'assuré et d'optimiser les partenariats avec les prestataires de soins.

Travail

En matière de travail et de la lutte contre le chômage, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions visant à réorganiser le corpus juridique pour l'amélioration de la politique publique en matière de travail. Il s'agit notamment :

- de réviser les dispositions législatives et réglementaires en vue de la limitation du recours à la main-d'œuvre étrangère (quotas, carences, homologues, etc.) ;
- de mettre en place une commission en charge de la refonte du code du travail ;
- d'élaborer un projet de décret fixant les modalités de contrôle en matière de conditions de travail et de rémunération dans les entreprises en République Gabonaise ;
- de mener des contrôles au sein des entreprises, en vue de s'assurer de la conformité des dispositions en matière de législation du travail.

1.1.1. Services généraux, ordre et sécurité

Défense

Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants,

navigants et volants, afin de poursuivre sa mission de protection de l'intégrité du territoire national. En sus de ce qui précède, le renforcement de la coopération bilatérale constitue un atout majeur et verra la création d'une Ecole Nationale à Vocation Régionale.

L'ambition du Gouvernement est d'instaurer une approche intégrée qui combine modernisation des équipements, nouvelles stratégies de prévention et promotion d'une culture de la paix.

L'amélioration de l'efficacité des Forces de Défense et de Sécurité reposerait sur plusieurs actions clés. Il s'agira notamment :

- de définir une doctrine claire d'emploi des forces, à travers l'élaboration d'un cadre opérationnel structuré, garantissant la cohérence et l'efficacité des interventions sur l'ensemble du territoire ;
- de renforcer les capacités matérielles et technologiques, par la modernisation des équipements et infrastructures des Forces, en vue d'optimiser leur réactivité et leur capacité de protection des populations ;
- d'instaurer une formation continue, axée sur le développement des compétences dans des domaines sensibles tels que la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme et la gestion des menaces hybrides ;
- d'assurer un maillage territorial renforcé, afin d'intensifier la surveillance et les opérations de lutte contre les trafics transfrontaliers, l'insécurité rurale et le crime organisé ;
- d'organiser régulièrement des entraînements et manœuvres inter-forces, interarmées, pour renforcer la coordination, la préparation au combat et l'interopérabilité des unités engagées ;
- de créer un atelier de confection des uniformes de Forces de Défense et de Sécurité.

Le secteur de la Défense Nationale a bénéficié d'un budget d'investissement de 138,6 milliards FCFA orientés vers les projets de développement tels que :

- le réaménagement et l'aménagement du centre d'instruction de la Garde Républicaine à LECONI (7,2 milliards) ;
- l'acquisition des aéronefs pour la flotte aérienne présidentielle (2,7 milliards FCFA) ;
- l'acquisition d'un patrouilleur hauturier et 12 embarcations de rivière (2,6 milliards FCFA) ;
- la construction des brigades d'ONGA, MOUNANA et CAP ESTERIAS (2,6 milliards FCFA) ;
- la construction et la réhabilitation des casernes de MAKOKOU, MOUILA, MALINGA, KABALA, Garde Républicaine, zone technique de (casernement STA, GIP, GIP, GAP) (15,9 milliards FCFA) ;
- L'équipement des forces armées et de défenses (13,8 milliards FCFA) ;

- Les travaux de construction de 4 ateliers de Maintenance Automobile à Oyem, Koulamoutou, Makokou et Tchibanga (1,1 milliard FCFA) ;
- la réhabilitation de la base navale de Mayumba (1,2 milliard FCFA).

Fonction Publique

Pour l'année 2026, le Gouvernement envisage poursuivre ses efforts en vue :

- de moderniser et de rendre efficace l'appareil administratif ;
- d'améliorer la qualité des services publics ;
- de réduire les délais et les coûts administratifs pour les citoyens ;
- de digitaliser les procédures administratives.

Ce secteur bénéficierait d'une dotation budgétaire arrêtée à 510,4 millions FCFA notamment pour financer le projet de renforcement du Système d'Information du Ministère de la Fonction Publique (177,8 millions FCFA) et la construction d'un Bâtiment Annexe du Ministère de la Fonction Publique (232,6 millions FCFA).

Intérieur et sécurité

Pour soutenir les initiatives du Gouvernement visant à garantir un environnement politique et social stable et sécurisé, le ministère en charge de la sécurité bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 17,8 milliards FCFA allouée notamment aux projets d'investissement pour l'année 2026 ci-dessous :

- la propreté urbaine du grand Libreville (4 milliards FCFA) ;
- la construction du Centre National d'Etat Civil (2,9 milliards FCFA) ;
- la construction des Logements (1,8 milliard FCFA) ;
- la construction d'un Poste frontière DGD (1 milliard FCFA) ;
- la réhabilitation des commissariats du Grand Libreville (820 millions FCFA) ;
- la construction des antennes provinciales DGD (751 millions FCFA)

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

Les ressources et les charges de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

I- OPERATIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'État, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les opérations budgétaires sont arrêtées à **2.928,2 milliards FCFA** en recettes et à **3.843,9 milliards FCFA** en dépenses pour le PLFR 2026. Il en résulte un déficit budgétaire global de **915,6 milliards FCFA**.

Cette situation s'explique principalement par la diminution des recettes fiscales, observée aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur hors pétrole. Les principales contreperformances concernent les impôts sur les sociétés pétrolières, en baisse de 177,4 milliards FCFA, les impôts sur les sociétés minières, en diminution de 51,8 milliards FCFA, ainsi que les impôts sur les autres sociétés, en retrait de 38,7 milliards FCFA. À cela s'ajoutent la baisse des droits et taxes sur la propriété de 22,2 milliards FCFA et celle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), estimée à 73,9 milliards FCFA.

Par compte, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à **3.669,8 milliards FCFA** et **174,1 milliards FCFA**.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à **2.532,3 milliards FCFA** pour le budget général.

Tableau n°26 : Situation des opérations du budget de l'État nette des prélèvements

RECETTES	LF 2026	PLFR 2026	DEPENSES	LF 2026	PLFR 2026	Solde2026
BUDGET GENERAL						-915619384198
Titre 1. Recettes fiscales	2 380 118 835 395	1 767 677 645 708	Titre 1. Charges financières de la dette	419 843 613 137	487 550 918 857	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	15 757 294 700	36 193 804 663	Titre 2. Dépenses de personnel	959 710 096 452	958 579 604 563	
Titre 3. Cotisations sociales	10 779 970 150	10 779 970 150	Titre 3. Dépenses de biens et services	415 693 809 118	562 442 254 084	
Titre 4. Autres recettes	1 684 456 150 849	1 351 619 818 438	Titre 4. Dépenses de transfert	429 929 806 621	428 168 837 522	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 091 112 251 094	3 166 271 238 959	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 137 193 131 993	1 169 122 219 470	
PRELEVEMENTS	- 460 766 962 448	- 412 106 124 221	Titre 6. Autres dépenses	78 920 664 439	63 920 664 439	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-52 709 003 203	- 32 377 536 239				
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-24 633 687 607	- 19 745 333 461				
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-78 880 264 572	- 78 880 264 572				
Prélèvement au profit des prestations familiales	-18 000 000 000	- 18 000 000 000				
Prélèvement de la CSS (GEF)	-50 541 559 809	- 46 779 374 999				
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-10 779 970 150	- 10 779 970 150				
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-3 200 996 423	- 1 625 718 616				
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	- 248 840 912	- 152 889 458				
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	-6 323 300 818	- 5 233 863 126				
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	-2 352 000 000	- 2 352 000 000				
Prélèvement Marchés publics	-1 728 656 016	- 1 728 656 016				
Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC	-1 091 349 000	- 1 091 349 000				
Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite	- 512 786 960	- 512 786 960				
Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN)	- 420 955 438	- 420 955 438				

RECETTES	LF 2026	PLFR 2026	DEPENSES	LF 2026	PLFR 2026	Soldes2026
Autres Prélèvements	-205 768 642 540	- 188 850 477 186				
Frais de formations (ENEF)	- 150 000 000	- 150 000 000				
Redevance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP)	-2924 949 000	- 2924 949 000				
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)	- 500 000 000	- 500 000 000				
Dont Évaluation des ADP	26 022 556 917	23 822 620 737	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	26 022 556 917	23 822 620 737	
Lutte contre le tabagisme	346 246 444	251 498 983	Lutte contre le tabagisme	346 246 444	251 498 983	
Redevances Examens et Concours	1 047 532 000	1 047 532 000	Redevances Examens et Concours	1 047 532 000	1 047 532 000	
Ristournes DG Marine Marchande	1 013 204 452	1 013 204 452	Ristournes DG Marine Marchande	1 013 204 452	1 013 204 452	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	186 538 140	186 538 140	Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	186 538 140	186 538 140	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	857 549 082	857 549 082	Licences, médailles et diplômes sur Travail	857 549 082	857 549 082	
Revenus du patrimoine immobilier			Revenus du patrimoine immobilier			
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	1 200 000	1 200 000	Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	1 200 000	1 200 000	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	73 255 280	73 255 280	Produits des redevances d'agrément technique industriel	73 255 280	73 255 280	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483 484 848	483 484 848	Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483 484 848	483 484 848	
Participations dans les autres sociétés	3 045 601 357	1 546 796 737	Participations dans les autres sociétés	3 045 601 357	1 546 796 737	
Produits des procédures judiciaires	921 882 510	921 882 510	Produits des procédures judiciaires	921 882 510	921 882 510	
Ristournes DGCC	432 415 453	432 415 453	Ristournes DGCC	432 415 453	432 415 453	
Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	4 123 365 306	Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	4 123 365 306	
Ristourne autres recettes examen et concours	278 556 000	278 556 001	Ristourne autres recettes examen et concours	278 556 000	278 556 001	
Agrément PME	36 000 000	36 000 000	Agrément PME	36 000 000	36 000 000	
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	4 014 546 179	ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	4 014 546 179	
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	6 822 750 732	ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	6 822 750 732	

RECETTES	LF 2026	PLFR 2026	DEPENSES	LF 2026	PLFR 2026	Soldes2026
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	160 461 000	160 461 000	ADP engagement décennal (Min Intérieur)	160 461 000	160 461 000	
ADP Prévention et sécurité routière	67 181 109	67 181 109	ADP Prévention et sécurité routière	67 181 109	67 181 109	
Autres recettes (DGT)	309 661 696	309 661 696	Autres recettes (DGT)	309 661 696	309 661 696	
Ristourne Cellule de Gestion du Baccalauréat Technologique	40 362 000	40 362 000	Ristourne Cellule de Gestion du Baccalauréat Technologique	40 362 000	40 362 000	
Ristourne DG Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	760 000 000	760 000 000	Ristourne DG Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	760 000 000	760 000 000	
ADP DG Communication	17 600 000	17 600 000	ADP DG Communication	17 600 000	17 600 000	
ADP DG Météorologie	9 120 000	9 120 000	ADP DG Météorologie	9 120 000	9 120 000	
ADP DG Pêches et Aquaculture	293 179 228	293 179 228	ADP DG Pêches et Aquaculture	293 179 228	293 179 228	
DG Affaires Sociales	20 880 000	20 880 000	DG Affaires Sociales	20 880 000	20 880 000	
ADP DG Forêts	606 384 100	-	ADP DG Forêts	606 384 100	-	
Ristourne sur la délivrance de Passeports diplomatique (DG Affaires Étrangères)	53 600 000	53 600 000	Ristourne sur la délivrance de Passeports diplomatique (DG Affaires Étrangères)	53 600 000	53 600 000	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	3 630 345 288 646	2 754 165 114 738	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	4 441 291 121 761	3 669 784 498 936	
COMPTES SPECIAUX						
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)						
PENSIONS	106 437 581 382	106 437 581 382	PENSIONS	106 437 581 382	106 437 581 382	
Titre 3. Cotisations sociales	106 437 581 382	106 437 581 382	Titre 4. Dépenses de transfert	106 437 581 382	106 437 581 382	
Part salariale (yc agents en détachement)	27 084 350 406	27 084 350 406				
Part Salariale CNSS	472 966 404	472 966 404				
Part patronale de l'État	74 972 497 512	74 972 497 512				
Part patronale de l'État CNSS	3 907 767 061	3 907 767 061				
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	18 000 000 000	18 000 000 000	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	18 000 000 000	18 000 000 000	
Titre 3. Cotisations sociales	18 000 000 000	18 000 000 000	Titre 4. Dépenses de transfert	18 000 000 000	18 000 000 000	
Allocations familiales	18 000 000 000	18 000 000 000	Prestations familiales	18 000 000 000	18 000 000 000	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 317 831 929	1 507 466 346	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 317 831 929	1 507 466 346	
Titre 1. Recettes fiscales	1 317 831 929	1 507 466 346	Titre 3. Dépenses de biens et services	439 277 310	502 488 782	
Redevance audiovisuelle	1 317 831 929	1 507 466 346	Titre 5. Dépenses d'investissement	878 554 620	1 004 977 564	

RECETTES	LF 2026	PLFR 2026	DEPENSES	LF 2026	PLFR 2026	Solde2026
PROMOTION DU SPORT	6 833 148 663	4 893 668 823	PROMOTION DU SPORT	6 833 148 663	4 893 668 823	
Titre 1. Recettes fiscales	6 833 148 663	4 893 668 823	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 416 574 332	2 391 278 856	
Taxe sur les jeux de hasard	622 102 280	382 223 646	Titre 4. Dépenses de transfert		55 555 556	
Droits d'accises	6 211 046 383	4 511 445 177	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 416 574 332	2 446 834 411	
FORMATION POUR L'EMPLOI	3 869 011 878	3 279 883 591	FORMATION POUR L'EMPLOI	3 869 011 878	3 279 883 591	
Titre 1. Recettes fiscales	3 869 011 878	3 279 883 591	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 829 341 252	2 398 521 958	
Taxe de formation professionnelle	3 869 011 878	3 279 883 591	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 039 670 626	881 361 633	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	3 807 666 114	3 807 666 114	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	3 807 666 114	3 807 666 114	
Titre 1. Recettes fiscales	3 305 847 842	3 305 847 842	Titre 3. Dépenses de biens et services	380 766 611	380 766 611	
Redevance Universelle	2 453 004 000	2 453 004 000	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 426 899 503	3 426 899 503	
redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques	852 843 842	852 843 842				
Titre 4. Autres recettes	501 818 272	501 818 272				
Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)	501 818 272	501 818 272				
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	26 708 184 469	24 356 382 019	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	26 708 184 469	24 356 382 019	
Titre 1. Recettes fiscales	25 670 184 469	23 318 382 019	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 293 320 346	3 915 269 890	
Redevance d'Usure de la Route (5,6%)	3 037 771 831	2 294 813 021	Titre 5. Dépenses d'investissement	22 414 864 123	20 441 112 129	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	1 606 751 190	1 500 367 347				
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)	1 716 159 800	1 716 159 800				
Redevance informatique	2 889 012 070	2 315 711 217				
Redevance passager	16 420 489 578	15 491 330 635				
Titre 4. Autres recettes	1 038 000 000	1 038 000 000				
ROPRON						
Revenus du patrimoine immobilier	1 038 000 000	1 038 000 000				
GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	5 609 603 475	5 609 603 475	GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	5 609 603 475	5 609 603 475	
Titre 1. Recettes fiscales	5 609 603 475	5 609 603 475	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 682 881 043	1 682 881 043	
Redevance de l'eau	740 891 025	740 891 025	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 926 722 433	3 926 722 433	

RECETTES	LF 2026	PLFR 2026	DEPENSES	LF 2026	PLFR 2026	Solde2026
Redevance de l'électricité	4 868 712 450	4 868 712 450				
SALUBRITE PUBLIQUE	5 024 865 492	6 125 594 609	SALUBRITE PUBLIQUE	5 024 865 492	6 125 594 609	
Titre 4. Autres recettes	5 024 865 492	6 125 594 609	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 024 537 774	1 248 969 365	
Contribution pour l'amélioration du cadre de vie	5 024 865 492	6 125 594 609	Titre 4. Dépenses de transfert	3 278 142 883	3 996 241 174	
			Titre 5. Dépenses d'investissement	722 184 835	880 384 070	
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	51 923 252	51 923 252	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	51 923 252	51 923 252	
Titre 1. Recettes fiscales	0	0	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 356 582	4 356 582	
Redevance d'Usure de la Route (94,43%)	0	0	Titre 5. Dépenses d'investissement	47 566 670	47 566 670	
Titre 4. Autres recettes	51 923 252	51 923 252				
ROPRON	51 923 252	51 923 252				
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	177 659 816 654	174 069 769 610	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	177 659 816 654	174 069 769 610	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	3 808 005 105 300	2 928 234 884 348	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 618 950 938 415	3 843 854 268 546	
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL						-915 619 384 198
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE						-951 813 188 861

Source : DGB, 2026.

I.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles excluent toutefois la part patronale de l'État ainsi que les prestations familiales et sociales, celles-ci constituant des transferts effectués sur les recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Par ailleurs, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Dans le cadre du collectif budgétaire 2026, les recettes budgétaires sont projetées à **3.243,5 milliards FCFA**, contre **4.171,9 milliards FCFA** prévues dans la LFI, soit une baisse globale de **928,4 milliards FCFA**.

Tableau n°27 : répartition des recettes budgétaires.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
RECETTES BUDGETAIRES				
Titre 1 : Recettes fiscales	2 426 724 463 652	1 809 592 497 802	-617 131 965 849	-25%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	15 757 294 700	36 193 804 663	20 436 509 963	130%
Titre 3 : Cotisations sociales	38 337 286 960	38 337 286 960	0	0%
Titre 4 : Autres recettes	1 691 072 757 865	1 359 337 154 572	-331 735 603 293	-20%
TOTAL RECETTES	4 171 891 803 176	3 243 460 743 997	-928 431 059 179	-22%

Source : DGB, 2026.

I.1.1 Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières sont évaluées à **1.150,2 milliards FCFA** dans le projet de loi de finances rectificatif 2026 contre **1.590 milliards FCFA** arrêté dans la LFI, soit une diminution de **439,8 milliards FCFA**. Cette baisse résulte principalement du recul des recettes fiscales, notamment des impôts sur les sociétés pétrolières, ainsi que des recettes non fiscales liées aux revenus du domaine pétrolier.

S'agissant des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, correspondant aux impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à **49,5 milliards FCFA** dans le PLFR 2026 contre **226,9 milliards FCFA** prévus dans la LFI, soit une baisse de **177,4 milliards FCFA**.

Pour leur part, les recettes non fiscales, composées des revenus des participations et des revenus du domaine pétrolier sont projetées à **1.100,7 milliards FCFA** contre **1.363,1 milliards FCFA** dans la LFI, soit une diminution de **262,4 milliards FCFA**, en lien principalement avec la contraction des revenus issus des redevances pétrolières, en baisse de 94,9 milliards FCFA, ainsi que des recettes tirées des contrats de partage, qui enregistreraient un recul de 192,2 milliards FCFA. Cette tendance demeure toutefois partiellement atténuée par une augmentation des recettes issues des participations dans les sociétés du secteur pétrolier, estimées à 10 milliards FCFA.

Tableau n°28 : recettes pétrolières (en FCFA).

Nature de la recette	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	226 885 875 833	49 512 473 861	-177 373 401 972	-78%
Impôts sur les sociétés	226 885 875 833	49 512 473 861	-177 373 401 972	-78%
Sociétés pétrolières	226 885 875 833	49 512 473 861	-177 373 401 972	-78%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	1 363 114 124 167	1 100 716 776 257	-262 397 347 910	-19%
Revenus des participations	75 000 000 000	85 000 000 000	10 000 000 000	13%
Participations dans les sociétés pétrolières	75 000 000 000	85 000 000 000	10 000 000 000	13%
Revenus du domaine pétrolier	1 288 114 124 167	1 015 716 776 257	-272 397 347 910	-21%
Ventes Etat Gaz	20 000 000 000	20 000 000 000	0	0%
Redevance pétrolière	516 332 043 884	421 417 093 840	-94 914 950 044	-18%
Redevance gazière	1 247 958 980	936 836 000	-311 122 980	-25%
Contrat de partage	642 241 321 303	450 000 000 000	-192 241 321 303	-30%
Redevance superficière	2 500 000 000	2 505 901 861	5 901 861	0%
Boni sur attribution de permis	105 792 800 000	120 856 944 556	15 064 144 556	14%
TOTAL RECETTES PETROLIERES	1 590 000 000 000	1 150 229 250 118	-439 770 749 882	-28%

Sources : DGI, DGH, DGELF, 2026.

I.1.2 Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole sont projetées à **2.093,2 milliards FCFA** dans le PLFR, contre **2.581,9 milliards FCFA** arrêtées dans la LFI, soit une baisse de **488,7 milliards FCFA**. Cette diminution s'expliquerait principalement par le recul des impôts sur les sociétés, en baisse de 103,4 milliards FCFA, des impôts sur les personnes, qui enregistrent une diminution de 32,1 milliards FCFA, ainsi que des taxes sur les biens et services, en retrait de 115,1 milliards FCFA. Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau n°29 : recettes hors pétrole.

Nature de la recette	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	2 199 838 587 819	1 760 080 023 942	-439 758 563 877	-20%
Impôts sur les sociétés	496 915 184 375	393 543 206 098	-103 371 978 277	-21%
Sociétés minières	53 271 308 098	1 473 409 877	-51 797 898 221	-97%
Retenues à la source	88 079 902 478	75 196 663 753	-12 883 238 725	-15%
Autres sociétés	355 563 973 798	316 873 132 468	-38 690 841 330	-11%
Impôts sur les personnes	237 666 361 534	205 537 549 661	-32 128 811 873	-14%
Impôts sur le revenu des personnes physiques	53 028 201 499	34 531 733 497	-18 496 468 003	-35%
Acomptes versés par les salariés	136 738 395 640	125 657 760 589	-11 080 635 051	-8%
Taxe complémentaire sur les salaires	47 748 372 689	45 216 108 611	-2 532 264 078	-5%
Impôts forfaitaires sur le revenu	151 391 706	131 946 964	-19 444 742	-13%
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	50 245 599 115	55 846 364 877	5 600 765 762	11%
Taxe de formation professionnelle	3 869 011 878	3 279 883 591	-589 128 287	-15%
Droits et taxes sur la propriété	42 686 387 807	20 534 574 387	-22 151 813 419	-52%
Droits de mutations	35 035 191 665	13 389 967 975	-21 645 223 690	-62%
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	7 651 196 142	7 144 606 412	-506 589 729	-7%
Taxes sur les biens et services	623 090 513 614	508 032 491 833	-115 058 021 780	-18%
Redevance d'Usure de la Route	54 587 036 064	41 236 487 837	-13 350 548 227	-24%
Taxe sur les carburants	2 277 997 312	2 455 192 413	177 195 101	8%
Taxe sur la valeur ajoutée	398 859 739 147	325 350 003 947	-73 509 735 200	-18%
Droits d'accises	41 345 924 333	30 031 955 874	-11 313 968 459	-27%
Taxe sur les jeux de hasard	1 244 204 560	764 447 291	-479 757 269	-39%
Taxe sur les Transferts	3 689 068 187	2 821 916 727	-867 151 459	-24%
Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)	13 031 456 925	8 363 763 074	-4 667 693 851	-36%
Contribution Spéciale de solidarité	29 785 164 359	30 141 916 728	356 752 369	1%

Nature de la recette	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Redevance audiovisuelle	1 317 831 929	1 507 466 346	189 634 416	14%
Taxe sur les véhicules de luxe	63 912 314	33 730 510	-30 181 804	-47%
Taxe de fermage-forêts	236 021 919	236 021 919	0	0%
Taxe de transferts forestiers-forêts	803 203 340	803 203 340	0	0%
Redevance Universelle	2 453 004 000	2 453 004 000	0	0%
Contribution Spéciale de l'Eau	1 058 415 750	1 058 415 750	0	0%
Contribution Spéciale de l'Électricité	6 955 303 500	6 955 303 500	0	0%
Ristournes Licence de transports	207 264 600	207 264 600	0	0%
Ristournes Cartes grises	155 448 450	155 448 450	0	0%
Ristournes Permis de conduire	103 632 300	103 632 300	0	0%
Amendes transactionnelles Forêts	805 600 000	805 600 000	0	0%
Ristournes DG Marine Marchande	2 533 011 129	2 533 011 129	0	0%
Ristournes DGCC	1 081 038 632	1 081 038 632	0	0%
Ristournes CNLCEI	732 552 800	732 552 800	0	0%
Frais de passation et des Marchés publics	3 460 248 000	3 460 248 000	0	0%
Frais d'attestation de non exclusion Marché pub	6 815 640	6 815 640	0	0%
Taxes sur Fret ferroviaire	4 123 365 306	4 123 365 306	0	0%
Frais de procédures judiciaires	2 304 706 275	2 304 706 275	0	0%
Redevance passager	16 420 489 578,5	15 491 330 634,5	-929 158 944	-6%
Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques	8 528 438 415,0	8 528 438 415,0	0	0%
Taxe Solidarité Billet	64 084 554,9	53 211 700,7	-10 872 854	-17%
Taxe forfaitaire d'habitation (DGI)	22 646 016 000,0	12 023 480 400,0	-10 622 535 600	-47%
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)	1 716 159 800,0	1 716 159 800,0	0	0%
Agrément professionnel d'exploitation forestière (DG Forêt)	2 025 000,0	2 025 000,0	0	0%
Agrément professionnel de fermage (DG Forêt)	8 550 000,0	8 550 000,0	0	0%
Agréments professionnels l'agrément professionnel en matière d'industrie du bois (DG Industrie)	112 745 002,0	112 745 002,0	0	0%
Taxe de sciage	20 888 492,0	20 888 492,0	0	0%
Amendes (DG Industries)	301 150 000,0	301 150 000,0	0	0%
Agrément pour l'exercice d'une activité ayant une incidence sur l'environnement (DG Environnement)	15 000 000,0	15 000 000,0	0	0%
Amendes (DG environnement)	30 000 000,0	30 000 000,0	0	0%
Frais de licence ozone (DG environnement)	3 000 000,0	3 000 000,0	0	0%
Droits et taxes de douanes	707 353 943 029	545 666 897 970	-161 687 045 060	-23%
Droits et taxes à l'importation	625 433 827 544	501 321 591 789	-124 112 235 754	-20%
Taxe communautaire d'Intégration	14 434 586 845	11 570 160 959	-2 864 425 886	-20%
Contribution Communautaire d'Intégration	3 577 749 867	2 867 774 622	-709 975 245	-20%
Prélèvement OHADA	5 318 446 670	4 263 044 359	-1 055 402 311	-20%
Contribution au financement de l'U.A.	1 302 904 225	1 044 353 521	-258 550 704	-20%
Redevance informatique	28 890 120 703	23 157 112 168	-5 733 008 536	-20%
Contentieux (Amendes)	1 202 358 562	963 760 324	-238 598 238	-20%
Travail Extra Legal	173 860 210	139 359 071	-34 501 139	-20%
Droit de douane import	282 414 022 920	214 848 305 762	-67 565 717 158	-24%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	243 393 820 702	195 094 304 549	-48 299 516 153	-20%
Droit d'accises	21 342 805 925	28 630 460 891	7 287 654 966	34%
Surtaxe temporaire	163 386 704	130 963 946	-32 422 757	-20%
Précompte IRPP	289 068 783	231 705 444	-57 363 339	-20%
Intérêt de crédit	1 929 219 922	1 546 381 983	-382 837 939	-20%
Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	20 756 395 450	16 637 458 271	-4 118 937 179	-20%
Magasinage	98 450 962	78 914 173	-19 536 790	-20%
Contrôle spécifique (instruments de mesure)	104 735 066	83 951 248	-20 783 819	-20%
Ventes aux enchères	41 894 027	33 580 499	-8 313 527	-20%
Droits et taxes à l'exportation	81 920 115 485	44 345 306 180	-37 574 809 305	-46%
Droit de sortie Mines	44 060 789 272	17 596 356 207	-26 464 433 066	-60%
Taxe d'abattage et droit de sortie/ Bois débités et ouvrages	37 504 039 576	26 518 357 249	-10 985 682 327	-29%

Nature de la recette	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Timbre Douanier	8 106 435	8 062 155	-44 280	-1%
Taxe sur les produits minéraux	347 180 202	222 530 570	-124 649 632	-36%
Autres recettes fiscales	38 011 586 467	27 639 055 525	-10 372 530 942	-27%
Pénalités sur le revenu et les bénéfices	15 247 026 394	14 659 206 702	-587 819 693	-4%
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	3 000 000	3 000 000	0	0%
Taxe de superficie-forêts	19 238 660 772	12 964 675 200	-6 273 985 572	-33%
Autres taxes	3 522 899 301	12 173 623	-3 510 725 678	-100%
TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	15 757 294 700	36 193 804 663	20 436 509 963	130%
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	15 757 294 700	36 193 804 663	20 436 509 963	130%
Fonds de concours y compris PID/PIH	10 000 000 000	24 475 562 663	14 475 562 663	145%
Dons des institutions internationales	5 757 294 700	11 718 242 000	5 960 947 300	104%
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	38 337 286 960	38 337 286 960	0	0%
Cotisations retraites (y.c agents publics en détachement)	27 557 316 810	27 557 316 810	0	0%
Cotisations CNAMGS	10 779 970 150	10 779 970 150	0	0%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	327 958 633 698	258 620 378 315	-69 338 255 383	-21%
Revenus des participations	58 670 038 907	29 797 276 177	-28 872 762 730	-49%
Participations dans les sociétés minières	29 069 738 207	14 763 907 335	-14 305 830 873	-49%
Participations dans les autres sociétés	29 600 300 700	15 033 368 842	-14 566 931 858	-49%
Revenus du domaine foncier	33 362 039	39 189 313	5 827 275	17%
Revenus du domaine minier	22 161 444 486	15 946 371 944	-6 215 072 542	-28%
Revenus du domaine forestier	61 997 878	891 222 526	829 224 648	1338%
Recettes diverses non fiscales	247 031 790 387	211 946 318 354	-35 085 472 033	-14%
Recettes de régies (R7 Affectées)	82 443 940 515	50 054 387 065	-32 389 553 449	-39%
. Patentes	14 890 426 894	4 100 000 000	-10 790 426 894	-72%
. Licences	372 744 314	4 849 304 102	4 476 559 788	1201%
. Contribution Foncière Unique	40 700 336 306	20 105 221 040	-20 595 115 266	-51%
. Impôt Synthétique Libérateur	5 163 875 840	166 270 737	-4 997 605 103	-97%
. Fonds National de l'habitat	14 856 015 814	12 957 826 689	-1 898 189 125	-13%
. Contribution pour l'amélioration du cadre de vie	6 460 541 346	7 875 764 498	1 415 223 151	22%
Redevance Examen et concours	1 047 532 000	1 047 532 000	0	0%
Ristourne sur Amendes et divers-ANUTTC	1 091 349 000	1 091 349 000	0	0%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314 477 068	314 477 068	0	0%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	67 911 500	67 911 500	0	0%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	475 160 515	475 160 515	0	0%
Revenus du patrimoine immobilier	1 038 000 000	1 038 000 000	0	0%
ROPPRON	103 846 504	103 846 504	0	0%
Redevance pour carte de commerçant yc pénalités	313 951 200	313 951 200	0	0%
Redevance pour Agrément Technique des Rebutis yc pénalités	376 741 440	376 741 440	0	0%
Redevance pour Agrément Technique Industriel yc pénalités	104 650 400	104 650 400	0	0%
Ventes de bois illégal ou abandonné	3 222 400 000	3 222 400 000	0	0%
Recettes ferroviaires	2 352 000 000	2 352 000 000	0	0%
Agrément PME	36 000 000	36 000 000	0	0%
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations à l'IUSO	500 000 000	500 000 000	0	0%
Autorisation administratives (DG Environnement)	35 000 000	35 000 000	0	0%
Autorisation spéciale ozone (DG environnement)	5 000 000	5 000 000	0	0%
Permis CITES (DG faune et aires protégées)	1 600 000	1 600 000	0	0%
Permis ordinaire de chasse (DG faune et aires protégées)	3 150 000	3 150 000	0	0%

Nature de la recette	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Permis de port d'armes (DG faune et aires protégées)	1 575 000	1 575 000	0	0%
Prestations pour les entreprises forestières (AEAFFB)	12 000 000	12 000 000	0	0%
Appui technique aux entreprises (AEAFFB)	138 000 000	138 000 000	0	0%
Frais de formations (ENEF)	150 000 000	150 000 000	0	0%
Amendes (ANPN)	82 500 000	82 500 000	0	0%
Entrées touristiques (ANPN)	133 455 438	133 455 438	0	0%
Redevance Airtel (ANPN)	62 000 000	62 000 000	0	0%
Beurre de Moabi (ANPN)	5 000 000	5 000 000	0	0%
Frais de gestion des projets (ANPN)	119 000 000	119 000 000	0	0%
Concession exploitation EPC (ANPN)	18 000 000	18 000 000	0	0%
Livres ANPN	1 000 000	1 000 000	0	0%
Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)	5 018 182 724	5 018 182 724	0	0%
Redevenance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée	4 874 915 000	4 874 915 000	0	0%
Amendes sur Infractions routières	167 952 773	167 952 773	0	0%
Engagement décennal	178 290 000	178 290 000	0	0%
Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)	10 160 000 000	10 160 000 000	0	0%
Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG)	21 400 000 000	21 400 000 000	0	0%
Recettes diverses administrations	2 228 698 656	0	-2 228 698 656	-100%
Recettes diverses opérateurs et autres	88 842 471 158	88 842 471 158	0	0%
Taxe sur renouvellement des permis forestiers	606 384 100	0	-606 384 100	-100%
Taxe de Régulation (Artef)	6 534 000 000	6 534 000 000	0	0%
Contribution carbone	10 000 000 000	10 000 000 000	0	0%
Taxe sur la protection de l'environnement	0	610 000 000	610 000 000	-
Ristourne autres recettes examen et concours	0	348 195 000	348 195 000	-
Ristourne autres recettes (DGT)	0	387 077 120	387 077 120	-
Ristourne Cellule de Gestion du Baccalauréat Technologique	0	50 452 500	50 452 500	-
Ristourne DG Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	0	950 000 000	950 000 000	-
Ristourne DG Communication	0	22 000 000	22 000 000	-
Ristourne DG Météorologie	0	11 400 000	11 400 000	-
Ristourne DG Pêches et Aquaculture	0	366 474 036	366 474 036	-
Ristourne Affaires Sociales	0	26 100 000	26 100 000	-
Ristourne sur la délivrance de Passeports diplomatique (DG Affaires Étrangères)	0	67 000 000	67 000 000	-
Autres recettes	2 765 655 398	66 120 914	-2 699 534 484	-98%
TOTAL RECETTES HORS PETROLIERES	2 581 891 803 176	2 093 231 493 879	-488 660 309 297	-19%

Sources : DGI, DGELF, 2026.

I.2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

I.2.1. Les dépenses du budget général

Évaluées à **3.669,8 milliards FCFA** dans le PLFR, les dépenses du budget général enregistreraient une baisse de **771,5 milliards FCFA** par rapport aux prévisions de la LFI, qui s'établissaient à **4.441,3 milliards FCFA**.

Tableau n°30 : présentation des dépenses par titre.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart LFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	419 843 613 137	487 550 918 857	67 707 305 720	16%
Titre 2. Dépenses de personnel	959 710 096 452	958 579 604 563	-1 130 491 889	0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	415 693 809 118	562 442 254 084	146 748 444 966	35%
Titre 4. Dépenses de transfert	429 929 806 621	428 168 837 522	-1 760 969 099	0%
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 137 193 131 993	1 169 122 219 470	-968 070 912 523	-45%
Titre 6. Autres dépenses	78 920 664 439	63 920 664 439	-15 000 000 000	-19%
TOTAL	4 441 291 121 760	3 669 784 498 936	-771 506 622 824	-17%

Source : DGB, 2026.

✚ Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette connaîtraient une augmentation de **67,7 milliards FCFA**, atteignant **487,6 milliards FCFA** dans le PLFR 2026, contre **419,8 milliards FCFA** prévus initialement. Cette progression s'expliquerait principalement par le paiement des intérêts liés aux facilités de caisse et autres frais bancaires du Trésor, estimés à **67,7 milliards FCFA**.

Tableau n°31 : charges financières de la dette.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	419 843 613 137	487 550 918 857	67 707 305 720	16%
Extérieure	171 881 008 000	171 881 008 000	0	0%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	171 881 008 000	171 881 008 000	0	0%
<i>Bilatéraux</i>	<i>16 883 998 000</i>	<i>16 883 998 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Multilatéraux</i>	<i>31 318 615 000</i>	<i>31 318 615 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Banques</i>	<i>8 238 392 000</i>	<i>8 238 392 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Marchés Financiers</i>	<i>115 440 003 000</i>	<i>115 440 003 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Intérieur	247 962 605 137	315 669 910 857	67 707 305 720	27%
Intérieurs-DGD	219 435 051 661	219 435 051 661	0	0%
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>	<i>219 435 051 661</i>	<i>219 435 051 661</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Banques intérieures</i>	<i>17 054 313 974</i>	<i>17 054 313 974</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Marchés Financiers</i>	<i>202 380 737 687</i>	<i>202 380 737 687</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Trésor-dette	28 527 553 476	96 234 859 196	67 707 305 720	237%
<i>Facilités de caisse</i>	<i>8 219 059 634</i>	<i>39 113 427 765</i>	<i>30 894 368 131</i>	<i>376%</i>
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>	<i>18 493 811 267</i>	<i>23 679 319 136</i>	<i>5 185 507 869</i>	<i>28%</i>
<i>Autres frais bancaires</i>	<i>1 814 682 575</i>	<i>33 442 112 295</i>	<i>31 627 429 720</i>	<i>1743 %</i>

Source : DGB, mai 2026.

✚ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel connaîtraient une diminution de **1,1 milliard FCFA** dans le PLFR comparativement à la LFI, passant de **959,7 milliards FCFA** à **958,6 milliards FCFA**.

Cette variation traduit les efforts engagés dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale, notamment à travers les opérations d'assainissement du fichier des agents publics.

Tableau n°32 : les dépenses de personnel.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Écart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	959 710 096 452	958 579 604 563	-1 130 491 889	0%
Rémunérations du personnel	865 700 096 452	864 569 604 563	-1 130 491 889	0%
<i>dont Solde permanente</i>	<i>833 700 531 129</i>	<i>832 570 039 240</i>	<i>-1 130 491 889</i>	<i>0%</i>
<i>Recrutements en cours et annoncés</i>	<i>31 999 565 323</i>		<i>-31 999 565 323</i>	<i>-100%</i>
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>		<i>31 999 565 323</i>	<i>31 999 565 323</i>	<i>-</i>
Primes et indemnités	94 010 000 000	94 010 000 000	0	0%
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	<i>94 010 000 000</i>	<i>94 010 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

Source : DGB, 2026.

✚ Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services enregistreraient une hausse de **146,7 milliards FCFA** par rapport à la LFI 2026, pour se situer à **562,4 milliards FCFA**. Cette progression s'expliquerait principalement par l'augmentation des remboursements de TVA (+69,8 milliards FCFA) et des dépenses de souveraineté (+115,8 milliards FCFA).

En revanche, les dépenses liées au fonctionnement de l'administration reculeraient de 42,7 milliards FCFA, tandis que les attributions de produits enregistreraient une baisse de 2,2 milliards FCFA.

Tableau n°33 : les dépenses des biens et services.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	415 693 809 118	562 442 254 084	146 748 444 966	35%
Remboursement TVA	10 300 000 000	80 100 000 000	69 800 000 000	678%
<i>Remboursement TVA pétrole</i>	<i>10 300 000 000</i>	<i>80 100 000 000</i>	<i>69 800 000 000</i>	<i>678%</i>
Utilité publiques	34 289 617 507	34 289 617 507	-	0%
<i>Utilités publiques (eau et électricité)</i>	<i>28 289 617 507</i>	<i>25 432 298 033</i>	<i>-2 857 319 474</i>	<i>-10%</i>
<i>Utilités publiques (Téléphone et internet)</i>	<i>6 000 000 000</i>	<i>8 857 319 474</i>	<i>2 857 319 474</i>	<i>48%</i>
Missions diplomatiques et postes consulaires (y compris frais de scolarité)	16 202 145 856	17 474 417 147	1 272 271 291	8%
Baux (DGPE)	37 971 500 000	39 971 500 000	2 000 000 000	5%
Institutions	61 200 644 158	62 885 350 040	1 684 705 882	3%
Défense et sécurité (y compris. Habillement, alimentation, carburant, etc.)	17 456 408 152	17 378 913 550	-77 494 602	0%
Autorités administratives	3 019 819 989	2 506 450 591	-513 369 398	-17%
Dépenses sociales (halte-garderie, centres sociaux, etc.)		3 240 882 098	3 240 882 098	-
RGPL	5 037 860 500	3 428 700 268	-1 609 160 232	-32%
Autres Dépenses transversales	45 064 125 466	123 056 336 397	77 992 210 931	173%
<i>Autres Dépenses de souveraineté</i>	<i>18 000 000 000</i>	<i>18 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Fêtes 17, 30 août et culture</i>	<i>8 600 000 000</i>	<i>18 600 000 000</i>	<i>10 000 000 000</i>	<i>116%</i>
<i>Frais de transport et de déplacement</i>	<i>5 952 042 808</i>	<i>5 952 042 808</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Primes d'assurance</i>	<i>8 364 989 067</i>	<i>20 807 199 998</i>	<i>12 442 210 931</i>	<i>149%</i>
<i>Dépenses d'inhumation</i>	<i>4 147 093 591</i>	<i>10 397 093 591</i>	<i>6 250 000 000</i>	<i>151%</i>
<i>Aides aux familles</i>		<i>29 300 000 000</i>	<i>29 300 000 000</i>	<i>-</i>

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Dépenses exceptionnelles des forces de Défense et de Sécurité		20 000 000 000	20 000 000 000	-
Fonctionnement de l'administration	163 252 495 879	158 410 831 056	-4 841 664 823	-3%
Attributions de Produits	21 899 191 611	19 699 255 430	-2 199 936 181	-10%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	346 246 444	251 498 983	-94 747 461	-27%
Licence de transports (DGTT)	82 905 840	82 905 840	0	0%
Cartes grises (DGTT)	62 179 380	62 179 380	0	0%
Permis de conduire (DGTT)	41 452 920	41 452 920	0	0%
DG Forêts	606 384 100		-606 384 100	-100%
DG Marine Marchande	1 013 204 452	1 013 204 452	0	0%
Fonds de soutien minier	1 200 000	1 200 000	0	0%
Redevance pour carte de commerçant y compris pénalités	219 765 840	219 765 840	0	0%
Redevance pour Agrément Technique Industriel y compris pénalités	73 255 280	73 255 280	0	0%
Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebutis y compris pénalités	263 719 008	263 719 008	0	0%
Redevance Examen et concours	1 047 532 000	1 047 532 000	0	0%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314 477 068	314 477 068	0	0%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	67 911 500	67 911 500	0	0%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	475 160 515	475 160 515	0	0%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	3 045 601 357	1 546 796 737	-1 498 804 620	-49%
Procédures judiciaires	921 882 510	921 882 510	0	0%
Ristournes DGCC	432 415 453	432 415 453	0	0%
Agrément PME	36 000 000	36 000 000	0	0%
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	4 014 546 179	0	0%
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	6 822 750 732	0	0%
ADP Prévention et sécurité routière	67 181 109	67 181 109	0	0%
Ristourne autres recettes examen et concours	278 556 000	278 556 000	0	0%
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	160 461 000	160 461 000	0,0	0%
Autres recettes (DGTT)	309 661 696	309 661 696	0	0%
Ristourne Cellule de Gestion du Baccalauréat Technologique	40 362 000	40 362 000	0	0%
Ristourne DG Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	760 000 000	760 000 000	0	0%
ADP DG Communication	17 600 000	17 600 000	0	0%
ADP DG Météorologie	9 120 000	9 120 000	0	0%
ADP DG Pêches et Aquaculture	293 179 228	293 179 228	0	0%
DG Affaires Sociales	20 880 000	20 880 000	0	0%
Ristourne sur la délivrance de Passeports diplomatique (DG Affaires Etrangères)	53 600 000	53 600 000	0	0%

Source : DGB, 2026.

✚ Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts sont projetées à **428,2 milliards FCFA** dans le PLFR 2026 contre **429,9 milliards FCFA** dans la LFI 2026, soit une baisse de **1,8 milliard FCFA**, liée notamment à la diminution des bourses (-1,5 milliard FCFA) et des dépenses de dépenses transversales (-1,3 milliard FCFA). En dépit d'une augmentation du soutien au prix des produits pétroliers (+43,2 milliards FCFA), de la stabilisation du prix de la farine (+ 2 milliards FCFA) et de la prise en compte du soutien au prix du carburant du secteur de la pêches industrielle (+2,3 milliards FCFA).

Tableau n°34 : les dépenses de transfert.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	429 929 806 622	428 168 837 522	-1 760 969 099	0%
Soutien des prix des produits pétroliers	12 200 000 000	55 374 716 711	43 174 716 711	354%
Soutien à la farine	2 000 000 000	4 000 000 000	2 000 000 000	100%
Soutien au prix de la pêche industrielle		2 271 504 888	2 271 504 888	-
Bourses (ANBG)	101 535 000 000	100 045 003 778	-1 489 996 222	-1%
Secondaire	7 089 098 000	7 089 098 000	0	0%
Supérieur	94 445 902 000	92 955 905 778	-1 489 996 222	-2%
Autre bourse (ENAM, ENM, IEF, INJS)		3 243 821 214	3243821214	-
Cotisations internationales	10 218 076 258	12 178 567 371	1 960 491 113	19%
Frais d'écologie	6 882 673 994	5 395 251 670	-1 487 422 324	-22%
Gratuité des inscriptions	4 235 294 118	3 360 467 702	-874 826 416	-21%
Missions diplomatiques et postes consulaires (y compris frais de scolarité)		3 435 246 442	3 435 246 442	-
Défense et sécurité (y compris. Habillement, alimentation, carburant, etc.)		6 980 380 335	6 980 380 335	-
Subvention aux collectivités locales (ordures et émoluments)	20 730 672 148	21 558 797 684	828 125 536	4%
Dépenses sociales	16 615 642 572	15 149 573 934	-1 466 068 638	-9%
Filets sociaux	5 437 615 219	4 821 022 924	-616 592 295	-11%
Personnes âgées	2 147 500 000	1 888 250 000	-259 250 000	-12%
Gratuité des accouchements	3 567 341 304	2 339 667 520	-1 227 673 784	-34%
Samu social	3 463 186 049	2 785 303 064	-677 882 985	-20%
Personnes handicapés et vulnérables	2 000 000 000	2 576 511 814	576 511 814	29%
Sécurité sociale et garantie sociale		738 818 612	738 818 612	-
Dépenses transversales	61 242 210 931	16 956 150 565	-44 286 060 365	-72%
Aides aux familles	29 300 000 000	265 200 380	-29 034 799 620	-99%
Dépenses d'inhumation	6 250 000 000	694 444 444	-5 555 555 556	-89%
Primes d'assurance	12 442 210 931	0	-12 442 210 931	-100%
Dépenses de souveraineté	12 000 000 000	11 798 485 984	-201 514 016	-2%
Dépenses d'utilité publique	1 250 000 000	1 250 000 000	0	0%
Baux (DGPE)		2 948 019 757	2 948 019 757	-
Institutions	8 375 475 306	8 919 869 750	544 394 444	6%
Autorités Administratives	2 140 068 679	1 822 287 456	-317 781 223	-15%
Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y compris. Médicaments	32 615 549 463	29 909 897 392	-2 705 652 071	-8%
Œuvres universitaires y compris Restauration des apprenants	10 138 376 275	9 809 277 393	-329 098 882	-3%
Universités et grandes écoles	5 355 118 210	4 475 234 803	-879 883 407	-16%
CNAMGS part patronale	16 093 500 000	12 725 282 727	-3 368 217 273	-21%
Autres opérateurs	25 895 153 600		-25 895 153 600	-100%

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Salaires PostBank	3 795 713 543	3 150 442 240	-645 271 303	-17%
Salaires Africa n°1	386 904 635	321 130 846	-65 773 789	-17%
Dons fonctionnement	821 552 700	1 302 500 000	480 947 300	59%
PID-PIH	0	24 475 562 663	24 475 562 663	-
Fonctionnement des opérateurs	88 652 824 190	81 307 869 959	-7 344 954 231	-8%

Source : DGB, 2026.

✚ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **1 169,1 milliards FCFA** dans le collectif budgétaire contre **2 137,2 milliards FCFA** initialement prévues, soit une diminution de **968,1 milliards FCFA**, conséquemment à la déprogrammation des projets n'ayant pas connu un début d'exécution.

Tableau n°35 : Les dépenses d'investissement

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 137 193 131 993	1 169 122 219 470	-968 070 912 523	-45%
Financements intérieur	2 000 296 775 633	1 046 469 141 847	-953 827 633 786	-48%
Projets en cours	467 111 815 111	725 650 726 989	258 538 911 878	55%
Fonds d'études sectorielles	107 000 000 000	40 000 000 000	-67 000 000 000	-63%
Fonds d'Initiatives Départementales (FID)	17 957 789 070	9 000 000 000	-8 957 789 070	-50%
Contrepartie RG		27 754 091 900	27 754 091 900	-
Equipements	103 783 840 393		-103 783 840 393	-100%
Autres nouveaux projets	1 285 384 223 753	219 278 650 471	-1 066 105 573 282	-83%
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	4 123 365 306	0	0%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	10 000 000 000		-10 000 000 000	-100%
Projets sur dons	4 935 742 000	10 415 742 000	5 480 000 000	111%
Prises de Participation	13 794 162 611	10 246 565 181	-3 547 597 430	-26%
Projet: FLY GABON HOLDING prise de participation	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0%
Projet: Prise de participation au capital Africa 50	129 490 096	129 490 096	0	0%
Projet: Prise de participation au capital BAD	368 880 722	737 761 444	368 880 722	100%
Projet: Prise de participation au capital de la Banque Mondiale	3 200 000 000	1 729 313 641	-1 470 686 359	-46%
Projet: Prise de participation au capital de la BDEAC	5 000 000 000	5 000 000 000	0	0%
Projet: Prise de participation au capital Shelter	150 000 000	150 000 000	0	0%
Projet: Acquisition de 35% des parts de la Société Agro Business Group	3 945 791 793	1 500 000 000	-2 445 791 793	-62%
Financement Extérieur	123 102 193 749	122 653 077 623	-449 116 126	0%
Conventions en cours	103 102 193 749	102 402 000 000	-700 193 749	-1%
Nouvelles conventions	20 000 000 000	20 251 077 623	251 077 623	1%

Source : DGB, 2026.

✚ Les autres dépenses

Les autres dépenses, en baisse de **15,0 milliards FCFA** par rapport à la LFI 2026, se situeraient à **63,9 milliards FCFA** dans le PLFR.

Tableau n°36 : les autres dépenses.

Titres et catégories	LFI 2026	PLFR 2026	Ecart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	78 920 664 439	63 920 664 439	-15 000 000 000	-19%
Intérieurs-AJE	18 686 664 439	15 686 282 616	-3 000 381 823	-16%
Protocoles transactionnels	6 137 095 385	5 137 095 385	-1 000 000 000	-16%
Condamnations pécuniaires	8 388 338 285	6 387 956 462	-2 000 381 823	-24%
Séquestres	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0%
Autres	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0%
Dépenses judiciaires diverse	1 161 230 769	1 161 230 769	0	0%
Restructuration des entreprises	13 000 000 000	11 000 000 000	-2 000 000 000	-15%
Remboursement des épargnants PostBank	11 000 000 000	9 000 000 000	-2 000 000 000	-18%
Coûts sociaux de restructuration	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0%
Divers	45 667 000 000	35 667 000 000	-10 000 000 000	-22%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	45 667 000 000	35 667 000 000	-10 000 000 000	-22%
Autres contentieux	1 567 000 000	1 567 381 823	381 823	0%
Conflit Homme-Eléphant	1 567 000 000	1 567 381 823	381 823	0%

Source : DGB, 2026.

I.2.2 Les comptes spéciaux (CS)

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte commerce.

Regroupés en 11 missions, ces comptes spéciaux s'équilibreraient en recettes et en dépenses à **174,1 milliards FCFA** dans le PLFR, contre **177,7 milliards FCFA** prévus dans la LFI, soit une diminution de **3,6 milliards FCFA**.

Par nature économique, **les dépenses de biens et services** s'établiraient à **12,5 milliards FCFA**, en baisse de **1,5 milliard FCFA** par rapport aux prévisions initiales. Cette évolution résulte principalement de la révision à la baisse des crédits alloués aux CAS dédiés à la promotion du sport, en diminution de 1,0 milliard FCFA, à la formation pour l'emploi, en baisse de 0,4 milliard FCFA, et à la valorisation du patrimoine de l'État, en recul de 0,4 milliard FCFA, malgré les hausses enregistrées au titre des CAS relatifs à la promotion audiovisuelle et cinématographique, en progression de 0,6 milliard FCFA, ainsi qu'à la salubrité publique, en hausse de 0,2 milliard FCFA.

Les dépenses de transferts atteindraient **128.433.822.556 FCFA**, soit une progression de **718.098.291 FCFA**, principalement imputable à l'augmentation des charges liées au traitement des ordures.

Enfin, **les dépenses d'investissement** sont projetées à **33,1 milliards FCFA**, en recul de **2,8 milliards FCFA** par rapport à la loi de finances initiale. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des crédits affectés au CAS « Valorisation du patrimoine de l'État » (-2,0 milliards FCFA), et au CAS « Promotion du sport » (-3,4 milliards FCFA).).

Tableau n°37 : les comptes spéciaux (en FCFA).

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2026		PLFR 2026		Écart LFR 2026/LFI 2026	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes d'affectation spéciale	177 659 816 654	177 659 816 654	174 069 769 610	174 069 769 610	-3 590 047 044	-2%
TOTAL	177 659 816 654	177 659 816 654	174 069 769 610	174 069 769 610	-3 590 047 044	-2%

Source : DGB, 2026.

✚ Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

Les comptes d'affectation spéciale s'équilibreraient en recettes et en dépenses à **174,1 milliards FCFA** dans le PLFR 2026, contre **177,7 milliards FCFA** dans la LFI 2026, soit une diminution de **3,6 milliards FCFA**. Cette évolution résulte principalement des CAS « Valorisation du patrimoine de l'État », en retrait de 2,4 milliards FCFA, « Promotion du sport », en baisse de 2 milliards FCFA, et « Formation pour l'emploi », en diminution de 0,6 milliard FCFA.

Tableau n°38 : l'équilibre des comptes d'affectation spéciale.

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2026		PLFR 2026		Écart PLFR 2026 /LFI 2026	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes d'affectation spéciale (cas)	177 659 816 654	177 659 816 654	174 069 769 610	174 069 769 610	-3 590 047 044	-2%
Pensions	106 437 581 382	106 437 581 382	106 437 581 382	106 437 581 382	-	0%
Prestations familiales et sociales	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	-	0%
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 317 831 929	1 317 831 929	1 507 466 346	1 507 466 346	189 634 417	14%
Promotion du sport	6 833 148 663	6 833 148 663	4 893 668 823	4 893 668 823	- 1 939 479 840	-28%
Formation pour l'emploi	3 869 011 878	3 869 011 878	3 279 883 591	3 279 883 591	-589 128 287	-15%
Service universel des communications électroniques	3 807 666 114	3 807 666 114	3 807 666 114	3 807 666 114	-0	0%
Valorisation du patrimoine de l'État	26 708 184 469	26 708 184 469	24 356 382 019	24 356 382 019	- 2 351 802 450	-9%
Financement de l'habitat	0	0	0	0	-	-
Gestion du service public de l'énergie électrique dans les collectivités locales	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475	-	0%
Salubrité publique	5 024 865 492	5 024 865 492	6 125 594 609	6 125 594 609	1 100 729 117	22%
Entretien du patrimoine routier de l'Etat	51 923 252	51 923 252	51 923 252	51 923 252	-	0%

Source : DGB, 2026.

II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de **2.251,8 milliards FCFA** et **1.336,2 milliards FCFA**, soit un solde excédentaire de **915,6 milliards FCFA** équilibrant celui des opérations budgétaires arrêtées à **-915,6 milliards FCFA**.

Tableau n°39 : ressources et les charges de trésorerie et de financement.

Ressources et charges de trésorerie et de financement	LFI 2026	PLFR 2026	Écart LFR 2026 /LFI 2026	
			Valeur	%
Charges de trésorerie et de financement	1 375 359 470 839	1 336 154 146 260	-39 205 324 579	-3%
Ressources de trésorerie et de financement	2 186 305 303 954	2 251 773 530 457	65 468 226 504	3%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	810 945 833 115	915 619 384 198		
Solde budgétaire global	-810 945 833 115	-915 619 384 198		
Solde net	-	-		

Source : DGB, 2026.

II.1. Les ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à **2.251,8 milliards FCFA** dans le PLFR 2026, contre **2.186,3 milliards FCFA** dans la LFI, soit une hausse de **65,5 milliards FCFA**, portée par les émissions de titres publics sur le marché international (856,4 milliards FCFA), malgré la contraction enregistrée sur le financement bancaire (-486,2 milliards FCFA).

Tableau n°40 : ressources de financement et de trésorerie.

Ressources de trésorerie et de financement	LFI 2026	PLFR 2026	Écart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Tirages	123 102 193 749	122 653 077 623	-449 116 126	0%
Tirages sur conventions en cours	-	122 653 077 623	122 653 077 623	-
Tirages sur prêts programmes	830 464 359 710	36 102 000 000	- 794 362 359 710	-96%
Autres	830 464 359 710	36 102 000 000	- 794 362 359 710	-96%
Émissions de titres publics	480 320 826 756	1 282 753 703 872	802 432 877 115	167%
Émissions de titres publics sur le Marché international		856 378 877 394	856 378 877 394	-
Émissions de titres publics sur le Marché intérieur	480 320 826 756	426 374 826 478	- 53 946 000 278	-11%
OTA	480 320 826 756	426 374 826 478	- 53 946 000 278	-11%
Financement bancaire	752 417 923 739	266 264 748 962	- 486 153 174 776	-65%
Autres ressources de trésorerie		544 000 000 000	544 000 000 000	-
Total	2 186 305 303 954	2 251 773 530 457	65 468 226 504	3%

Source : DGB, 2026.

II.2. Les charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement se chiffrent à **1.336,2 milliards FCFA** dans le PLFR contre **1.375,4 milliards FCFA** dans la LFI 2026, soit une hausse de **39,2 milliards FCFA**, en dépit de la contraction constatée sur les amortissements des arriérés intérêts intérieurs (-69,1 milliards FCFA) et intérêts extérieurs (-42,6 milliards FCFA).

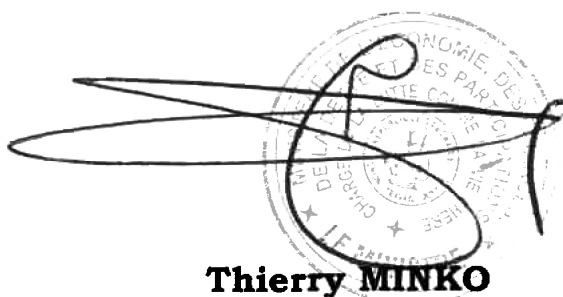
Tableau n°41 : charges de financement et de trésorerie.

Charges de trésorerie et de financement	LFI 2026	PLFR 2026	Écart PLFR 2026/LFI 2026	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	297 898 622 000	297 898 622 000	-	0%
Emprunts extérieurs-courants	297 898 622 000	297 898 622 000	-	0%
Bilatéraux	93 294 041 000	93 294 041 000	-	0%
Multilatéraux	173 077 648 000	173 077 648 000	-	0%
Banques	31 526 933 000	31 526 933 000	-	0%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	674 102 676 996	779 334 859 806	105 232 182 809	16%
Intérieur-DGD	674 102 676 996	779 334 859 806	105 232 182 809	16%
Emprunts intérieurs-courants	674 102 676 996	674 102 676 996	-	0%
Banques	11 586 362 247	11 586 362 247	-	0%
Moratoires	47 060 690 583	47 060 690 583	-	0%
Marchés Financiers	615 455 624 167	615 455 624 167	-	0%
Obligations du Trésor Assimilables (OTA)	45 349 493 193	105 232 182 809	59 882 689 616	132%
Autres amortissements	403 358 171 843	231 920 664 454	-171 437 507 389	-43%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	40 000 000 000	50 000 000 000	10 000 000 000	25%
Arriérés de TVA	50 000 000 000	50 000 000 000	-	0%
Arriérés intérêts_Extérieurs	266 290 814 069	127 446 657 407	-138 844 156 662	-52%
Arriérés intérêts_Intérieurs	47 067 357 774	4 474 007 047	- 42 593 350 727	-90%
Arriérés SOGARA	-	-	-	-
Total Amortissement	1 375 359 470 839	1 309 154 146 260	- 66 205 324 579	-5%
Prêts et avances	-	-	-	-
Autres opérations de financement		27 000 000 000	27 000 000 000	-
Autres		27 000 000 000	27 000 000 000	-
Total	1 375 359 470 839	1 336 154 146 260	- 39 205 324 579	-3%

Source : DGB, 2026.

Fait à Libreville, le **20 MAI 2026**

Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère


Thierry MINKO

